

REVUE MILITAIRE CANADIENNE



Lignes directrices pour la présentation des manuscrits

La Revue militaire canadienne est la publication trimestrielle phare indépendante de la profession des armes au Canada. La Revue publie des articles professionnels et scientifiques, des commentaires, des articles d'opinion, des études critiques de livres, des comptes rendus de livres, ainsi que des lettres à l'éditeur.

Les manuscrits sur des sujets d'intérêt général pour la Défense canadienne et l'Équipe de la Défense sont également bien accueillis, notamment sur la profession des armes, la politique de sécurité et de défense, la stratégie, la doctrine, les opérations, la mise sur pied de la force, l'emploi de la force et la structure de la force, la technologie, l'acquisition de matériel, l'histoire militaire, le leadership, l'instruction et l'éthique militaire, la culture institutionnelle, le recrutement, la diversité, etc. La Revue s'intéresse plus particulièrement à des articles ouverts sur l'avenir qui présentent des idées ou des concepts originaux, de nouvelles approches aux problèmes actuels ou des interprétations novatrices.

Les militaires de tous les grades peuvent présenter des articles à la Revue. Le sous-ministre et le chef d'état-major de la Défense ont délégué au rédacteur en chef de la Revue militaire canadienne le pouvoir d'autoriser la publication des manuscrits lorsque le comité de rédaction en a fait la recommandation. Les membres des Forces armées canadiennes et les employés civils du ministère de la Défense nationale n'ont donc pas besoin d'obtenir la permission de leur supérieur pour soumettre un manuscrit à la Revue.

En retour, la Revue suit un processus d'examen par les pairs en double insu rigoureux qui fait appel à l'expertise des civils et des militaires en uniforme afin de vérifier la pertinence des soumissions. Les manuscrits sont évalués en fonction de leur originalité, de la qualité de l'argumentation ou de la discussion, de la pertinence et de l'actualité du sujet, ainsi que de la qualité du style d'écriture. Sauf entente contraire, la Revue militaire canadienne insiste sur le droit de première publication de toute communication donnée. Les soumissions ne doivent pas être examinées par toute autre publication pendant le processus d'examen réalisé par la Revue.

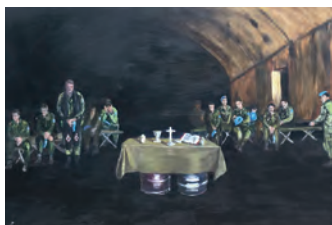
Lignes directrices pour la soumission :

- Les auteurs doivent soumettre deux copies de leur manuscrit :
 - Première copie : Un manuscrit complet, avec un titre, le nom, la notice biographique et les coordonnées de l'auteur, un résumé, etc. Le manuscrit doit être nommé et soumis comme « Titre du manuscrit X-Nom de l'auteur-Anonymisé ».
 - Deuxième copie : Une version anonymisée dont le nom de l'auteur, les coordonnées et la notice biographique ont été retirés. Le manuscrit doit être nommé et soumis comme « Titre du manuscrit X-Anonymisé ».
- Les articles peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.
- En règle générale, les manuscrits ne doivent pas compter plus de 5 000 mots (mais ils peuvent être plus courts), notes comprises.
- Les manuscrits doivent être rédigés en format Word (.docx ou .doc) et soumis par courriel à l'adresse suivante : cmj.rmc@forces.gc.ca;
- Puisque la Revue est une publication bilingue, les manuscrits qui comportent des graphiques, des tableaux, des figures, des diagrammes ou des cartes doivent nous parvenir séparément dans un format inscriptible afin de les traduire dans l'une des langues officielles. Les formats acceptés sont Word (.docs or .doc), PowerPoint (.pptx or .ppt), Excel (.slx or .xlsx), Vector file (.ai, .eps, .pdf) ou tout autre format qui nous permet de modifier le texte. Toutes les photos qui illustrent l'article doivent nous être fournies en haute résolution (au moins 300 ppp) en format .jpg ou .tiff aux fins de qualité d'impression, et doivent être accompagnées d'une légende appropriée et de la source.
- Le style de rédaction des manuscrits doit répondre aux normes qui s'appliquent habituellement aux travaux universitaires, l'orthographe doit avoir été vérifiée à l'aide du Petit Robert ou de l'Oxford English Dictionary et les notes doivent se trouver à la fin du document plutôt qu'en bas de page.
- Les notes de fin de document doivent être intégrées et non jointes. Les renseignements bibliographiques doivent tous se trouver dans les notes de fin de document. Veuillez consulter les numéros récents de la Revue pour voir des exemples d'une présentation acceptable.
- L'emploi d'abréviations militaires devrait être limité au minimum; toutefois, lorsque leur emploi est inévitable, le terme doit être écrit au long la première fois qu'il apparaît dans le texte et être suivi de son abréviation, qui doit être placée entre parenthèses. Il faut aussi éviter d'employer le jargon militaire et des expressions familières : tous les manuscrits devraient être facilement compréhensibles par un lectorat public généralement bien informé.

Politique de rétraction

La Revue militaire canadienne s'engage à faire preuve d'intégrité dans ses publications. En consultation avec les comités de rédaction et de consultation, l'éditeur se réserve le droit de corriger le document en publiant une correction ou une rétraction subséquente. La rétraction repose sur les lignes directrices du Committee on Publication Ethics (COPE). Ainsi, un article peut faire l'objet d'une rétraction s'il comprend : des conclusions peu fiables (en raison d'une erreur majeure ou d'une falsification), du plagiat, une violation du droit d'auteur, des cas de publication redondante sans divulgation complète, le défaut de divulguer des intérêts concurrents ou conflictuels, des rapports étayés de recherches contraires à l'éthique ou, à la discrétion de l'éditeur, s'il s'avère que le contenu contrevient aux attentes éthiques, professionnelles, scientifiques et autres de la Revue.

REVUE MILITAIRE CANADIENNE

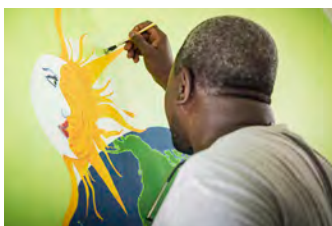


Tuzla Resurrection.

Adjudant-maître (à la retraite) Robert Bradley



Crédits de photo p. 57.



Crédits de photo p. 64.

INTRODUCTION

- 3 Note de l'équipe de rédaction

L'ARCTIQUE

- 6 L'opinion publique canadienne sur les questions arctiques : la compétition et le pessimisme dominant
Mathieu Landriault

SÉCURITÉ HUMAINE

- 10 *Mission impossible?* Dilemmes de protection et avenir du devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les opérations de paix des Nations Unies
Marion Laurence
- 20 Droit international des droits de l'homme et sécurité humaine : Une relation encore incomplète?
David Hughes

PERSPECTIVES HISTORIQUES

- 28 L'histoire compte
Lieutenant-colonel (à la retraite) Richard Bowes
- 33 Notre histoire commune et notre sacrifice : L'héritage du Canada, du Pakistan et de l'Inde dans la Première Guerre mondiale
Mohammed M. Elahi, M. Mahmood Elahi, Edith Mak, Daniyal Elahi, Harris Elahi, Eleanor Mak, et Julia Sciacca

- 42 L'eau, une arme de choix? Étude du recours aux inondations délibérées durant la Seconde Guerre mondiale
Lieutenant de vaisseau (à la retraite) L.J.W. Cole

ADAPTATION DES THÉORIES ET DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

- 49 Retraite est attendue depuis longtemps : Les Snowbirds de L'ARC
Lieutenant-colonel Kim Wilton
- 57 La Jeune École nouvelle formule : l'Ukraine et la résistance armée en mer
Juan-Camilo Castillo

RESILIENCE

- 64 Tester l'efficacité de S.P.A.C.E. : Une intervention fondée sur la pleine conscience et le caractère
Lobna Chérif, Machado da Silva, et Palesa Luzipo

EXPÉRIENCE VÉCUE

- 73 Un moment de méditation à l'intérieur d'un hangar d'avions à réaction MIG : la Bosnie en guerre
Major (à la retraite) S.K. Moore

COMPTE RENDU

- 75 *Command: The Politics of Military Operations from Korea to Ukraine*
Joel Watson

Revue militaire canadienne
CP 17000, succursale Forces
Kingston (Ontario)
CANADA, K7K 7B4
Courriel : cmj.rmc@forces.gc.ca



REVUE MILITAIRE CANADIENNE

www.Canada.ca/revue-militaire-canadienne

Directeur et Rédacteur en chef

Professeur
Christian Leuprecht

Anciens rédacteurs en chef

Professeur
Michael A. Hennessy
Lieutenant-colonel (à la retraite)
John K. Martenson†
Lieutenant-colonel (à la retraite)
David L. Bashow

Directrice de la publication

Deesha Kodai

Rédactrice en chef par intérim

Alex Green

Rédacteurs adjoints

Bruno Charbonneau, Ph.D.
Matthew Kellett, Ph.D.
Paul T. Mitchell, Ph.D.

Comité de lecture

Co-présidents

Irina Goldenberg, Ph.D. et
Peter Kasurak, Ph.D.

Membres

Major (à la retraite)
Michael Boire
Vanessa Brown, Ph.D.
Stéphanie Chouinard, Ph.D.
Barbara J. Falk, Ph.D.
Major Tanya Grodzinski, Ph.D.
Michael Hennessy, Ph.D.
Hamish Ion, Ph.D.
Philippe Lagassé, Ph.D.
Lieutenant-colonel
(à la retraite) David Last, Ph.D.
Chris Madsen, Ph.D.
Paul T. Mitchell, Ph.D.
Mulry Mondélice, Ph.D.
Alan Okros, Ph.D.
Huw Osborne, Ph.D.
André Simonyi, Ph.D.
Elinor Sloan, Ph.D.
Colonel (à la retraite)
Randall Wakelam, Ph.D.
James Boutilier, Ph.D.
Gaëlle Rivard Piché, Ph.D.
Rebecca Jensen, Ph.D.
Craig Mantle, Ph.D.
Colonel (à la retraite)
Bernd Horn, Ph.D.

Colonel Max Talbot, MD, FRCSC
Margaret BK Shepherd
Grazia (Grace) Scoppio, Ph.D.
Robert Fonberg
Major-général (à la retraite)
Daniel Gosselin
Capitaine de corvette
Brent Lemon
Major-général (à la retraite)
Craig Aitchison
Lieutenant-général (à la
retraite) Al Meinzing
Lieutenant-colonel (à la retraite)
Michael A. Rostek, Ph.D.
Karen D. Davis, Ph.D.
Lieutenant-général (à la
retraite) Michael Hood
Lieutenant-colonel
Andrew Godfrey, Ph.D.
Major-général (mgén)
(à la retraite) David Fraser
Vice-amiral (vam)
Paul A. Maddison
Lieutenant-colonel (à la retraite)
W.G. (Bill) Cummings
H. Christian Breede, Ph.D.
Lieutenant-colonelle
(à la retraite)
Anne Reiffenstien
Lieutenant de vaisseau (ltv)
(à la retraite)
Adam P. MacDonald, Ph.D.

Comité consultatif

Président

Major-général
Jeannot Boucher, Commandant,
Académie canadienne
de la défense (ACD)

Membres

Colonel Marty Cournoyer,
représentant du Chef
d'état-major de la Force
aérienne (CEMFA)
Jill Scott, Ph.D., Recteur
Collège militaire royal (CMR)
Capitaine de vaisseau
J. Jeffrey Hutchinson,
représentant du Chef d'état-
major de la Marine (CEMM)
Général de brigade Pascal
Godbout, Commandant, Collège
militaire royal du Canada (CMR)
Major Chris Young, représentant
du Chef d'état-major –
Stratégie armée
Lieutenant-colonel Eric J. Weaver,
Directeur, Centre de droit militaire
des Forces armées canadiennes
(CDMFC), Académie canadienne
de la défense (ACD)
Hanya Soliman, représentante
du Chef du renseignement de
la Défense (CRD)

NOTE AUX LECTEURS ET LECTRICES

La Revue militaire canadienne
étant bilingue, lorsqu'une citation
originale a été traduite, le sigle
[TCO] après l'appel de note, qui
signifie "traduction de la citation
originale", indique que le lecteur
trouvera le texte original de la
citation dans la version de la Revue
rédigée dans l'autre langue officielle
du Canada. Afin de faciliter la lec-
ture, le masculin sert de genre
neutre pour désigner aussi bien
les femmes que les hommes.



Un hélicoptère CH-146 Griffon après un atterrissage au sommet d'une montagne dans le cadre d'un entraînement en vol au nord du Centre d'instruction des cadets Whitehorse au cours de l'OP NANOOK-TAKUNIQ 2025, au Yukon, le 11 mars 2025.

Service d'imagerie de la 8^e Escadre, Forces armées canadiennes

Note de l'équipe de rédaction

Cette année, la Revue militaire canadienne (RMC) fête son 25^e anniversaire. Pour célébrer l'événement, la RMC a commencé l'année avec deux numéros spéciaux : le premier sur la direction fondée sur le caractère et le second présentant des articles sur la sécurité humaine. Outre le fait qu'il s'agit du premier numéro spécial de la RMC sur la sécurité humaine, le numéro 25.2 a également marqué une étape importante, car il s'agit du premier numéro de la Revue créé par une équipe entièrement dirigée par des femmes : la rédactrice en chef par intérim, la directrice de publication, la développeuse Web, les rédactrices invitées du numéro spécial et l'équipe chargée de la mise en page étaient toutes des femmes. Ce numéro, publié à l'occasion de la 25^e année d'existence de la RMC, est représentatif de l'évolution et de la croissance de celle-ci.

Ces publications sont les dernières d'une série de numéros spéciaux, chacun représentant des sujets pertinents pour l'Équipe de la Défense : les collègues militaires canadiens, la sécurité climatique, la question du centenaire de l'ARC, les réservistes dans les FAC, la direction fondée sur le caractère et la sécurité humaine. Certains lecteurs pourraient penser que ces numéros spéciaux s'éloignent du contenu que la RMC a commencé à publier il y a 25 ans. Mais ces sujets ont été abordés dès les premiers numéros.

Le numéro 1.2, contenait un article de Paul Heinbecker, sous-ministre adjoint à la Politique mondiale et de la sécurité au sein de ce qui était alors le MAECI, intitulé « La sécurité humaine : Enjeux inéluctables » et « L'éthique et l'appareil militaire » par le capitaine Donald A. Neill. Alors que de nombreux numéros précédents consacraient beaucoup d'espace à des sujets militaires traditionnels tels que la défense antimissile, la mécanisation, la doctrine militaire et la révolution des affaires militaires, ces questions

de défense contemporaines étaient également présentes dès le début. La Revue militaire canadienne peut traiter de sujets à la fois traditionnels et contemporains.

Ce numéro, 25.3, propose une série d'articles sur des sujets de plus en plus pertinents pour le public canadien et l'Équipe de la Défense. Au moment où j'écris cette note, en mars 2025, la souveraineté canadienne, les relations avec les alliés, l'Arctique et l'importance de reconnaître les modèles historiques dans la politique actuelle ont constamment fait la une des journaux, ont été discutés lors de conférences et sont au premier plan des préoccupations de plusieurs Canadiennes et Canadiens. Ces thèmes sont tous présents dans ce numéro.

Le numéro s'ouvre sur l'article de Mathieu Landriault, « L'opinion publique canadienne sur les questions arctiques : la compétition et le pessimisme dominant ». Le Nord canadien est devenu une question plus urgente ces derniers temps, puisque la ministre Joly a annoncé la politique étrangère pour l'Arctique en décembre 2024, que le premier ministre Mark Carney a annoncé un financement pour le Nord et que le parti conservateur a proposé d'investir dans davantage de brise-glaces et dans une base permanente à Iqaluit. L'article de M. Landriault nous éclaire sur l'évolution de la perception de l'Arctique par le public canadien. Sur la base des données de juillet-août 2024, il écrit que les Canadiens et que les Canadiennes estiment que la concurrence et les conflits sont probables dans la région, ce qui représente une augmentation par rapport aux sondages précédents.

La RMC a également consacré une deuxième section de ce numéro à la sécurité humaine, suite au succès du numéro spécial 25.2. Dans leurs articles respectifs, Marion Laurence, Ph. D., et David Hughes, Ph. D., examinent les défis liés à l'application du droit international des droits de la personne et de la sécurité humaine sur le terrain. Dans « Mission impossible ? Dilemmes de protection et avenir du devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les opérations de paix des Nations Unies », Mme Laurence propose une analyse approfondie du dilemme auquel sont confrontés les Casques bleus de l'ONU lorsqu'ils sont envoyés en déploiement pour protéger les civils et soutenir les forces de sécurité de l'État hôte, alors que ce dernier peut également être l'auteur de violations des droits de la personne. Face à ce dilemme, les Nations Unies ont élaboré une politique de diligence raisonnable en matière de droits de la personne afin de réglementer la coopération entre le personnel des Nations Unies et les forces non onusiennes. Mme Laurence discute des implications plus larges de cette politique pour les Forces armées canadiennes. Dans le même ordre d'idées, dans son article « Droit international des droits de l'homme et sécurité humaine : Une relation encore incomplète ? », M. Hughes affirme que la sécurité humaine et la législation sur les droits de la personne sont liées sur le plan conceptuel et rhétorique, et que la législation internationale sur les droits de la personne peut constituer une base solide pour la politique de sécurité humaine. Les pays qui peinent à adhérer aux lois sur les droits de la personne seront logiquement confrontés à des problèmes de sécurité humaine.

Alors que la Russie cherche à étendre son territoire, que le populisme monte et que nous assistons à une forte instabilité économique et politique, plusieurs dirigeants mondiaux et dirigeants d'opinion soulignent l'importance de revisiter les précédents historiques. Cet appel à la réflexion sur les leçons de l'histoire est ancré dans la conviction que les événements passés peuvent nous aider à éviter des erreurs similaires. C'est également le postulat de l'article « L'histoire compte » du lieutenant-colonel (à la retraite) Richard Bowes. Dans son article, il affirme « l'importance de l'histoire et le retour en force de l'histoire ». Il apporte trois éclairages historiques pour guider la prise de décision contemporaine : le pouvoir du nationalisme et du réalisme, l'incertitude de la guerre et le fait que les guerres sont toujours plus coûteuses, plus complexes et plus longues qu'initialement prévu. De même, les auteurs de « Notre histoire commune et notre sacrifice : L'héritage du Canada, du Pakistan et de l'Inde dans la Première Guerre mondiale » se penche sur la Première Guerre mondiale et sur la manière dont les décisions de l'Empire britannique ont façonné le Pakistan, l'Inde et le Canada d'aujourd'hui.

Dans la même section, le lieutenant de vaisseau (à la retraite) L.J.W. Cole fait référence à la destruction en 2023 du barrage de Kakhovka dans la région de Kherson en Ukraine. Il revient sur la manière dont l'eau et les inondations ont été utilisées au cours de l'histoire pour empêcher l'expansion territoriale, détruire les ressources et l'industrie, et introduire des maladies.

La section suivante, qui présente les articles « Retraite est attendue depuis longtemps : Les Snowbirds de L'ARC » par la lieutenant-colonelle Kim Wilton et « La Jeune École nouvelle formule : l'Ukraine et la résistance armée en mer » par Juan-Camilo Castillo est une suite logique de la dernière section sur les enseignements tirés, et pose la question de savoir comment nous pourrions (ou devrions) appliquer des technologies ou des théories plus anciennes à un contexte moderne. Dans son article, la lieutenant-colonelle Kim Wilton suggère que, compte tenu du manque de personnel, des pressions et de l'absence de priorité de la politique gouvernementale en la matière, il est temps de retirer le 431^e Escadron de démonstration aérienne (EDA) et l'équipe de démonstration aérienne des Snowbirds. Pour étayer sa conclusion, Wilton prend en compte d'autres capacités militaires de démonstration aérienne, l'avion Snowbird et les défis posés par la reconstitution. Ce sujet est d'autant plus pertinent que l'avenir des Snowbirds est incertain depuis que le ministère de la Défense nationale s'est penché sur la question du retrait des équipements plus anciens en 2024.

Dans « Un moment de méditation à l'intérieur d'un hangar d'avions à réaction MIG : la Bosnie en guerre », S.K. Moore, Ph. D., évoque un souvenir de l'époque où, en tant qu'aumônier en déploiement, il assurait le service de Pâques à Tuzla, en Bosnie-Herzégovine, en 1993. Moore raconte son expérience de l'organisation d'un service religieux dans un environnement opérationnel, en utilisant de la toile de jute verte tirée d'une bobine comme nappe d'autel, un tonneau de pluie comme autel, des lits de camp comme bancs, et en organisant le service religieux le lundi au lieu du dimanche. Des années après la guerre, il a raconté cette expérience lors d'un service en ligne,

en raison de la COVID, reproduisant le service de Tuzla. L'artiste Robert Bradley, qui assistait à la cérémonie, a contacté M. Moore pour lui demander d'utiliser la toile. Adjudant-maître et ingénieur de terrain à la retraite, il avait des souvenirs douloureux de la guerre en ex-Yougoslavie et avait suivi une thérapie par l'art dans le cadre de son rétablissement. Le service a inspiré M. Bradley, qui a construit un cadre pour tendre le lin vert comme une toile. En appliquant des couches de gesso pour créer une surface, il a peint sa représentation de l'office de Tuzla, qu'il a appelé *Tuzla Resurrection* (La résurrection de Tuzla). Cette peinture est en cours d'acquisition au Musée canadien de la guerre à Ottawa, et M. Bradley l'a gracieusement offerte pour la photo de couverture de ce numéro. Robert Bradley a été initié à l'art par un centre de traitement résidentiel des troubles post-traumatiques et des toxicomanies et a commencé par suivre une thérapie par l'art. L'art-thérapeute a d'abord demandé aux participants de peindre leur spiritualité. Après avoir perdu sa foi en la religion en Croatie en 1992, Bradley a trouvé la paix spirituelle au cours de trois missions au Népal, où il a peint pour la première fois un stupa bouddhiste et a été satisfait de son expression. Un pompier du groupe a fait don d'un chevalet français, que Bradley a utilisé pour peindre depuis son lit d'hôpital. Depuis, il a poursuivi son travail artistique et s'est inscrit à une école d'art, ce qui l'a conduit au projet de restauration de la flamme du centenaire. Depuis, il continue à apporter de la beauté à ce qui a été oublié et a reconstruit une maison abandonnée à Chelsea (Québec) où il continue à créer. La Revue militaire canadienne remercie M. Bradley d'avoir partagé son histoire et d'avoir fait don de *Tuzla Resurrection* pour la couverture de ce numéro.

Ce numéro se termine par l'analyse de Joel Watson sur le livre de Lawrence Freedman : *Command : The Politics of Military Operations from Korea to Ukraine*, (Commandement : la politique des opérations militaires, de la Corée à l'Ukraine) sorti en 2022. Ce livre est souvent recommandé aux lecteurs intéressés par la manière dont les armées peuvent être utilisées pour mettre en œuvre les politiques gouvernementales et par la manière dont ces politiques sont mises en œuvre à travers les chaînes de commandement. Le sujet est particulièrement pertinent après le 6 janvier 2022 et les récentes controverses autour de l'utilisation abusive présumée des armées et des personnalités militaires. Watson a trouvé que l'utilisation par Freedman de quinze études de cas historiques, allant des démocraties aux dictateurs, permettait d'expliquer la nature des relations de commandement au lieu de tomber dans les disputes théoriques. Cependant, ces scénarios ne sont pas reliés entre eux par un cadre thématique, et le lecteur doit donc déduire les liens.

En conclusion, nous espérons que vous apprécierez ce numéro de la Revue militaire canadienne et nous vous encourageons à nous écrire.

Alexandra Green
Rédactrice en chef par intérim
Revue militaire canadienne



Des recrues ukrainiennes s'exercent à utiliser une lunette de vision nocturne PVS-14 au cours de l'opération UNIFIER, au Royaume-Uni, le 26 janvier 2023.

Caporal Eric Greico, Forces armées canadiennes



Un CC-177 Globemaster transportant 112 membres du 38^e Groupe-brigade du Canada qui prennent part à l'exercice ARCTIC RAM se pose à Resolute Bay (Nunavut), le 13 février 2016.

Caporal-chef Louis Brunet, Affaires publiques de l'Armée canadienne

L'opinion publique canadienne sur les questions arctiques : la compétition et le pessimisme dominant

MATHIEU LANDRIAULT

Mathieu Landriault est un professeur associé à l'École nationale d'administration publique et le directeur de l'Observatoire de la politique et la sécurité de l'Arctique. Il enseigne aussi à l'Université d'Ottawa, au collège Heritage et à l'Université Saint Paul.

L'Arctique fait partie intégrante de l'identité canadienne. Les élu(e)s fédéraux ont utilisé la région pour obtenir un soutien au niveau national et le public canadien a réagi avec émotion lorsque des menaces perçues ont plané sur l'Arctique canadien.

Malheureusement, très peu de sondages d'opinion ont été réalisés pour comprendre comment les Canadiens perçoivent la région arctique en matière de sécurité et de géopolitique, entre autres sur la compétition et la coopération, la nature des menaces et les solutions à pour sécuriser l'Arctique canadien. Le dernier sondage crédible d'ampleur, intitulé *Rethinking the Top of the World* (RTW), a été mené par la Gordon Foundation et le Munk-Gordon Arctic security Program en 2015¹ (une précédente version avait également été menée en 2010). La région et la géopolitique mondiale ont considérablement changé depuis. C'est pourquoi l'Observatoire de la politique et de la sécurité de l'Arctique (OPSA) a décidé de mener une nouvelle enquête. Le sondage a été réalisé par SOM auprès de 2081 adultes canadiens entre le 30 juillet et le

13 août 2024. Le sondage a été réalisé en ligne auprès d'un échantillon aléatoire représentatif. La marge d'erreur typique pour un échantillon de cette taille est de +/- 2,2%.

Cette enquête d'opinions nous laisse l'impression d'un public canadien pessimiste quant à l'avenir de la coopération dans la région arctique, mais également favorable à des mesures plus musclées pour défendre la souveraineté arctique, incluant les récentes mesures adoptées par le gouvernement fédéral.

À propos de la compétition et la coopération arctiques

Les Canadiens expriment de l'inquiétude quant à l'Arctique canadien. Dans le passé, l'idée que le Canada pourrait perdre une

partie de sa région arctique si le pays n'était pas assez présent était populaire, résumée par l'expression accrocheuse « use it or lose it ». Cette expression était souvent relayée par les médias² et des élus fédéraux, comme le Premier ministre Stephen Harper, en ont fait un élément central de leur communication politique sur l'Arctique au cours des années 2000.³ Bien que cette idée ait souvent été remise en question depuis,⁴ elle reste populaire auprès de la population canadienne : 73 % des répondants sont plutôt ou fortement d'accord avec cette affirmation, et seulement 10 % ne sont pas d'accord (voir figure 1).

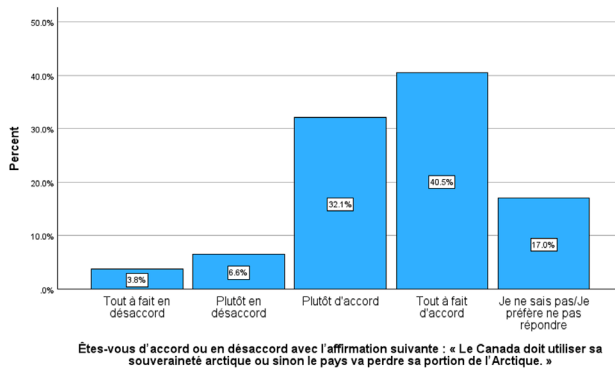


Figure 1 : appui pour l'idée "use it or lose it".

Ce haut niveau d'appui pour cette idée coïncide avec le soutien pour des évaluations pessimistes similaires. Par exemple, une majorité de personnes interrogées (54 %) pensent que les conflits domineront la région à l'avenir (voir figure 2).

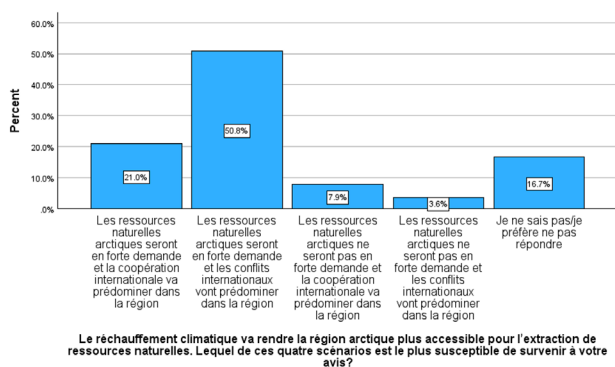


Figure 2 : opinions des répondants sur la probabilité de conflits futurs quant aux ressources naturelles arctiques.

En outre, une approche de confrontation est jugée comme nécessaire par les Canadiens et constitue l'approche préférée des personnes interrogées, loin devant des positions plus coopératives (figure 3).

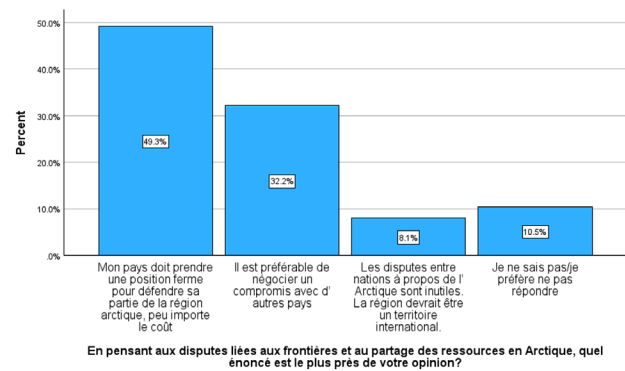


Figure 3 : opinion des répondants sur l'approche à privilégier en cas de disputes arctiques.

Les niveaux de soutien présentés dans la figure 3 marquent un écart significatif par rapport aux enquêtes précédentes. Cette même question a été posée dans les itérations 2010 et 2015 des sondages RTW portant sur les questions arctiques. L'option privilégiant une « ligne ferme » a reçu le soutien de 43 % des répondants en 2010 et de 35 % en 2015, alors qu'elle a attiré 49 % des répondants dans notre enquête. Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus large où les Canadiens sont plus favorables à des approches plus assertives, y compris en appui à des augmentations des dépenses en défense.⁵

Ce changement se reflète dans la façon dont les Canadiens perçoivent la région arctique. Traditionnellement, les considérations liées à la protection de l'environnement dominaient la perception de l'Arctique par le public canadien. Par exemple, dans le sondage RTW de 2015, la sécurité environnementale (« protéger la terre, l'air, l'eau, les personnes et la faune des menaces environnementales telles que le changement climatique et les accidents industriels tels que les déversements de pétrole ») a été jugée importante par 90 % des répondants, tandis que la sécurité nationale (« protection contre les menaces posées par d'autres pays et individus ») n'a été jugée importante que par 58 % des répondants canadiens.

Ce large fossé entre la protection de l'environnement et la protection des frontières n'a pas pu être détecté dans l'enquête que nous avons menée. Lorsqu'on leur demande quelles sont les enjeux qui devraient être la priorité du Canada dans le Nord, la protection de l'environnement et la protection des frontières sont pratiquement à égalité, avec un léger avantage pour la protection des frontières.

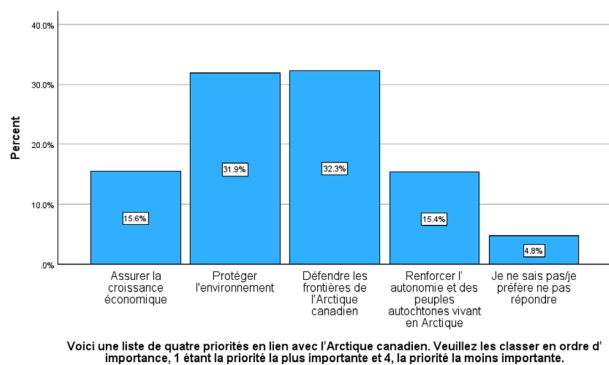


Figure 4 : opinions des Canadiens sur les enjeux à prioriser pour l'Arctique canadien.

Sans surprise, les initiatives et les investissements visant à renforcer la présence du Canada dans l'Arctique sont évalués positivement. Par exemple, l'annonce récente par le gouvernement fédéral de l'achat de deux nouveaux brise-glaces polaires est soutenue par 80 % des répondants, tandis que les investissements spécifiques à l'Arctique inclus dans la récente mise à jour de la politique de défense ne sont opposés que par 19 % d'entre eux : 56 % des personnes interrogées estiment que ces investissements sont suffisants ou qu'elles auraient souhaité que le gouvernement fédéral investisse davantage dans ce domaine. Les initiatives arctiques sont définitivement populaires auprès de la population canadienne.

Menaces et partenaires

Un réalignement similaire peut être observé lorsqu'on examine la nature des menaces qui pèsent sur l'Arctique canadien. Les personnes interrogées dans le cadre de notre enquête 2024 ont classé la Russie comme la menace la plus sérieuse pour l'Arctique canadien, suivie dans l'ordre par la Chine, les États-Unis et enfin le Danemark. Historiquement, les États-Unis ont été perçus comme une menace pour la souveraineté du Canada dans l'Arctique en raison des positions divergentes des deux pays sur le statut du passage du Nord-Ouest.⁶ Le Canada avait un contentieux historique avec le Danemark sur la souveraineté d'Hans Island (résolu en 2022) et les deux pays ont des revendications chevauchantes sur le plateau continental dans la région arctique.

Toutefois, dans l'environnement géopolitique actuel, les États-Unis occupent une lointaine troisième place et le Danemark la quatrième place. Le partenariat plus étroit entre la Russie et la Chine et leurs politiques étrangères antagonistes à l'égard de l'Occident ont eu un impact sur les perceptions des Canadiens. Par exemple, les perceptions positives à l'égard de la Chine ont chuté après 2020.⁷ De même, une forte majorité de Canadiens est favorable au refus de coopérer avec ces pays sur les questions relatives à l'Arctique. Par exemple, seuls 15 % des répondants ont indiqué que le Canada et la Russie devraient reprendre leur coopération dans l'Arctique dès maintenant, tandis que près du double (28 %) sont favorables à ce que cette coopération ne reprenne jamais, et 33 % supplémentaires ont choisi de ne

reprendre la coopération Canada-Russie dans l'Arctique qu'après la fin de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, une perspective calculée en termes d'années, et non de mois (voir figure 5).

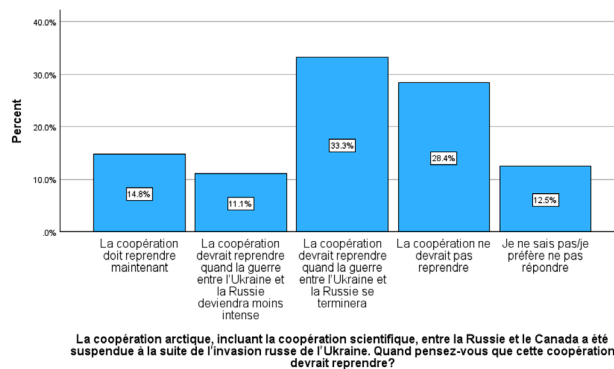


Figure 5 : opinions des Canadiens sur la coopération Canada-Russie en Arctique.

La Chine a récemment courtisé les habitants du Nord, l'ambassadeur de Chine au Canada s'étant rendu au Nunavut pour explorer les possibilités d'exploiter le potentiel minier du territoire.⁸ Ce type d'initiative se heurte au scepticisme général de la population canadienne, qui tient mordicus à ce que la Chine ne soit pas présente dans l'Arctique canadien. Par exemple, lorsqu'on leur demande s'ils sont d'accord ou non avec la décision de 2020 de bloquer la vente d'une mine d'or du Nord à une entreprise chinoise, 83 % des Canadiens sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec cette décision (figure 6).

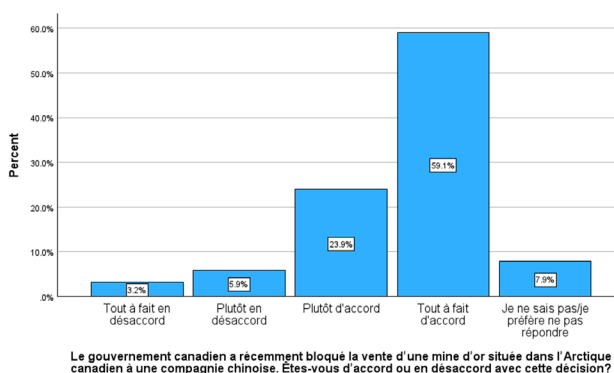


Figure 6 : opinions des Canadiens sur le refus du gouvernement canadien de vendre une mine dans le Nord canadien à une entreprise chinoise.

Les Canadiens ont également exprimé leur scepticisme à l'égard de l'exploitation des ressources naturelles dans l'Arctique canadien, qu'elle soit menée par des entreprises étrangères ou nationales. Une forte majorité (65%) était d'accord avec l'interdiction de la prospection pétrolière et gazière dans l'Arctique canadien. En outre, une pluralité de répondants (43%) pense que les projets miniers dans l'Arctique canadien ont plus de conséquences négatives (environnement, coutumes indigènes) que de résultats positifs (emplois, revenus). La seule exception concerne

la construction d'infrastructures avec d'autres pays : une majorité de répondants (51%) est d'accord pour que le Canada s'associe à d'autres pays pour construire des infrastructures dans l'Arctique canadien. L'imprécision de l'affirmation (quelles infrastructures, où, comment, avec qui ?) en fait un indicateur de coopération faible. Le fait qu'il s'agisse du seul indicateur allant dans le sens de la coopération reflète en soi la morosité des perspectives que la plupart des Canadiens partagent quant à l'avenir de leur région arctique.

Revenir à 2010

Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que l'état d'esprit du public est différent de celui qui prévalait au milieu des années 2010. Si des évaluations plus sombres de la sécurité au niveau mondial sont apparues au début des années 2000, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, il a fallu attendre la seconde moitié des années 2000 pour voir émerger l'idée que l'Arctique canadien (et la région arctique en général) était en danger. Les opinions exprimées dans le sondage *Rethinking the Top of the World* (RTW) de 2010 allaient dans ce sens : l'Arctique était en danger, le Canada devait investir dans des capacités militaires dans l'Arctique et le pays devait être plus présent pour envoyer un message clair aux autres pays.

Dans le sondage RTW de 2015, cette attitude avait changé et la coopération était perçue comme une voie possible pour développer la région arctique. L'alarmisme de la période 2007-2009 s'est dissipé, et les prédictions pessimistes d'une région au bord de la compétition et du conflit ne se sont pas concrétisées. En 2015, l'opinion publique canadienne était plus optimiste.

Les résultats de notre enquête 2024 laissent entrevoir un retour au pessimisme de la fin des années 2000 et du début des années 2010. Cette fois, le principal coupable est mondial : les récentes violations des normes internationales par des États puissants et les stratégies expansionnistes et antagonistes de régimes autoritaires, avec la Russie et la Chine comme chefs de file, ont considérablement influencé l'opinion publique canadienne.



Le NCSM BRANDON est stationné juste en dehors du secteur de Juneau, en Alaska, à l'appui des plongeurs de l'Unité de plongée de la Flotte (Pacifique) qui participent à des missions de lutte contre les mines sur le fond marin au cours de l'exercice ARCTIC EDGE 2022, le 8 mars 2022.

Matelot chef Dan Bard, Caméra de combat des Forces canadiennes, Forces armées canadiennes

Bien entendu, cela ne signifie pas que l'opinion publique canadienne dicte les décisions aux gouvernements ou que les préférences du public se traduisent automatiquement en politiques. Elle s'inscrit toutefois dans un contexte social et politique plus large qui soutient des actions plus fermes et des mesures plus antagonistes à l'encontre de nos rivaux. Cela pourrait devenir un facteur important si des provocations sont relevées dans l'Arctique canadien ou si des rivaux testent la détermination du Canada dans le Grand Nord. Un corollaire associé est que les investissements et les mesures dans l'Arctique ont reçu un soutien considérable de la part de la population canadienne. Ici, le soutien de l'opinion publique coïncide avec le bon sens politique, pour une région qui a grand besoin d'investissements dans les infrastructures et les capacités.

Notes

- 1 The Gordon Foundation, "Rethinking the Top of the World: Arctic Public Opinion Survey, vol. 2.", 2015, [en ligne], URL: <https://gordonfoundation.ca/resource/rethinking-the-top-of-the-world-arctic-public-opinion-survey-vol-2/>
- 2 Mathieu Landriault, "Interest in and public perceptions of Canadian Arctic Sovereignty: Evidence from editorials, 2000-2014", *International Journal of Canadian Studies* 54 (1), 2016: 5-25.
- 3 Gouvernement du Canada, "L'appel du Nord - Allocution du Premier ministre Stephen Harper", 17 août 2006, [en ligne], URL: <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2006/08/appele-nord-allocution-premier-ministre-stephen-harper.html>

- 4 Voir par exemple Kristin Bartenstein, "Use it or lose it": An appropriate and wise slogan?", 1 juillet 2010, [en ligne], URL: <https://policyoptions.irpp.org/magazines/immigration-jobs-and-canadas-future/use-it-or-lose-it-an-appropriate-and-wise-slogan/>
- 5 Mathieu Landriault, Jackson Walling and Paul Minard, "Public opinion on defence spending in Canada: not all polls are created equal", *Canadian Foreign Policy Journal* 30(3), 2024: 307-314. Doi: 10.1080/11926422.2024.2403406
- 6 Donald Rothwell, "The Canadian-U.S. Northwest Passage dispute: A reassessment." *Cornell International Law Journal* 26(2), 1993: 331-372.

- 7 Asia Pacific Foundation, "Canadian views on Asia," November 2020, [en ligne], URL: <https://www.asiapacific.ca/sites/default/files/publication-pdf/2020 NOP Canadian Views on Asia.pdf> (consulté le 17 septembre 2024).
- 8 Arty Sarkisian, "China wants to tap Nunavut minerals: Ambassador," 29 août 2024, [en ligne], URL: <https://nunatsiq.com/stories/article/china-wants-to-tap-nunavut-minerals-ambassador/> (consulté le 17 septembre 2024).



Des membres de la collectivité de Tiburon, en Haïti, observent avec curiosité l'atterrissage de l'hélicoptère Sea King transportant les sacs de riz.

Cplc Eduardo Mora Pineda

Mission Impossible? **Dilemmes de protection et avenir du devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans les opérations de paix des Nations Unies**

MARION LAURENCE

Marion Laurence est professeure adjointe au département des études de défense du Collège des Forces canadiennes. Ses recherches portent sur la gouvernance de la sécurité mondiale, le maintien et la consolidation de la paix et la sociologie politique des organisations internationales. Avant d'occuper son poste actuel, elle a mené des recherches et enseigné à l'Université de Toronto, à l'Université d'Ottawa, à l'Université métropolitaine de Toronto et au Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité au sein de l'Académie canadienne de la défense. Ses recherches ont été soutenues par des subventions et des bourses du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, de l'Association des études internationales, d'Affaires mondiales Canada, du ministère de la Défense nationale et du gouvernement de l'Ontario. Elle est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université de Toronto.

En 2008 et 2009, la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) a été critiquée par les défenseurs des droits de l'homme pour avoir apporté un soutien financier, logistique et opérationnel à l'armée congolaise.¹ La mission avait pour mandat d'aider les forces de sécurité congolaises dans leur campagne contre les groupes armés non étatiques dans l'est du pays. Pourtant, certaines troupes congolaises ont été accusées de procéder à des exécutions arbitraires, de violer, de torturer et de se livrer à d'autres formes de traitements cruels et dégradants. À un moment donné, les Casques bleus ont soutenu des opérations avec Bosco Ntaganda, un chef rebelle devenu officier de l'armée congolaise, alors qu'il était sous le coup d'une arrestation par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.² Le tollé public qui s'en est suivi n'est pas surprenant. Toutes les missions des Nations unies doivent respecter le droit humanitaire

international et la MONUC a également été chargée de protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques.³ Deux des tâches confiées à la mission étaient donc en tension l'une avec l'autre. Les Casques bleus ont reçu l'ordre de protéger les civils, mais ils sont également censés effectuer des patrouilles conjointes avec les forces de sécurité de l'État qui sont responsables d'attaques graves et récurrentes contre ces mêmes civils. Ce double objectif a contraint les forces de maintien de la paix à prendre des décisions difficiles sur la manière dont les différentes parties de leur mandat pouvaient être conciliées dans la pratique, et sur la possibilité de le faire.

Le cas de Ntaganda en est une illustration particulièrement frappante, mais ces dilemmes—définis ici comme des *dilemmes de protection*—ne sont pas propres à la MONUC ou au Congo. Plus récemment, le Conseil de sécurité des Nations unies a confié des mandats similaires à la MONUSCO, la mission qui a remplacé la MONUC en 2010, à la MINUSMA, la mission des Nations unies au Mali, et à la MINUSCA, l'opération de paix des Nations unies déployée en République centrafricaine (RCA). Ces mandats combinent la protection des civils (PDC) ainsi qu'au soutien aux forces de sécurité de l'État hôte dans des conditions de conflit permanent, et des problèmes similaires se sont posés dans les trois missions.⁴ Selon un expert militaire basé à l'ONU, de tels mandats sont « impossibles » en raison de leurs objectifs contradictoires et des dilemmes insolubles qu'ils créent pour les Casques bleus.⁵

Il est important de reconnaître que les dilemmes en matière de protection sont le résultat de mandats complexes et contradictoires, mais cela n'aide guère le personnel militaire qui doit y faire face au quotidien. Afin de fournir des orientations pratiques, le Secrétariat de l'ONU a élaboré une politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (PDRMDH) qui régit la coopération entre le personnel de l'ONU et les forces de sécurité n'appartenant pas à l'ONU. Publié en 2011, la PDRMDH a deux objectifs principaux. Premièrement, elle cherche à atténuer la possibilité de coopérer avec des forces partenaires qui violent les droits de l'homme. Deuxièmement, elle favorise le dialogue avec les acteurs extérieurs aux Nations unies afin d'encourager le respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés.⁶ Une note d'orientation de la PDRMDH publiée en 2015 contient des conseils sur la manière dont les Casques bleus doivent communiquer avec les partenaires nationaux, évaluer et atténuer les risques, contrôler la fourniture de l'aide et intervenir lorsque des violations graves sont commises.⁷ Pourtant, plus d'une décennie après son introduction, la connaissance de la PDRMDH et la compréhension de son impact continuent d'évoluer. Quels sont les points forts et les limites de la politique d'un point de vue pratique? Quelles sont les implications plus larges pour le gouvernement du Canada et les membres des forces armées canadiennes?

Les recherches existantes se concentrent sur les origines de la politique et les défis associés à sa mise en œuvre (par exemple, Hirschmann, 2020; Labuda, 2020). Cet article s'appuie sur des travaux antérieurs en synthétisant ces résultats, en développant le concept de dilemmes de protection, en analysant la pertinence de la PDRMDH pour le Canada et en réfléchissant à l'avenir de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans les opérations de paix de l'ONU. S'appuyant sur des données provenant de la République démocratique du Congo (RDC), du Mali

et de la République centrafricaine (RCA)—pays où les dilemmes de protection se sont avérés aigus—cet article soutient que la PDRMDH fournit des outils utiles pour gérer ces dilemmes, mais qu'il présente également d'importantes limites. Cette politique fournit un cadre concret pour négocier comment, quand et dans quelles conditions les Nations unies peuvent apporter leur soutien aux forces de sécurité de l'État hôte. Ce faisant, elle fournit des mécanismes pour améliorer la responsabilité à court terme et crée des incitations qui contribuent à la professionnalisation des forces de sécurité n'appartenant pas à l'ONU à long terme. Bien qu'il ait été développé dans le contexte des Nations Unies, le cadre de la PDRMDH fournit également des leçons transférables sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le gouvernement du Canada et les Forces armées canadiennes (FAC) pourraient utiliser pour gérer des dilemmes similaires ailleurs (par exemple, l'assistance des forces de sécurité en Irak ou en Ukraine). Cependant, la mise en œuvre complète de la PDRMDH est entravée par des ressources inadéquates pour l'évaluation des risques et le suivi, des restrictions d'accès qui rendent difficile l'enquête sur les violations présumées, et le refus d'acteurs sur le terrain qui ne sont pas d'accord avec les exigences de la politique, des défis qui pourraient facilement se poser dans des contextes autres que ceux des Nations unies.

L'article va comme suit. Tout d'abord, il examine les origines des dilemmes en matière de protection et évalue l'efficacité de la PDRMDH à répondre à ces dilemmes. La section 2 examine les implications pour les FAC, y compris les enseignements tirés qui pourraient éclairer la prise de décision pour un éventail plus large d'opérations militaires, et pas seulement pour les missions de l'ONU. La section 3 examine l'avenir de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans les opérations de paix de l'ONU, ainsi que les changements susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la PDRMDH et de prévenir les dilemmes de protection avant qu'ils ne se posent.

Comprendre et résoudre les dilemmes liés à la protection

Des dilemmes de protection se posent lorsque les responsabilités des Casques bleus en matière de protection de l'environnement entrent directement en conflit avec les ordres de soutien et de coopération avec les forces de sécurité extérieures à l'ONU. Dans des pays comme la RDC, le Mali et la République centrafricaine, les Casques bleus opèrent dans le cadre de mandats de maintien de la paix. Conformément à la doctrine du maintien de la paix « robuste », le Conseil de sécurité a établi ces missions en vertu



Des soldats des Nations Unies venant du 2^e Bataillon, Royal 22^e Régiment et de l'armée brésilienne participent à un défilé pour le Jour de l'Indépendance du Brésil, le 6 septembre 2013, à Port-au-Prince (Haïti), dans le cadre de l'opération Hamlet.

Cplc Marc-André Gaudreault, Caméra de combat des Forces canadiennes

du chapitre VII de la Charte des Nations unies et autorise les Casques bleus à recourir à la force pour protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques.⁸ Dans le même temps, ces missions sont déployées avec des mandats de « stabilisation » qui demandent aux Casques bleus de soutenir l'extension de l'autorité de l'État hôte.⁹ Les opérations de stabilisation ne sont pas formellement définies dans la doctrine de l'ONU, mais dans la pratique, elles impliquent un soutien direct aux forces de sécurité de l'État hôte dans des conditions de conflit en cours, y compris des activités qui frôlent les opérations de contre-insurrection et de contre-terrorisme.¹⁰ Pourtant, les forces de sécurité locales sont souvent responsables de graves violations des droits de l'homme, notamment d'attaques contre des civils, lorsqu'elles cherchent à rétablir le contrôle de zones tenues par des groupes armés non étatiques. En RDC, au Mali et en RCA, les groupes de défense des droits de l'homme ont documenté de nombreuses violations flagrantes, notamment des actes de torture, des exécutions sommaires, des viols et parfois des massacres, et ils ont présenté des preuves crédibles montrant que les forces de sécurité locales sont responsables.¹¹ Cela crée des dilemmes épineux pour les Casques bleus. En effet, ceux-ci ont pour mission de protéger les civils, mais aussi de soutenir les forces de sécurité qui mènent ces attaques.

Les raisons de ces impératifs contradictoires sont bien connues. Les mandats de maintien de la paix sont le fruit d'un processus politique complexe au cours duquel les membres du Conseil de sécurité mettent en balance des pressions matérielles et normatives concurrentes.¹² Souvent, ils sortent de l'impasse politique en prescrivant une longue liste de tâches disparates sans articuler les relations entre elles, sans expliquer comment les classer par ordre de priorité ou sans allouer des ressources suffisantes pour les réaliser.¹³ Cela permet aux États membres d'éluder les questions difficiles concernant la manière dont les différentes parties du mandat d'une mission peuvent être conciliées sur le terrain, et si c'est le cas. Cette ambiguïté est utile sur le plan politique, mais elle crée une myriade de problèmes aux niveaux opérationnel et tactique, où les dilemmes en matière de protection se posent avec le plus d'acuité.¹⁴ Selon le Département des opérations de paix (DOP), les « menaces contre les civils posées par des éléments des forces de sécurité de l'État ou leurs mandataires » constituent actuellement l'un des plus grands défis auxquels sont confrontées les missions de l'ONU.¹⁵ Par exemple, la MINUSMA s'est efforcée de remodeler ses relations avec les forces de sécurité maliennes à la suite de graves violations des droits de l'homme, de deux coups d'État—l'un en août 2020 et l'autre en mai 2021—et d'une coopération de plus en plus étroite entre les troupes maliennes et les mercenaires du

groupe Wagner soutenus par la Russie et accusés de commettre des atrocités à l'encontre des civils maliens.¹⁶

La politique de diligence raisonnable des Nations unies en matière de droits de l'homme a été élaborée pour gérer ce type de dilemmes. Il commence par affirmer que le soutien aux forces de sécurité extérieures aux Nations unies doit être compatible avec les principes énoncés dans la Charte des Nations unies. Il s'agit notamment de l'obligation de respecter, de promouvoir et d'encourager le respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés. La politique indique également que « ce soutien devrait aider les bénéficiaires à atteindre un stade où le respect de ces principes et de ces corpus juridiques devient la norme, garantie par l'État de droit ». ¹⁷ En d'autres termes, cette politique a deux objectifs : premièrement, éviter que le personnel des Nations unies ne soit impliqué dans de graves violations des droits de l'homme du fait de son association avec des forces de sécurité extérieures aux Nations unies; deuxièmement, promouvoir le respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés au sein de ces forces. Cette politique repose sur une définition relativement large du soutien, qui inclut les opérations conjointes en plus d'autres types de soutien, tels que la formation ou la fourniture de nourriture, de carburant et d'équipement.¹⁸

La PDRMDH est mis en œuvre en quatre phases : 1) communication avec les autorités nationales et d'autres partenaires; 2) évaluation des risques et, si nécessaire, mesures d'atténuation; 3) surveillance; et 4) intervention lorsque des violations graves sont commises.¹⁹ La première phase vise à s'assurer que toutes les parties comprennent les exigences de la PDRMDH et prennent des mesures proactives pour garantir la conformité. Au cours de la phase d'évaluation des risques, le personnel de l'ONU doit recueillir des informations et évaluer la probabilité (faible, moyenne ou élevée) que des forces extérieures à l'ONU commettent des violations graves du droit international humanitaire, des droits de l'homme ou du droit des réfugiés pendant qu'elles bénéficient du soutien de l'ONU.²⁰ Le cas échéant, le personnel des Nations unies doit identifier les mesures d'atténuation susceptibles de réduire le risque de violations et veiller à ce que des mécanismes soient mis en place pour faire face à toute violation qui se produirait. Les mesures d'atténuation peuvent inclure le renforcement des capacités et la formation, la responsabilité et les mesures correctives, la planification conjointe, l'établissement de rapports réguliers, la modification des règles, politiques et procédures existantes, ou l'exclusion d'unités ou d'individus qui n'ont pas passé avec succès le processus de vérification de l'ONU.²¹ Étant donné que les schémas de violence étatique contre les civils sont souvent liés à des unités spécifiques, le processus de sélection de la PDRMDH—qui comprend l'examen d'unités et d'individus spécifiques—est un exemple de la manière dont les mesures d'atténuation peuvent contribuer à garantir que les missions de l'ONU n'apportent pas un soutien inconditionnel aux auteurs d'abus.²²

La phase de suivi de la mise en œuvre consiste à « observer de manière proactive le comportement du bénéficiaire en ce qui concerne ses obligations en matière de droits de l'homme », à collecter et à compiler des informations sur les violations

présumées et à dialoguer avec les bénéficiaires pour discuter des allégations et de la manière dont elles peuvent être traitées.²³ La surveillance permet également aux acteurs de la société civile et aux groupes de défense des droits de l'homme de faire part de leurs préoccupations concernant les actions des forces de sécurité n'appartenant pas aux Nations unies. Selon Mme Levine-Spound, cela se fait parfois par le biais de comités de suivi officiels, des comités locaux qui améliorent la responsabilisation en permettant aux membres de la communauté de porter les violations directement à l'attention des commandants et de demander des mesures correctives.²⁴ La dernière phase prévoit l'intervention des Nations unies lorsque des violations graves sont commises. Les entités des Nations unies doivent disposer de procédures préétablies qui précisent quel membre du personnel interviendra, à quel moment et avec quel homologue national. Si nécessaire, le personnel plus expérimenté peut faire remonter les problèmes à des niveaux plus élevés.²⁵ Prises ensemble, ces mesures constituent un cadre utile pour améliorer la responsabilité et mettre en place des mesures structurelles d'incitation et de dissuasion qui contribuent à la professionnalisation à long terme des forces de sécurité n'appartenant pas à l'ONU.²⁶

Bien qu'elle contribue à atténuer les dilemmes en matière de protection, la mise en œuvre de la PDRMDH s'accompagne également de défis importants. D'après les études existantes, trois des problèmes les plus fréquents sont le manque d'informations nécessaires à l'évaluation des risques, les difficultés liées au suivi et la réticence des acteurs sur le terrain—tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la mission—qui craignent que la mise en œuvre de la PDRMDH ne rende plus difficile la réalisation d'autres objectifs. J'examinerai chacune de ces limitations à tour de rôle. Dans les sections 2 et 3, l'article s'appuie sur les travaux antérieurs en analysant les implications pour le Canada et en réfléchissant à l'avenir de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.

Premièrement, la qualité d'une évaluation des risques dépend des informations sur lesquelles elle se fonde, et de nombreuses missions de l'ONU peinent à recueillir des informations adéquates et opportunes sur les forces de sécurité extérieures à l'ONU. Par exemple, Levine-Spound constate que les États hôtes sont souvent réticents à partager les listes des unités bénéficiaires et de leurs commandants, les plans opérationnels ou les explications sur la manière dont le soutien sera utilisé. Sans ces informations, la PDRMDH ne permet pas d'apporter un soutien.²⁷ De même, les missions de l'ONU gèrent des bases de données contenant des informations sur les violations passées des droits de l'homme, mais elles doivent être mises à jour en permanence, ce qui n'est pas toujours le cas lorsque le temps et les ressources sont limités.²⁸

Deuxièmement, il peut être difficile de contrôler la mise en œuvre de la PDRMDH et les effets des mesures d'atténuation. La composante civile des droits de l'homme d'une mission—telle que la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA, qui dispose d'une unité PDRHPD désignée—prend généralement la tête de la mise en œuvre de la PDRHPD avec l'aide de partenaires internes et externes.²⁹ Toutefois, ces

unités peuvent ne disposer que d'un petit nombre de personnes chargées du suivi de la PDRMDH. Sans présence sur tous les sites, ils doivent compter sur d'autres Casques bleus, y compris le personnel militaire, et sur des partenaires extérieurs pour recueillir et communiquer les informations nécessaires. Cela nécessite des efforts et un engagement importants de la part des partenaires, et cette dépendance à l'égard d'autrui peut potentiellement compromettre l'intégrité d'une enquête. Au Mali, par exemple, une étude montre que les enquêteurs de l'ONU se sont parfois appuyés sur des troupes maliennes pour fournir des escortes de sécurité. Lorsque des allégations sont formulées à l'encontre de ces mêmes forces, leur présence lors des enquêtes sur le terrain soulève des questions quant à la crédibilité du processus.³⁰ En outre, certaines mesures d'atténuation (par exemple, la fourniture d'une formation) sont plus faciles à contrôler que d'autres; il est long et difficile, d'un point de vue logistique, de confirmer que des fournitures telles que du carburant ou des balles sont utilisées conformément aux exigences de la PDRMDH, en particulier lorsque les personnes les mieux placées pour le faire ont beaucoup d'autres responsabilités.³¹ Il est donc difficile d'évaluer pleinement les risques et de prendre des décisions éclairées sur la fourniture d'un soutien.

Enfin, la mise en œuvre de la PDRMDH est parfois entravée par une résistance active. L'un des exemples les plus évidents est celui des États hôtes qui s'opposent aux efforts de l'ONU visant à modifier le comportement des forces de sécurité locales. Par exemple, le gouvernement du Mali a demandé à la MINUSMA de donner la priorité aux aspects sécuritaires de son mandat et de soutenir les forces armées maliennes en leur fournissant du carburant, des rations alimentaires, des évacuations médicales et de blessés, des transports et de la logistique, la remise en état des infrastructures militaires et des renseignements.³² Dans le même temps, les autorités maliennes ont exigé de la MINUSMA qu'elle s'abstienne de « politiser et d'instrumentaliser la question des droits de l'homme », actions qu'elles jugent « préjudiciables » à l'unité nationale et à la cohésion sociale.³³ Dans ces conditions, les restrictions et les mesures d'atténuation de la PDRMDH peuvent facilement créer des tensions entre les Casques bleus, les membres des forces de sécurité de l'État hôte et les habitants des communautés menacées, qui peuvent considérer la politique comme une excuse pour l'inaction.³⁴ Ces tensions rendent encore plus difficile la collecte des informations nécessaires à la mise en œuvre de la PDRMDH. Selon Labuda, cette politique peut également être une source de frustration pour les Casques bleus eux-mêmes, en particulier lorsque le personnel civil et en uniforme n'a pas de vision commune de la coopération avec les forces de sécurité extérieures à l'ONU.³⁵ Les Casques bleus en uniforme qui travaillent en étroite collaboration avec le secteur de la sécurité peuvent considérer cette politique comme un obstacle à l'établissement de relations efficaces. Certains diront, par exemple, que le fait de refuser de transporter les forces de sécurité locales sur les vols de l'ONU peut éroder la bonne volonté et rendre plus difficile l'instauration de la confiance, l'encadrement et la réalisation des objectifs globaux d'une mission.³⁶

Ces défis montrent que la mise en œuvre de la PDRMDH est loin d'être simple. Cette politique peut être un outil utile pour améliorer la responsabilité et favoriser la professionnalisation à long terme des forces de sécurité n'appartenant pas aux Nations unies. Toutefois, son impact dépend de la dynamique des conflits locaux et d'une série d'autres facteurs, tels que la capacité d'une mission à assurer un suivi efficace. Elle impose également des exigences considérables au personnel de l'ONU, qui doit apprendre ce que la PDRMDH exige, communiquer clairement ces exigences à une série de partenaires, développer les connaissances nécessaires pour mener des évaluations des risques et proposer des mesures d'atténuation, rassembler les informations nécessaires à un suivi efficace et intervenir de manière appropriée lorsque des violations se produisent. Bien que le personnel disposant d'une expertise particulière puisse prendre la direction des opérations, une mise en œuvre complète dépend de l'adhésion de toutes les parties d'une mission de l'ONU.

Implications pour les Forces armées canadiennes

Les dilemmes de protection qui se posent dans les opérations de paix de l'ONU ne sont pas uniques. Historiquement, les membres des FAC ont souvent été déployés dans des contextes où la protection des civils est un objectif essentiel. Des dilemmes similaires peuvent se poser dans toute opération où des membres des FAC sont déployés à l'étranger pour soutenir des forces de sécurité non canadiennes tout en s'efforçant de protéger les civils et de faire respecter les droits de l'homme. En effet, les membres des FAC reçoivent déjà une formation sur le respect du droit des conflits armés, des conventions de Genève, des conventions de La Haye, des instruments fondamentaux du droit des droits de l'homme et d'autres accords connexes, ainsi que sur la manière d'identifier les violations, d'aider les partenaires et les alliés à faire respecter ces lois.³⁷ Cela dit, les dilemmes en matière de protection sont les plus aigus lorsque le soutien implique une coopération militaire dans le cadre d'un conflit en cours, et ils sont les plus fréquents lorsque les forces de sécurité ont des antécédents de corruption et d'abus, une caractéristique qui contribue souvent à l'origine des conflits armés. Il est également important de noter le lien entre les dilemmes de protection et le préjudice moral—un autre domaine d'intérêt du programme de recherche en cours du Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité (voir Wolejszo 2023, cette parution). L'incapacité des institutions à anticiper et à atténuer les dilemmes en matière de protection placera les membres des FAC dans des situations éthiques très difficiles et pourrait facilement créer des conditions propices à un préjudice moral.

Les contours des dilemmes de protection varieront en fonction du mandat sous lequel les membres des FAC sont déployés. L'ONU est unique dans la mesure où elle a institutionnalisé la protection des civils dans son infrastructure de maintien de la paix. Depuis 2001, le Conseil de sécurité a fait de la PDC une priorité thématique et le Secrétariat a produit une série de manuels, de politiques et d'autres documents d'orientation relatifs à la PDC.³⁸

Néanmoins, l'OTAN dispose également d'une politique de protection des civils—formellement approuvée par les États membres en 2016—et la protection des civils est devenue un pilier central de l'approche de la sécurité humaine et des principes directeurs de l'organisation, qui en sont à leurs débuts.³⁹ En même temps, l'OTAN a l'habitude de travailler avec les forces de sécurité locales pour promouvoir la paix et la stabilité dans des endroits comme le Kosovo et l'Afghanistan.⁴⁰ Il est donc possible que des dilemmes de protection similaires se posent lors des déploiements des FAC avec l'OTAN. En outre, lorsque les membres des FAC sont déployés dans des situations de conflit, ils sont tenus de respecter toute une série d'obligations juridiques internationales, y compris le droit international humanitaire. À cet égard, la PDRMDH est ancrée dans des obligations juridiques internationales qui sont bien antérieures à la politique elle-même.⁴¹

Ainsi, si la PDRMDH s'applique clairement aux membres des FAC participant aux opérations de paix des Nations unies, les enseignements tirés de la mise en œuvre de la PDRMDH peuvent également éclairer la prise de décision pour un éventail plus large d'activités des FAC. Elles pourraient, par exemple, aider le gouvernement du Canada à prévenir des controverses telles que celle qui s'est produite lorsque le personnel des Forces armées canadiennes en Irak a reçu l'ordre de continuer à former les forces de sécurité irakiennes, même après que le personnel ait exprimé des inquiétudes quant au fait que certains stagiaires avaient déjà commis des crimes de guerre.⁴² Un processus en quatre étapes tel que celui décrit dans la PDRMDH aurait fourni un cadre clair pour anticiper et atténuer tout préjudice associé à ce type de soutien. Cette mesure viendrait compléter les mesures existantes, telles que les directives ministérielles de 2017 et les directives du SM et du CEMD relatives à la *Loi sur la prévention de*

la complicité dans les mauvais traitements infligés par des entités étrangères. Les directives ressemblent au PDRMDH dans la mesure où elles demandent des évaluations des entités partenaires, des profils de droits de l'homme par pays et des dossiers d'information préalables au déploiement visant à gérer les risques associés à la coopération avec des entités étrangères. Cependant, ils se concentrent presque exclusivement sur l'échange d'informations, alors que la PDRMDH couvre un éventail beaucoup plus large d'activités, telles que la formation et les opérations conjointes, et fournit de ce fait des orientations plus diversifiées.⁴³ Un cadre tel que la PDRMDH pourrait également s'avérer pertinent pour la fourniture par le Canada de formation et d'équipement aux troupes ukrainiennes. Si l'armée russe est responsable de la plupart des graves violations des droits de l'homme liées à son invasion de l'Ukraine, il est prudent d'anticiper les situations dans lesquelles les forces ukrainiennes—une unité comme la brigade Azov, par exemple—sont accusées de manière crédible de violations des droits de l'homme.⁴⁴ Comprendre les forces et les limites de la PDRMDH dans les missions de l'ONU peut aider le gouvernement du Canada ainsi que le MDN et les FAC à renforcer les garanties existantes en matière de droits de l'homme, afin qu'ils soient mieux préparés à faire face aux dilemmes de protection qui se posent dans des contextes autres que ceux de l'ONU.

Trois leçons transférables ressortent. Tout d'abord, une évaluation des risques n'est pas particulièrement utile si elle est basée sur des informations obsolètes ou incomplètes. Pourtant, la collecte d'informations fiables et opportunes nécessite des ressources importantes. Afin d'exercer une diligence raisonnable, une mission doit être en mesure de recueillir suffisamment d'informations, de les analyser en temps utile et de les utiliser pour fournir au personnel militaire des recommandations

exploitables dans le cadre de leur environnement opérationnel.⁴⁵ Cela pourrait s'avérer particulièrement difficile dans les missions ne relevant pas des Nations unies qui ne disposent pas d'une composante dédiée aux droits de l'homme, mais cette fonction pourrait éventuellement être intégrée dans les responsabilités d'une autre composante. Deuxièmement, une diligence raisonnable efficace exige également un suivi des mesures d'atténuation et de leurs effets. Il s'agit là d'un autre processus à forte intensité de main-d'œuvre qui ne peut se dérouler sans le soutien d'un large éventail de parties prenantes. Lorsque le soutien aux forces partenaires comprend l'approvisionnement en nourriture, carburant ou munitions, par exemple, il n'est pas facile de suivre l'utilisation qui en est faite à partir d'un point central.⁴⁶ Le succès du suivi dépend des relations de travail étroites avec le personnel de niveau tactique qui peut fournir une évaluation nuancée pour déterminer si les mesures d'atténuation ont l'impact souhaité. Enfin, et



Un hélicoptère Sea King à bord le NCSM St. John's s'envole vers Chardonnière, Haïti, transportant sa charge de 1 000 kilos de mélange mais-soya, le 15 septembre 2008.

Cplc Eduardo Mora Pineda

dans le même ordre d'idées, une diligence raisonnable efficace nécessite l'adhésion de divers partenaires internes et externes. La résistance peut venir des États d'accueil qui ne souhaitent pas que leurs activités soient contrôlées ou limitées, mais les partenaires internes peuvent également s'inquiéter des effets inattendus d'une politique telle que la PDRMDH. Les objections internes à la mission ne doivent pas être rejetées d'emblée. Elles découlent souvent d'une volonté réelle de remplir d'autres tâches obligatoires qui s'avèrent être en conflit avec les exigences de diligence raisonnable. Cela met en évidence le caractère complexe et multidimensionnel de nombreux mandats des FAC et signifie que des conversations franches sont nécessaires pour déterminer dans quelle mesure les exigences en matière de diligence raisonnable—et les tâches de protection de manière plus générale—sont compatibles avec les autres objectifs d'une mission.

L'avenir de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme

L'expérience des Nations unies avec la PDRMDH montre à quel point les dilemmes de protection peuvent être omniprésents et difficiles à résoudre, même lorsqu'une politique spécialisée est en place. Compte tenu de la définition large du soutien donnée par la PDRMDH et du grand nombre d'interactions quotidiennes entre le personnel de l'ONU et les forces de sécurité extérieures à l'ONU, il existe une myriade de situations dans lesquelles des dilemmes peuvent se poser. Ces dilemmes sont, comme nous l'avons vu plus haut, le produit de conditions structurelles; le mandat de PDC d'une mission comprend souvent des tâches et des objectifs qui tirent dans d'autres directions. Pour l'avenir, plusieurs scénarios sont possibles lorsqu'on envisage l'avenir de la PDRMDH et les dilemmes qu'il vise à résoudre. Ces scénarios présentent un intérêt pour le Canada et les FAC, car le Canada contribue au financement des opérations de paix de l'ONU, fournit occasionnellement du personnel et a toujours soutenu les opérations de paix en tant que priorité thématique au sein du Conseil de sécurité et du Secrétariat de l'ONU. L'évolution de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est également pertinente pour les débats plus larges au Canada et ailleurs sur l'internationalisme libéral et l'avenir de l'ordre international fondé sur des règles.⁴⁷

Le premier scénario est en fait le statu quo. Les mandats continueraient à combiner des tâches de PDC centrées sur la population et des tâches de stabilisation centrées sur l'État. Dans les endroits où les ressources sont limitées et où les conditions de sécurité restreignent la mobilité des forces de maintien de la paix, il sera difficile pour les Casques bleus de réaliser pleinement le potentiel d'atténuation de la PDRMDH. Au fil du temps, cela pourrait susciter la méfiance du public et le désenchantement des groupes qui estiment qu'une mission de l'ONU soutient des gouvernements prédateurs à leurs dépens. Les manifestations contre l'ONU suggèrent que cela pourrait déjà se produire dans des endroits comme la RDC.⁴⁸ Le second scénario impliquerait des mandats et des tâches similaires, mais les combinerait avec une mise en œuvre plus robuste de la PDRMDH. Davantage de

personnel et de ressources seraient disponibles pour évaluer les risques, élaborer des mesures d'atténuation, contrôler la mise en œuvre et intervenir, le cas échéant, en cas de violations présumées des droits de l'homme. Cela permettrait aux Casques bleus de recueillir des informations de manière plus efficace, de maintenir une plus grande « distance » politique et logistique par rapport aux États hôtes et d'utiliser davantage la PDRMDH comme moyen de pression pour faire avancer les objectifs de la PDC dans le cadre de leurs interactions avec les institutions de l'État. Il est toutefois important de reconnaître que des mesures plus énergiques en matière de développement des ressources humaines pourraient nuire aux relations avec certains États d'accueil et rendre plus difficile l'accomplissement d'autres tâches mandatées.⁴⁹

Le troisième scénario serait un retour à des mandats ressemblant aux mandats multidimensionnels de maintien de la paix du début des années 2000. Les Casques bleus se verraient toujours confier des tâches de maintien de la paix et continueraient à travailler en étroite collaboration avec les États hôtes, mais la coopération serait plus limitée. Le PDRMDH serait toujours pertinent dans ces contextes, mais les dilemmes de protection auxquels sont confrontés les Casques bleus seraient moins aigus. L'accent serait également mis davantage sur la transformation des institutions de l'État à long terme et sur l'engagement avec la société civile et les acteurs non étatiques dans un processus de consolidation de la paix moins centré sur l'État.⁵⁰

Le dernier scénario serait en fait un retour au maintien de la paix « traditionnel », c'est-à-dire à la pratique consistant à envoyer des Casques bleus légèrement armés pour observer les cessez-le-feu et surveiller la mise en œuvre des accords de paix.⁵¹ Cela signifierait un retrait des tâches PDC ainsi que des tâches de stabilisation, ce qui rendrait la PDRMDH largement obsolète. Cette politique s'appliquerait toujours à la collaboration avec d'autres forces partenaires (par exemple, les troupes françaises ou de l'Union africaine déployées aux côtés des entités de l'ONU), mais l'abandon de la PDC et du soutien direct aux forces de sécurité de l'État hôte éliminerait bon nombre des dilemmes en matière de protection auxquels sont actuellement confrontés les Casques bleus. Toutefois, cela pourrait mettre en danger les civils en signalant que les Casques bleus ne répondront pas aux menaces qui pèsent sur eux. Étant donné que le consentement de l'État hôte est un principe fondamental du maintien de la paix de l'ONU, les dilemmes de protection sont, dans une certaine mesure, le prix à payer pour un engagement durable en faveur de la paix et de la sécurité dans les opérations de paix.

Ces scénarios ne s'excluent pas mutuellement. Un scénario peut se dérouler dans le cadre d'une mission donnée, tandis qu'un autre se déroule ailleurs. L'extrapolation de ces scénarios est également utile pour évaluer l'applicabilité de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans les missions ne relevant pas des Nations unies. Les chances que des dilemmes de protection se posent et les perspectives de mise en œuvre effective des politiques de diligence raisonnable dépendent des tâches assignées à une mission extérieure aux Nations unies, des partenaires avec lesquels elle est censée travailler, des conditions de sécurité

locales et des ressources disponibles pour soutenir le travail considérable associé à une diligence raisonnable digne de ce nom.

Conclusion

Selon un expert militaire, la gestion de la coopération entre les Casques bleus et les forces de sécurité de l'État hôte qui commettent des violations des droits de l'homme est actuellement l'une des principales préoccupations des États qui autorisent, financent et encadrent les opérations de paix de l'ONU.⁵² L'augmentation des mandats du Conseil de sécurité qui combinent les opérations de maintien de la paix et les activités de « stabilisation »—en particulier le soutien direct aux forces de sécurité de l'État hôte dans des conditions de conflit permanent—a créé une myriade de situations dans lesquelles les Casques bleus sont confrontés à des dilemmes en matière de protection. Ils doivent prendre des décisions difficiles sur la manière dont les différentes parties de leur mandat peuvent être conciliées dans la pratique, et sur la question de savoir si c'est le cas. Comment peuvent-ils protéger les civils sous la menace imminente de violences physiques tout en travaillant en étroite collaboration avec des forces de sécurité responsables d'attaques graves et récurrentes contre des civils? Les pays fournissant des troupes, dont le personnel est le plus souvent confronté à des dilemmes en matière de protection, sont particulièrement conscients de l'acuité de ces pressions contradictoires.⁵³ Les dilemmes de protection sont également une préoccupation pour le Canada et les FAC en raison de l'engagement de longue date du pays en faveur de la protection de l'environnement et de la sécurité humaine, du fait que la PDRMDH apporte des enseignements transférables dans des contextes autres que ceux des Nations unies, et en raison de leurs implications potentielles en termes de préjudice moral parmi les membres des FAC.

La politique de diligence raisonnable des Nations unies en matière de droits de l'homme a permis de clarifier les mesures à prendre pour atténuer les dilemmes en matière de protection, améliorer la responsabilité et favoriser la professionnalisation à long terme des forces extérieures aux Nations unies, tout en protégeant la réputation de l'ONU. Cependant, la mise en œuvre de la PDRMDH n'est pas simple. La collecte d'informations suffisantes pour procéder à l'évaluation des risques nécessite beaucoup de temps et de ressources, tout comme le suivi nécessaire pour mesurer l'impact des mesures d'atténuation. Tous deux dépendent également de la coopération entre un large éventail de parties prenantes internes et externes, y compris les forces de sécurité locales, les groupes de la société civile et les différentes composantes civiles et en uniforme d'une mission.⁵⁴ En outre, la mise en œuvre de la PDRMDH est souvent entravée par une résistance active. Cela vient parfois des gouvernements hôtes qui souhaitent échapper à la surveillance, mais aussi du personnel de la mission qui estime que cette politique rend plus difficile l'accomplissement d'autres tâches mandatées, en particulier celles qui dépendent de l'instauration d'une confiance avec les forces de sécurité locales.

Les dilemmes en matière de protection sont le résultat d'impulsions contradictoires au sein des mandats de maintien de la paix des Nations unies. La section 3 examine l'avenir de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme à la lumière de cette dynamique au sein du Conseil de sécurité, en esquisant quatre scénarios possibles pour les futures missions de l'ONU. Cependant, de nombreux enseignements tirés des opérations de paix des Nations unies peuvent également être appliqués à des missions ne relevant pas des Nations unies, ce qui les rend encore plus pertinents pour le MDN et les FAC. Des dilemmes de protection peuvent se poser dans tous les cas où des membres des FAC sont déployés à l'étranger pour soutenir des forces de sécurité non canadiennes tout en s'efforçant de protéger les civils et de faire respecter les droits de l'homme, et ils sont encore plus susceptibles de se poser maintenant que l'OTAN a officiellement adopté une politique de protection des témoins.⁵⁵ Le PDRMDH fournit un modèle utile pour atténuer les dilemmes en matière de protection et y répondre dans le cadre de missions ne relevant pas des Nations unies. Ses lacunes peuvent également être utilisées pour anticiper les défis susceptibles de se poser dans des contextes non onusiens, en particulier dans les missions qui ne disposent pas d'une composante des droits de l'homme désignée. À ces deux égards, les décideurs politiques canadiens peuvent tirer parti de l'expérience des Nations unies avec la PDRMDH pour bien préparer les membres des FAC et s'assurer qu'ils disposent des outils nécessaires pour gérer les dilemmes de protection d'une manière à la fois éthique et efficace.

Remerciements

Cet article est basé sur un document de travail produit pour le Defence and Security Foresight Group, un réseau de recherche financé par le ministère de la Défense nationale du Canada dans le cadre du programme MINDS (*Mobilizing Insights in Defence and Security*). Je remercie les docteurs Jenny Baechler, David Black et Bessma Momani pour le soutien qu'ils ont apporté à cette recherche. Les versions ultérieures ont bénéficié des commentaires reçus lors de la conférence du Séminaire interuniversitaire sur les forces armées et la société canadienne, qui s'est tenue à Ottawa en octobre 2022, ainsi que des commentaires de mes collègues du Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité. Trois évaluateurs anonymes ont également fourni des commentaires réfléchis et constructifs.

Notes

- 1 Cet article a été accepté pour la publication au mois de novembre 2023. À partir de cette date, il était impossible d'effectuer des révisions substantives au texte. Les dates et les événements au sein de l'article, autant que l'analyse, reflètent cette chronologie.
- 2 Gisela Hirschmann, *Cooperating with Evil? Accountability in Peace Operations and the Evolution of the United Nations Human Rights Due Diligence Policy*, *Cooperation and Conflict* 55, no. 1 (2020): 26, 28.
- 3 Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, Monuc Mandate, <https://peacekeeping.un.org/mission/past/monuc/mandate.shtml#:~:text=to%20assist%20in%20the%20promotion,of%20human%20rights%20and%20international.>
- 4 Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Monusco - Background, <https://monusco.unmissions.org/en/background>; Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme MONUSCO-OHCHR, Report on Human Rights Violations in the Democratic Republic of the Congo in the Context of the Events of 19 December 2016, (Genève : Nations Unies, février 2017), 3, 19-20; MINUSMA, Minusma - Mandate, Nations Unies, <https://minusma.unmissions.org/en/mandate-0>; Human Rights Watch, Mali: Unchecked Abuses in Military Operations, <https://www.hrw.org/news/2017/09/08/mali-unchecked-abuses-military-operations>; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, Minusca - Mandate, <https://minusca.unmissions.org/en/mandate>; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Central African Republic : Human Rights Violations against Civilians by the Central African Armed Forces (Faca) Are Unacceptable, Says Un., Nations unies, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/02/central-african-republic-human-rights-violations-against-civilians-central>.
- 5 Entretien confidentiel avec un conseiller militaire d'une mission occidentale aux Nations unies, entretien réalisé par l'auteur en février 2023, New York.
- 6 Nations unies, Human Rights Due Diligence Policy on United Nations Support to Non-United Nations Security Forces: Guidance Note and Text of the Policy, (New York: United Nations, 2015), 43; Patryk I. Labuda, *With or against the State? Reconciling the Protection of Civilians and Host-State Support in Un Peacekeeping*, (New York: International Peace Institute, 2020), 15.
- 7 Nations unies, Human Rights Due Diligence Policy on United Nations Support to Non-United Nations Security Forces: Guidance Note and Text of the Policy, 9.
- 8 Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, *United Nations Peacekeeping Operations : Principles and Guidelines*, (New York: Nations Unies, 2008), 19, 34.
- 9 John Karlsrud, *United Nations Stabilization Operations: Chapter Seven and a Half*, *Ethnopolitics* 18, no. 5 (2019): 494.
- 10 Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix des Nations unies, *Uniting Our Strengths for Peace : Politique, partenariat et population*, (New York: Nations unies, 2015), 30; John Karlsrud, *Towards Un Counter-Terrorism Operations?*, *Third World Quarterly* 38, n° 6 (2017): 1215-16; From Liberal Peacebuilding to Stabilization and Counterterrorism, *International Peacekeeping* 26, no 1 (2019): 10-13.
- 11 MONUSCO-OHCHR, Report on Human Rights Violations in the Democratic Republic of the Congo in the Context of the Events of 19 December 2016, 3, 19-20; Human Rights Watch, Mali: Unchecked Abuses in Military Operations; Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Central African Republic : Human Rights Violations against Civilians by the Central African Armed Forces (Faca) Are Unacceptable, Says Un.
- 12 Michael Lipson, *Peacekeeping : Organized Hypocrisy?*, *European Journal of International Relations* 13, no. 1 (2007): 6.
- 13 Kseniya Oksamytna et Magnus Lundgren, *Decorating the "Christmas Tree": The Un Security Council and the Secretariat's Recommendations on Peacekeeping Mandates*, *Global Governance* 27, no. 2 (2021): 226.
- 14 Cedric de Coning, *Is Stabilization the New Normal? Implications of Stabilization Mandates for the Use of Force in Un Peacekeeping Operations*, in *The Use of Force in Un Peacekeeping*, ed. Peter Nadin (Londres : Routledge, 2018).
- 15 Département des opérations de paix des Nations unies, *The Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping : Handbook*, (New York: Nations Unies, 2020), 18.
- 16 Certains de ces problèmes seront résolus lorsque la MINUSMA se retirera complètement du Mali à la fin du mois de décembre 2023. Arthur Boutellis, Will Minusma Be À La Carte, or Geopolitical Endgame in Mali? Institut international de la paix, https://theglobalobservatory.org/2023/03/minusma-a-la-carte-or-geopolitical-end-game-in-mali/?utm_source=mailchimp&utm_medium=organic_email&utm_campaign=US_GO_publications_analysis&utm_content=link; Jason Burke, *Russian Mercenaries Behind Slaughter of 500 in Mali Village*, *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/world/2023/may/20/russian-mercenaries-behind-slaughter-in-mali-village-un-report-finds>.
- 17 Nations unies, Human Rights Due Diligence Policy on United Nations Support to Non-United Nations Security Forces: Guidance Note and Text of the Policy, 43.
- 18 *Ibid.*, 7-8.
- 19 *Ibid.*, 9.
- 20 *Ibid.*, 12-16.
- 21 *Ibid.*, 25-29.
- 22 Par exemple, les abus commis à Mondoro, au Mali, ont été attribués aux actions de la Garde nationale malienne. Plus récemment, des troupes travaillant en étroite collaboration avec le groupe Wagner au Mali et en République centrafricaine ont été impliquées dans de graves violations des droits de l'homme. Projet de données sur la localisation et les événements des conflits armés, *State Atrocities in the Sahel : The Impetus for Counterinsurgency Results Is Fueling Government Attacks on Civilians*, ACLED, <https://acleddata.com/2020/05/20/state-atrocities-in-the-sahel-the-impetus-for-counter-insurgency-results-is-fueling-government-attacks-on-civilians/>; Associated Press, *Experts Seek Investigation of Wagner Group, Mali Forces*, <https://apnews.com/article/politics-mali-government-russia-geneva-b0b34285fdf2d-039b45196152e35c038>; The Guardian, *Russian Mercenaries Behind Human Rights Abuses in Car*, Say Un Experts, *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/world/2021/mar/30/russian-mercenaries-accused-of-human-rights-abuses-in-car-un-group-experts-wagner-group-violence-election>.
- 23 Nations unies, Human Rights Due Diligence Policy on United Nations Support to Non-United Nations Security Forces: Guidance Note and Text of the Policy, 30.
- 24 Daniel Levine-Spound, *Enabling Support by Mitigating Risk: Monusco's Implementation of the Human Rights Due Diligence Policy in the Democratic Republic of the Congo*, (Washington: Centre pour les civils en conflit, juin 2020), 15.
- 25 Nations unies, Human Rights Due Diligence Policy on United Nations Support to Non-United Nations Security Forces: Guidance Note and Text of the Policy, 34.
- 26 Levine-Spound, *Enabling Support by Mitigating Risk: Monusco's Implementation of the Human Rights Due Diligence Policy in the Democratic Republic of the Congo*, 4.
- 27 *Ibid.*, 12.
- 28 Entretien confidentiel avec un fonctionnaire du Département des opérations de paix des Nations unies, entretien réalisé par l'auteur, New York, février 2023.
- 29 Nations Unies, Posting Title : Human Rights Officer, P3 (Temporary Job Opening), Carrières aux Nations Unies, <https://careers.un.org/lbw/jobdetail.aspx?id=149624>.
- 30 Jäir van der Lijn et al, *Assessing the Effectiveness of the United Nations Mission in Mali/Minusma*, (Oslo : Institut norvégien des affaires internationales, 2019), 83.
- 31 Levine-Spound, *Enabling Support by Mitigating Risk: Monusco's Implementation of the Human Rights Due Diligence Policy in the Democratic Republic of the Congo*, 12.
- 32 Boutellis, Will Minusma Be À La Carte, or Geopolitical Endgame in Mali? ; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Internal Review of the United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali S/2023/36* (2023), Nations Unies, https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFC-F9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S_2023_36.pdf.
- 33 Internal Review of the United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali S/2023/36 (2023).
- 34 Levine-Spound, *Enabling Support by Mitigating Risk: Monusco's Implementation of the Human Rights Due Diligence Policy in the Democratic Republic of the Congo*, 10-11.
- 35 Labuda, *With or against the State? Reconciling the Protection of Civilians and Host-State Support in Un Peacekeeping*, 26.
- 36 Boutellis, Will Minusma Be À La Carte, or Geopolitical Endgame in Mali? . Entretien confidentiel avec un fonctionnaire du Département des opérations de paix des Nations unies, entretien réalisé par l'auteur, New York, février 2023.
- 37 Bureau du sous-ministre et chef d'état-major de la défense et Commandement du renseignement des Forces canadiennes, *Rapport annuel au ministre de la Défense nationale : Application de la loi et des instructions au MDN et dans les FAC pour éviter la complicité dans les mauvais traitements infligés par des entités étrangères*, (Ottawa : Ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, 2021), 7.

- 38 Département des opérations de paix des Nations unies, *The Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping* : Manuel; Nations Unies, Dpko/Dfs Policy: *The Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping*. Ref. 2015.07., (New York: Nations Unies, 2017).
- 39 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, NATO Policy for the Protection of Civilians, Organisation du traité de l'Atlantique Nord, https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_133945.htm; Human Security in NATO, Organisation du traité de l'Atlantique Nord, <https://www.act.nato.int/articles/human-security-nato#:~:text=NATO%20uses%20the%20term%20%E2%80%9CHuman,conflict%2C%20and%20cultural%20property%20protection.>
- 40 NATO's Role in Kosovo, NATO, https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_48818.htm; NATO and Afghanistan, NATO, https://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_8189.htm#:~:text=Over%20the%20course%20of%20its,Union%20and%20the%20development%20community.
- 41 David Hughes et John Packer, *The United Nations Human Rights Due Diligence Policy on Support for Non-United Nations Security Forces* (document de travail produit pour le Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité, 2021), 3.
- 42 David Pugliese, *Canadian Soldiers Complained Iraqi Troops They Were Training Were War Criminals*, Ottawa Citizen, <https://ottawacitizen.com/news/national/defence-watch/canadian-soldiers-complained-iraqi-troops-they-were-training-were-war-criminals>; Murray Brewster, *Canadian Trainers Being Questioned by Military Police About Witnessing Possible Iraqi War Crimes*, CBC News, <https://www.cbc.ca/news/politics/iraq-security-training-atrocity-eyre-1.6054419>.
- 43 Bureau du sous-ministre et chef d'état-major de la défense et Commandement du renseignement des Forces canadiennes, *Rapport annuel au ministre de la Défense nationale : Application de la loi et des instructions au MDN et des FAC pour éviter la complicité dans les mauvais traitements infligés par des entités étrangères*, 7.
- 44 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine* du 16 février au 15 mai 2016, (Genève : Nations unies, 2016) ; Bureau du coordinateur résident des Nations unies, *Un Human Rights Ukraine Released Reports on Treatment of Prisoners of War and Overall Human Rights Situation in Ukraine*, Nations unies en Ukraine, <https://ukraine.un.org/en/224744-un-human-rights-ukraine-released-reports-treatment-prisoners-war-and-overall-human-rights#:~:text=Since%2024%20February%202022%2C%20we%20have%20documented%2091%20cases%20of,forces%20and%20law%20enforcement%20agencies.>
- 45 Levine-Spound, *Enabling Support by Mitigating Risk: Monusco's Implementation of the Human Rights Due Diligence Policy in the Democratic Republic of the Congo*, 16.
- 46 *Ibid.*
- 47 Gouvernement du Canada, *Déclaration nationale du Canada pour le débat public du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés*, Affaires mondiales Canada, https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/un-onu/statements-declarations/2021-05-25-armed_conflict-conflict_arme.aspx?lang=eng#:~:text=Canada%20remains%20principled%20in%20our,%2C%20legal%2C%20and%20military%20efforts.
- 48 Al Jazeera, *At Least 15 Killed as Anti-Un Protests Spread in Eastern Dr. Congo*, Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/news/2022/7/26/un-peacekeepers-troops-shoot-two-protesters-dead-in-goma-drc>.
- 49 Le gouvernement malien, par exemple, a réagi très négativement aux critiques de la MINUSMA concernant le bilan des forces de sécurité maliennes en matière de droits de l'homme. Boutellis, Will Minusma Be À La Carte, or Geopolitical Endgame in Mali? (La Minusma sera-t-elle à la carte ou une fin de partie géopolitique au Mali?)
- 50 On peut dire que cela ressemble à ce que Mielke et al. appellent la stabilisation « dynamique » et ses deux variantes : une version libérale de la consolidation de la paix qui « prend son noyau normatif au sérieux » et une version transformative qui « reconnaît les ordres alternatifs vécus » Katja Mielke, Max Mutschler et Esther Meininghaus, *For a Dynamic Approach to Stabilization*, *International Peacekeeping* 27, no. 5 (2020): 810.
- 51 Alex J. Bellamy, Paul Williams et Stuart Griffin, *Understanding Peacekeeping*, 2^e édition (Cambridge : Polity Press, 2010), 174-75.
- 52 Entretien confidentiel avec un conseiller militaire adjoint d'une mission occidentale à l'ONU, entretien réalisé par l'auteur, février 2023, New York.
- 53 Entretien confidentiel avec un conseiller militaire adjoint d'une mission occidentale à l'ONU, entretien réalisé par l'auteur, février 2023, New York.
- 54 Levine-Spound, *Enabling Support by Mitigating Risk: Mise en œuvre par la Monusco de la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en République démocratique du Congo*, 3-4, 14.
- 55 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, NATO Policy for the Protection of Civilians.



Des soldats des Nations Unies issus du 2^e Bataillon, Royal 22^e Régiment sont ralentis par la circulation, au cours d'une patrouille de sécurisation menée dans les rues de Port-au-Prince (Haïti), le 13 septembre 2013, dans le cadre de l'opération Hamlet.

MCpl Marc-Andre Gaudreault, Caméra de combat des Forces canadiennes

Droit international des droits de l'homme et sécurité humaine : Une relation encore incomplète?

DAVID HUGHES

David Hughes est instructeur au Trinity College de l'Université de Toronto dans le cadre du programme Éthique, société et droit et a été professeur adjoint (mandat limité) au Collège des Forces canadiennes de 2022 à 2024. Auparavant, il a été chercheur postdoctoral Trebek à l'Université d'Ottawa. Tout en obtenant son doctorat à la Osgoode Hall Law School, il a passé deux ans à la faculté de droit de l'université du Michigan en tant que Grotius Research Fellow. David a écrit sur divers sujets et thèmes liés au droit international, qui ont été publiés dans plusieurs revues de premier plan, notamment le Harvard International Law Journal, le European Journal of International Law, le Georgetown Journal of International Law et le Melbourne Journal of International Law. Avant de commencer son doctorat, David a travaillé comme juriste international au Conseil de l'Europe, avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et avec une coalition d'ONG à Jérusalem-Est.

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Une compréhension commune de la notion de sécurité humaine comprend les éléments suivants :

Le droit des personnes à vivre dans la liberté et la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Tous les individus, en particulier les personnes vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin, avec une chance égale de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leur potentiel humain.

Résolution 66/290 de l'Assemblée générale des Nations unies, 2012

La sécurité humaine et le droit international des droits de l'homme se situent sur le même terrain conceptuel. Ils prétendent centrer l'individu dans leurs projets respectifs, professent une orientation normative similaire et font remonter leurs antécédents au même moment de l'après-guerre. Pourtant, les premières tentatives d'élaboration de politiques de sécurité humaine n'ont progressé qu'avec un clin d'œil rhétorique à la pertinence du droit international en matière de droits de l'homme.¹ Ce manque de curiosité conceptuelle est évident depuis les origines formelles de la sécurité humaine. Le *Rapport sur le développement humain* de 1994 du Programme des Nations unies pour le développement, si souvent cité comme la genèse du concept de sécurité humaine, ne fait pas une seule fois référence au droit international en matière de droits de l'homme.² Si le concept de sécurité humaine est apparu au début des années 1990 pour perturber les notions de sécurité dominantes, centrées sur l'État,

il a plus récemment fait l'objet d'un renouveau au niveau international. Ces efforts ultérieurs pour développer des politiques de sécurité humaine font désormais référence, au moins de manière superficielle, à la pertinence du droit international en matière de droits de l'homme. Pourtant, les efforts qui en résultent pour développer des politiques de sécurité humaine sont encore une fois dépourvus d'une réflexion juridique internationale de fond sur la manière dont les cadres juridiques existants affectent, et sont affectés par, l'avancement des politiques de sécurité humaine. Lorsque, par exemple, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la *résolution 66/290*, la « conception commune » de la sécurité humaine qui a été approuvée indiquait simplement que « la sécurité humaine n'entraîne pas d'obligations juridiques supplémentaires pour les États ».³ La question de savoir si et comment la sécurité humaine affecte les obligations juridiques existantes n'est pas abordée.

De même, lors du sommet de Madrid en 2022, l'OTAN a souligné le caractère central de la sécurité humaine pour l'Alliance. Le *concept stratégique 2022* qui l'accompagne souligne l'importance d'investir dans la sécurité humaine et indique qu'elle sera promue dans toutes les tâches essentielles de l'OTAN.⁴ La *Déclaration du sommet de Madrid*, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN, réaffirme le « caractère central de la sécurité humaine » et indique que l'Alliance s'efforce de veiller à ce que « les principes de la sécurité humaine soient intégrés dans nos trois tâches fondamentales ».⁵ La *Déclaration du sommet* fait également état de l'engagement commun de l'OTAN en faveur des droits de l'homme et de son adhésion au droit international, y compris aux buts et principes de la *Charte des Nations unies*, mais elle ne s'étend pas sur la relation entre ses engagements juridiques préexistants et l'évolution de sa politique de sécurité humaine.⁶

Un rapport spécial de 2022 du Programme des Nations unies pour le développement, intitulé *New Threats to Human Security in the Anthropocene (Nouvelles menaces pour la sécurité humaine dans l'anthropocène) : Exiger une plus grande solidarité*, prétend « actualiser le concept de sécurité humaine pour refléter [une] nouvelle réalité ».⁷ Le rapport adopte le langage des droits de l'homme, décrivant diverses menaces émergentes, telles que celles qui pèsent sur l'environnement et la biodiversité, comme des violations des droits de l'homme, et réaffirmant l'engagement en faveur de la sécurité humaine et des droits de l'homme, ainsi que les liens qui existent entre ces deux domaines. De manière poignante, le rapport affirme qu'« il est impératif de réaffirmer les principes des documents fondateurs des Nations unies, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Charte des Nations unies*, qui sont également les idées centrales qui sous-tendent le concept de sécurité humaine ».⁸ Cependant, cette reconnaissance importante de la relation de dépendance entre la sécurité humaine et les droits de l'homme ne s'étend pas sur la manière dont l'adoption formelle d'une politique de sécurité humaine est ou devrait être influencée par les engagements juridiques existants dérivés du droit international des droits de l'homme.

Ces tendances se répètent au niveau des États. Le ministère de la Défense du Royaume-Uni a peut-être la politique de sécurité humaine la plus développée pour les opérations militaires. La *publication 985 du service interarmées (Joint Service Publication 985)* fournit des orientations complètes pour la mise en œuvre de l'approche britannique de la sécurité humaine. Il est important de noter que cette approche commence par reconnaître que « l'approche de la sécurité humaine est régie par le droit international et national et est étayée par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, les politiques de l'OTAN et le *plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité* ». ⁹ Tout en reconnaissant la pertinence du droit international des droits de l'homme (ainsi que du droit international humanitaire) pour les activités qui relèvent de la politique de sécurité humaine du Royaume-Uni, il note simplement que « des conseils juridiques et politiques devraient être systématiquement demandés en ce qui concerne l'application des obligations juridiques internationales et nationales pour des opérations ou des activités spécifiques ». ¹⁰ Aucune autre explication n'est fournie.

La question de savoir si et comment les politiques de sécurité humaine adoptées aujourd'hui par l'OTAN, l'ONU et certains États impliquent des obligations juridiques n'est prise en compte que de manière superficielle dans la formulation des politiques respectives. Cet article suggère qu'une telle négligence est problématique. Il affirme que l'élaboration et la mise en œuvre réussies d'une politique de sécurité humaine doivent se fonder sur le droit international des droits de l'homme et être limitées par l'interdiction du recours à la force *prévue par la Charte des Nations unies*. Cette affirmation repose sur trois hypothèses : (i) le droit international des droits de l'homme n'est pas subordonné à la politique de sécurité humaine; (ii) la capacité d'une politique de sécurité humaine à renforcer les protections existantes fondées sur les droits est diminuée si la politique de sécurité humaine n'est pas fondée sur une compréhension élargie du droit international des droits de l'homme; et (iii) la sécurité humaine ne facilite pas l'intervention militaire. L'article aborde chaque hypothèse tour à tour.

Le droit international des droits de l'homme n'est pas subordonné à la sécurité humaine

Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a noté que « donner une définition juridique à la sécurité humaine serait contre-productif, car [la sécurité humaine] est à la fois un cadre opérationnel et politique ». ¹¹ Le scepticisme avec lequel les États du Sud ont accueilli le concept de sécurité humaine et la réticence des autres États à assumer des obligations juridiques supplémentaires pourraient bien avoir empêché un accord sur une telle définition juridique. ¹² Cependant, le raisonnement du Secrétaire général implique que la sécurité humaine, parce qu'elle constitue un cadre opérationnel ou politique, n'est pas soumise à des considérations juridiques internationales. Ce raisonnement aboutit à un cloisonnement conceptuel entre la sécurité humaine et le droit international des droits de l'homme. Cette division

volontaire a des conséquences sur la réalisation des objectifs communs que sont le centrage de l'individu en tant qu'unité primaire de statut moral et le renforcement des protections fondées sur les droits qui en résultent, que professent à la fois la sécurité humaine et les droits de l'homme.

La nature de ces implications varie. Le concept de sécurité humaine reste au centre de débats de définition sur sa signification. Ces débats s'étendent d'une vision étroite qui met l'accent sur la réalisation des droits fondamentaux à des approches humanitaires qui présentent la sécurité humaine comme une série d'obligations positives visant à réparer les crimes d'atrocité, en passant par des visions plus larges qui relient la sécurité humaine aux programmes de développement international. ¹³ Cela a longtemps suscité des suggestions selon lesquelles la priorité accordée à un discours sur la sécurité humaine, fondé sur la liberté de vivre à l'abri de la peur ou du besoin, risque de réduire la portée des protections existantes que le droit international des droits de l'homme prévoit déjà. ¹⁴ Cependant, quelle que soit la vision de la sécurité humaine qui sous-tend une proposition politique concrète, mettre l'accent sur la sécurité humaine tout en négligeant le droit international des droits de l'homme existant donne la priorité à une approche politique qui ne fait pas l'objet d'un large accord international et qui souffre d'une incertitude définitionnelle, voire ontologique.

Le droit international des droits de l'homme offre un degré de consensus qui est absent des discours sur la sécurité humaine. Comme l'observe Gerd Oberleitner, si la sécurité humaine et les droits de l'homme tentent tous deux d'expliquer et de garantir la place des individus dans les affaires internationales, le droit international des droits de l'homme offre un cadre considérablement plus mûr et plus expérimenté pour ce faire. ¹⁵ Le droit international des droits de l'homme a précédé de près d'un demi-siècle l'émergence formelle de la sécurité humaine. Le cadre juridique international existant offre la force d'un vocabulaire juridique contraignant, des décennies de codification, d'interprétation et de consensus international. ¹⁶ Actuellement, 173 États sont parties au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et 171 États sont parties au *Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels*. La *Convention relative aux droits de l'enfant* peut se targuer d'une ratification quasi universelle. Il ne s'agit là que de quelques-uns des documents juridiques qui traitent directement de la panoplie de questions qui intéressent les approches axées sur la sécurité humaine. Alors que les politiques émergentes en matière de sécurité humaine se disputent l'influence normative et le soutien de l'État, les cadres juridiques existants en sont déjà dotés.

La promotion d'une approche de la sécurité humaine qui, comme l'a laissé entendre l'ancien secrétaire général, distingue l'axe politique de l'approche des cadres juridiques existants, risque de diluer la substance juridique même qui découle de l'histoire plus développée du droit international en matière de droits de l'homme. Cette préoccupation se traduit par des suggestions selon lesquelles la précision et la légalité d'un cadre de droits de l'homme pourraient souffrir si le « discours sur les droits » était remplacé par un « discours sur les politiques ». ¹⁷

Lorsqu'une entité comme l'OTAN identifie des thèmes communs qui deviennent ensuite le point central de sa politique de sécurité humaine, ces thèmes constituent un choix de privilégier certaines questions par rapport à d'autres. Contrairement à l'universalité et à l'indivisibilité formelle des droits de l'homme, le processus de hiérarchisation qui en résulte permet aux acteurs de « choisir » les aspects de la dignité humaine qu'ils souhaitent mettre en avant.¹⁸ Inversement, l'acteur international qui cherche à se soustraire à certaines obligations en matière de droits de l'homme peut s'appuyer sur le ton préférentiel du discours sur la sécurité pour remplacer progressivement le langage de *ce que nous devons faire* par celui de *ce que nous devrions, pourrions ou pourrions faire*.¹⁹

Afin qu'une politique de sécurité humaine ne facilite pas le choix d'un droit au détriment d'un autre au motif qu'une telle priorité est nécessaire pour assurer la « sécurité », il faut affirmer que les considérations relatives aux droits de l'homme ne sont pas subordonnées aux priorités en matière de sécurité humaine.²⁰ Si, comme le prévient Barry Buzan, nous proposons une politique de sécurité humaine qui reconstruit les droits de l'homme en tant que sécurité humaine, nous risquons de faire de la « sécurité » la finalité recherchée.²¹ Cela affaiblit les valeurs établies des droits de l'homme : la détermination, le consensus, le consentement et la nature juridique contraignante des normes relatives aux droits de l'homme qui constituent collectivement ce que (pratiquement) tous ont reconnu comme s'appliquant à l'humanité et qui sert à élever la cause morale des intérêts universalistes au-dessus de ceux que l'État considère comme préférentiels. Collectivement, cela sape l'objectif commun de l'approche des droits de l'homme et de la sécurité humaine, à savoir garantir que l'individu est un objet référent.

La nécessité de promouvoir des interprétations globales du droit international des droits de l'homme

Le caractère juridique de la législation internationale sur les droits de l'homme peut servir de base à l'élaboration d'un programme de sécurité humaine. Cependant, si une politique de sécurité humaine doit apporter une valeur ajoutée aux cadres juridiques préexistants, elle ne doit pas se contenter de lancer des appels rhétoriques à la « centralité des droits de l'homme » et à la nécessité du droit international. Ces appels rhétoriques peuvent évidemment être sapés par le comportement de l'État. L'État qui viole régulièrement la législation sur les droits de l'homme ne peut pas promouvoir de manière crédible une politique de sécurité humaine et ne sera pas plus enclin à respecter les droits individuels si ces droits sont formulés dans le cadre d'une approche de la sécurité humaine.²² De même, bien que cela soit peut-être moins évident, les cadres juridiques qui constituent le fondement des politiques de sécurité humaine sont également affaiblis si l'État ne privilégie que des interprétations réductrices ou minimalistes de son engagement en faveur du droit international des droits de l'homme dans le cadre de ces cadres.

Le Canada, par exemple, possède des mécanismes nationaux solides pour assurer les garanties en matière de droits de l'homme. Il se positionne au niveau international comme une « voix forte et constante pour la protection des droits de l'homme » et se vante de son « rôle central » dans la rédaction de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.²³ Le gouvernement fédéral rappelle qu'il est partie à toutes les grandes conventions internationales en matière de droits de l'homme et qu'il encourage régulièrement les autres pays qui n'ont pas pris d'engagements similaires à le faire.²⁴ Cependant, l'engagement du Canada envers le droit international des droits de l'homme est sapé par sa décision de ne pas reconnaître l'application extraterritoriale des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il se réfère régulièrement. Les autorités canadiennes continuent d'insister sur le fait que les obligations en matière de droits de l'homme découlant des traités internationaux ne s'appliquent qu'aux actions des fonctionnaires canadiens à l'intérieur des frontières du pays.²⁵ Ils insistent sur le fait que le Canada n'est pas soumis à ces obligations fondées sur les droits lorsque des fonctionnaires canadiens opèrent à l'étranger.²⁶ Dans un monde de plus en plus interconnecté où les représentants des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et du Service canadien du renseignement de sécurité sont régulièrement et de plus en plus souvent amenés à opérer dans des territoires étrangers pour remplir leur mandat, cette question est importante.²⁷

Ce point de vue est également en contradiction avec les interprétations contemporaines du droit international des droits de l'homme. L'objectif initial de la législation sur les droits de l'homme était de faire de la relation entre l'État et ses citoyens l'objet d'obligations internationales. Pourtant, presque immédiatement après la rédaction de la série d'accords internationaux qui structurent cette relation, les défenseurs des droits de l'homme ont commencé à s'interroger sur les obligations que ces accords imposaient au comportement extraterritorial des États.²⁸ Bien que l'objectif ne soit pas ici de fournir une vue d'ensemble de l'application extraterritoriale des traités relatifs aux droits de l'homme—ce travail a déjà été effectué—il convient de noter l'étude comparative des pratiques contemporaines réalisée par Oona Hathaway *et al.* qui a révélé que presque toutes les entités étrangères et internationales étudiées reconnaissent que les États exerçant une forme de contrôle formel sur un territoire ou une personne doivent respecter les obligations fondamentales en matière de droits de l'homme qui découlent de leurs engagements conventionnels.²⁹ Cela signifie essentiellement que si les fonctionnaires d'un État opèrent à l'étranger dans une situation où leur État exerce un certain niveau de contrôle démontrable sur une juridiction étrangère ou sur des individus au sein de cette juridiction, ils sont liés par les engagements pris dans le cadre des traités relatifs aux droits de l'homme. Cette interprétation a été initialement confirmée par la Cour internationale de justice dans son *avis consultatif sur l'affaire Wall*. La Cour a estimé que, bien que « la juridiction des États soit essentiellement territoriale, elle peut parfois s'exercer en dehors du territoire national. Compte tenu de l'objet et du but du *Pacte international relatif aux*

droits civils et politiques, il semblerait naturel que, même lorsque tel est le cas, les États parties au Pacte soient tenus de se conformer à ses dispositions ».³⁰

La Cour réitérera cette position dans des arrêts ultérieurs.³¹ Plusieurs organes de traités relatifs aux droits de l'homme, tels que le Comité des droits de l'homme des Nations unies,³² le Comité contre la torture,³³ et le Comité des droits de l'enfant,³⁴ sont tous parvenus à des conclusions similaires.³⁵ Malgré de légères divergences dans la manière dont ces organes d'interprétation ont reconnu la portée extraterritoriale du droit international des droits de l'homme, l'affirmation selon laquelle les engagements conventionnels d'un État s'appliquent au-delà de ses frontières repose sur le raisonnement selon lequel les droits de l'homme exigent l'universalité et que cette universalité est compromise si elle est indûment limitée par la territorialité.³⁶

De telles interprétations minimalistes du droit international des droits de l'homme limitent la capacité des États et d'autres acteurs à élaborer des politiques de sécurité humaine qui s'appuient sur les cadres juridiques existants tout en renforçant l'efficacité de ces derniers. Elles ont également des implications notables pour une entité comme les FAC, dont l'engagement en matière de sécurité humaine est susceptible d'être tourné vers l'extérieur. Si les FAC opèrent bien sûr dans des contextes nationaux, la plupart de ses activités, qu'il s'agisse de conflits armés, de situations d'urgence non conflictuelles ou d'une capacité formelle de maintien de la paix, se déroulent à l'étranger. Si le droit international des droits de l'homme doit, comme l'a déclaré le Canada en 1999, fournir « le cadre normatif sur lequel se fonde [une] approche de la sécurité humaine », ³⁷ ce fondement doit soutenir la portée des opérations qu'il est censé influencer. Un engagement en faveur du droit international des droits de l'homme qui ne s'applique pas de manière extraterritoriale ne peut soutenir efficacement une politique de sécurité humaine qui dépasse fréquemment les frontières de l'État.

En conséquence, la promotion de la sécurité humaine exige une large reconnaissance des obligations en matière de droits de l'homme. Cette reconnaissance interprétative est autant un choix politique que juridique. Si la sécurité humaine et les droits de l'homme doivent « se renforcer mutuellement » dans la poursuite d'objectifs communs, les politiques de sécurité humaine devraient commencer par délimiter clairement ce qui relève d'un engagement politique et ce qui relève d'une obligation juridique, tout en reconnaissant que l'application de la loi nécessite toujours une volonté politique.³⁸

La sécurité humaine ne facilite pas l'intervention militaire

La volonté politique de faire respecter les obligations en matière de droits de l'homme en promouvant un programme de sécurité humaine ne doit cependant pas affaiblir les interdictions existantes en matière de recours à la force. Depuis la signature de la *Charte des Nations unies* en 1945, les États ne peuvent recourir à la force que dans le cadre de la légitime défense individuelle et collective ou avec l'approbation du Conseil de sécurité au

titre du chapitre VII, en réponse à une « menace contre la paix, une rupture de la paix et un acte d'agression ». Pourtant, malgré l'interdiction générale du recours à la force, certaines variantes de l'approche de la sécurité humaine—en particulier celles qui sont définies comme des approches humanitaires et liées à la prévention des crimes d'atrocité—favorisent des exceptions étendues au régime juridique qui limite les cas dans lesquels un État peut recourir à la force.

L'exemple le plus frappant de cette vision alternative de la sécurité humaine est peut-être celui de l'ancien ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, l'un des premiers défenseurs de la sécurité humaine, qui a établi un lien direct entre la sécurité humaine et l'intervention militaire pour justifier les actions de l'OTAN dans le sud-est de l'Europe. Frustré par l'inaction du Conseil de sécurité, M. Axworthy a déclaré que « la crise du Kosovo et la réponse de l'OTAN à cette crise sont une expression concrète de la dynamique de sécurité humaine à l'œuvre ».³⁹ Cette vision interventionniste de la sécurité humaine a été renforcée par la politique étrangère du Canada. Un rapport publié en 2003 par ce qui était alors le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, intitulé *Libéré de la peur : La politique étrangère du Canada pour la sécurité humaine* stipule que « lorsque les États sont agressifs à l'extérieur, répressifs à l'intérieur ou trop faibles pour gouverner efficacement, la sécurité humaine en pâtit ». Dans de tels cas, la communauté internationale entendra des appels à l'intervention et la nécessité humanitaire pourrait finalement l'emporter sur les arguments de souveraineté ».⁴⁰ Les critiques ultérieures de l'approche dite « canadienne » de la sécurité humaine ont régulièrement relevé ses tendances interventionnistes et ses liens avec la doctrine de la responsabilité de protéger.⁴¹

Afin d'étayer l'idée que la sécurité humaine facilite l'intervention, le secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, autre fervent défenseur de la sécurité humaine, évoquait lui aussi « une norme internationale en cours d'élaboration en faveur de l'intervention pour protéger les civils contre les massacres, les souffrances et la violence à grande échelle ».⁴² Le droit international ne reconnaît pas l'existence d'une telle norme et continue de limiter les cas dans lesquels la force peut être utilisée aux exceptions prévues par la *Charte des Nations unies*.⁴³ Le déficit de légitimité dont souffre la sécurité humaine, en particulier dans les pays du Sud, découle de la perception selon laquelle la sécurité humaine n'est qu'un prétexte à l'interventionnisme occidental. Shahrbanou Tadjbakhsh et Anuradha Chenoy expliquent qu'une grande partie du G77 considère le discours sur la sécurité humaine comme un autre paradigme ethnocentrique qui met l'accent sur des valeurs sélectives servant à renforcer les intérêts économiques du Nord.⁴⁴ Comme l'ont montré plusieurs débats de l'Assemblée générale, ce bloc d'États du Sud craint qu'à l'instar d'itérations antérieures de l'intervention humanitaire telles que la doctrine de la responsabilité de protéger, la sécurité humaine ne soit utilisée pour justifier les interventions menées par l'Occident.⁴⁵

Cette crainte n'est pas hypothétique. Des formes variées de discours humanitaire ont été présentées pour justifier en partie

l'invasion de l'Irak par la coalition dirigée par les États-Unis.⁴⁶ L'invocation de la doctrine de la responsabilité de protéger a justifié les efforts de l'OTAN en Libye, en prétendant empêcher la commission de crimes d'atrocité avant de passer rapidement au changement de régime.⁴⁷ La Fédération de Russie a repris le langage de l'interventionnisme occidental lorsqu'elle a tenté de légitimer son action militaire en Géorgie et, plus récemment, lorsqu'elle a prétendu (faussement) être entrée en Ukraine pour empêcher le génocide de l'ethnie russe dans le Donbas.⁴⁸

Le mécontentement avec lequel l'intervention humanitaire est aujourd'hui accueillie est le reflet d'une histoire faite d'abus, de politiques de pouvoir et d'intérêts personnels. Ce mécontentement va de pair avec l'affaiblissement continu de l'ordre international fondé sur des règles relatives à l'utilisation de la force. Pour qu'une politique de sécurité humaine reste crédible, elle doit préciser qu'elle ne prétend pas modifier ces règles en fournissant un nouveau moyen d'intervention internationale. Il existe un modèle pour cela. Lorsque l'Assemblée générale a cherché à promouvoir une « conception commune » de la sécurité humaine dans la résolution 66/290, elle a déclaré que la sécurité humaine était distincte de la responsabilité de protéger et qu'elle n'impliquait pas la menace ou l'usage de la force.⁴⁹

Les arguments moraux en faveur d'une intervention humanitaire peuvent être clairs. L'affirmation selon laquelle les règles régissant le recours à la force doivent être modifiées pour répondre efficacement aux défis contemporains peut être convaincante. Toutefois, les efforts visant à modifier ces règles requièrent un large consensus international. Bien qu'un tel consensus puisse s'avérer impossible à l'heure actuelle, les impulsions unilatérales doivent être contrôlées. Les partisans des politiques de sécurité humaine devraient reconnaître les raisons pour lesquelles une grande partie du monde s'oppose à ce que le changement soit imposé de l'extérieur et accepter que, jusqu'à présent, la règle interdisant le recours à la force, qui sert de pierre angulaire à l'ordre international fondé sur des règles, est menacée non seulement par des violations flagrantes, mais aussi par l'affirmation étroite d'exceptions.

Conclusion

La sécurité humaine n'est pas un concept isolé. Elle est conceptuellement et rhétoriquement liée à la législation sur les droits de l'homme. Le droit international des droits de l'homme peut fournir une base normative établie sur laquelle les politiques de sécurité humaine peuvent être avancées, mais la solidité de cette base importe et la manière dont elle est construite affectera la façon dont les articulations respectives de la sécurité humaine se déroulent. Ce bref article soutient que la négligence du droit des droits de l'homme dans les comptes formels de la sécurité humaine est problématique et que de simples références superficielles à la pertinence des considérations juridiques internationales sont insuffisantes. Si les liens entre les droits de l'homme et la sécurité humaine sont évidents, il reste encore beaucoup à faire pour comprendre la nature et les subtilités de cette relation, en particulier pour les États et les entités qui

s'emploient activement à mettre en place des politiques formelles de sécurité humaine.

Au niveau le plus général, les partisans de la sécurité humaine doivent expliquer comment leur approche politique préférée s'inscrit dans les cadres juridiques internationaux existants. Les réponses à cette question doivent aller au-delà de la simple affirmation de la centralité du droit et examiner comment la sécurité humaine et le droit des droits de l'homme s'entrecroisent, où ils s'écartent, et les conséquences que l'avancement indépendant de l'un entraîne pour l'autre. Observez, par exemple, l'approche émergente de l'OTAN en matière de sécurité humaine, qui regroupe ses politiques sur la lutte contre la traite des êtres humains, les enfants dans les conflits armés, les violences sexuelles liées aux conflits, la protection des civils et la protection des biens culturels. Que signifie le fait que chacun de ces thèmes fasse déjà l'objet de régimes juridiques étendus, fondés sur la protection? En pratique, quelles sont les conséquences probables si un État choisit de mettre en œuvre la politique de sécurité humaine de l'OTAN au niveau national ou d'utiliser certains aspects de cette politique pour informer sa doctrine militaire? Si les impératifs de la politique de sécurité humaine qui en découle contredisent ou omettent les obligations existantes en matière de droits de l'homme, comment ces tensions seront-elles résolues?

En outre, et comme nous l'avons évoqué plus haut, s'il existe des orientations doctrinales claires affirmant le caractère non interventionniste de la sécurité humaine, il convient d'en savoir plus sur la question de savoir si et comment la sécurité humaine menace de perturber d'autres principes juridiques fondamentaux. En effet, comme l'a souligné avec justesse Shireen Daft, le droit est à la fois le cadre principal par lequel la sécurité est recherchée et la fourniture de la sécurité est un objectif central de tout système juridique.⁵⁰ Si la nature transformatrice d'un programme de sécurité humaine cherche à modifier les priorités internationales autour de principes juridiques codifiés tels que la non-ingérence ou l'intégrité territoriale, cela a des implications significatives pour le fonctionnement du système juridique international. S'engager à garantir une vision limitée de la sécurité humaine dans le cadre d'une opération militaire peut servir à mettre l'accent sur les interprétations humanitaires des règles régissant les conflits armés. Mais il faut aussi comprendre les implications d'articulations plus larges, comme celle du *Concept stratégique 2022* de l'OTAN, qui soutient la pratique de la sécurité humaine dans toutes les tâches fondamentales de l'Alliance, qui comprennent la prévention et la gestion des crises et la sécurité coopérative.

Tant que les articulations de la politique de sécurité humaine resteront vagues, il sera difficile d'appréhender pleinement les conséquences de la relation d'interdépendance entre la sécurité humaine et le droit international. Mais dans l'attente de précisions, il convient de se demander si la vision de la sécurité humaine qui est proposée vise à renforcer l'ordre international existant fondé sur des règles ou à le contourner. La sécurité humaine peut renforcer la capacité du droit international à améliorer le bien-être individuel, à poursuivre son évolution d'un

projet purement étatiste vers un projet centré sur l'individu, et à aider à identifier les menaces émergentes et les domaines d'intérêt collectif qui n'ont pas encore fait l'objet d'une codification juridique. Mais pour qu'une politique de sécurité humaine efficace aille au-delà de l'identification des menaces et contribue à y faire face, les partisans de l'approche de la sécurité humaine doivent annoncer leurs préjugés, mieux apprécier la relation entre la sécurité humaine et le droit international, et s'appuyer sur ces éléments s'ils veulent faire progresser ce que le préambule de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* décrit comme la dignité inhérente et les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine.

Addendum

Le 18 septembre 2023, le Premier ministre Justin Trudeau a annoncé à la Chambre des communes que le Canada pensait que des « agents du gouvernement indien » étaient liés au meurtre de Hardeep Singh Nijjar.⁵¹ Abattu quelques mois plus tôt devant un temple sikh en Colombie-Britannique, Nijjar, Canadien et éminent nationaliste sikh, avait été qualifié de terroriste par l'Inde en raison de sa direction présumée d'un groupe séparatiste militant du Khalistan.⁵² Le ministère des Affaires extérieures indien a immédiatement démenti les accusations de M. Trudeau.⁵³ Une série d'escalades diplomatiques c'en est suivie.⁵⁴ Mais le débat public qui a accompagné les tensions croissantes entre le Canada et l'Inde s'est largement perdu dans la formulation spécifique des remarques de M. Trudeau. S'adressant à tous les Canadiens, le Premier ministre a souligné que « toute implication d'un gouvernement étranger dans l'assassinat d'un citoyen canadien sur le sol canadien constitue une violation inacceptable de notre souveraineté. Elle est contraire aux règles fondamentales qui régissent les sociétés libres, ouvertes et démocratiques ».⁵⁵

Écrit sur le blogue de droit international, *EJIL* : Marko Milanovic a noté que la déclaration de Trudeau, pleine de références à la souveraineté canadienne, accusait seulement l'Inde d'avoir violé les droits de l'État canadien (c'est-à-dire que *toute implication*

d'un gouvernement étranger dans le meurtre d'un citoyen canadien sur le sol canadien est une violation inacceptable de notre souveraineté).⁵⁶ Aucune référence n'a été faite aux implications en matière de droits de l'homme de ce que le Premier ministre accusait les fonctionnaires indiens d'avoir fait, à savoir un meurtre ou un assassinat ciblé. Le droit international des droits de l'homme (DIDH) indique clairement qu'un meurtre ou un assassinat ciblé constitue une violation du droit à la vie, sauf si tous les autres moyens ont été épuisés et que l'action est nécessaire et proportionnée à des fins reconnues par le DIDH, telles que la légitime défense, la défense d'autrui ou la prévention de crimes graves impliquant une menace sérieuse pour la vie ou des blessures graves.⁵⁷

L'objectif ici n'est pas de déterminer si les actions présumées de l'Inde constituent une violation des droits de l'homme de Nijjar (bien que si l'assassinat de Nijjar peut en fait être attribué à des fonctionnaires indiens, il est presque certain que ce serait le cas). Il s'agit plutôt de noter comment la non-reconnaissance de l'application extraterritoriale de la DIDH limite la capacité de l'État à articuler une approche de la sécurité humaine. Le Canada ne pouvait pas prétendre que les actions présumées de l'Inde constituaient une violation du droit à la vie, contenu principalement dans l'article 6 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, car, comme Milanovic l'a fait remarquer à juste titre, cela impliquerait la « propre position du Canada sur la question de savoir quand le droit à la vie, et d'autres droits de l'homme s'appliquent à l'étranger ».⁵⁸ La réponse du Canada à l'Inde ne pouvait donc être exprimée que par le langage plus abstrait de la souveraineté. N'ayant pas la valeur morale d'une revendication de droits de l'homme, la réponse canadienne a entièrement négligé le préjudice irréparable et la violation subis par l'individu. Il a élevé et articulé une conception traditionnelle de la sécurité de l'État, tout en négligeant complètement les considérations relatives à la sécurité humaine. Si le Canada entend réellement progresser vers une approche crédible de la sécurité humaine, il doit commencer par éliminer les obstacles qu'il s'est lui-même imposés.

Notes

1 Voir Rhonda E. Howard-Hassmann, Human Security : Undermining Human Rights?, *Human Rights Quarterly* 33 (2012): 101 (noting the lack of engagement with international human rights law by proponents of human security).

2 Programme des Nations Unies pour le développement, *Human Development Report 1994 : New Dimensions of Human Security* (New York: United Nations Development Programme, 1994).

3 Assemblée générale des Nations Unies, Follow-up to Paragraph 143 on Human Security of the 2005 World Summit Outcome, document des Nations Unies A/RES/66/290 (2012).

4 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, *Strategic Concept* (2022).

5 Organisation du traité de l'Atlantique Nord, Madrid Summit Declaration, communiqué de presse de l'OTAN, 29 juin 2022.

6 OTAN, Madrid Summit Declaration.

7 Programme des Nations unies pour le développement, *New Threats to Human Security in the Anthropocene: Demanding Greater Solidarity* (New York: United Nations Development Programme, 2022).

8 PNUD, *New Threats to Human Security*.

9 Ministère de la Défense du Royaume-Uni, *Publication du service commun 985 : Human Security in Defence: Incorporating Security in the Way We Operate, volume 1* (décembre 2021).

10 Ministère de la Défense britannique, *Joint Service Publication 985*.

11 Assemblée générale des Nations unies, Report of the Secretary General : Follow-up to General Assembly Resolution 64/291 on Human Security, 66^e session, points 14 et 117 de l'ordre du jour, document des Nations unies A/68/685 (5 avril 2012).

12 Pour savoir comment les universitaires et les décideurs politiques du Sud ont reçu la sécurité humaine, voir Amitav Acharya, Human Security : East versus

West? *International Journal* 56, no 3 (2001): 457; Maiken Gelardi, Blurring Borders: Investigating the Western/Global South Identity of Human Security, *Alternatives: Global, Local, Political* 45, no 3 (2020): 143.

13 Christine Chinkin et Mary Kaldor, *Droit international et nouvelles guerres* (Cambridge University Press, 2017), 487; Gerd Oberleitner, Porcupines in Love: The Intricate Convergence of Human Rights and Human Security, *European Human Rights Law Review* 6 (2005): 588.

14 Rhonda E. Howard-Hassmann, Human Security: Undermining Human Rights?, *Human Rights Quarterly* 33 (2012): 93 (décrivant l'effet réducteur de la sécurité humaine lorsqu'une partie importante de la population mondiale est « à l'abri de la peur » ou « à l'abri du besoin » sans pour autant jouir pleinement des droits de l'homme).

15 Chinkin et Kaldor, *Droit international et nouvelles guerres*.

- 16 Voir Rhonda E. Howard-Hassmann, Human Security : Undermining Human Rights?, *Human Rights Quarterly* 33 (2012): 93 (notant les niveaux élevés de ratification de plusieurs des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme).
- 17 Chinkin et Kaldor, *International Law and New Wars*; David Petrasek, Human Rights 'Lite'? Thoughts on Human Security, *Dialogue de sécurité* 35, no 1 (2004): 59.
- 18 Oberleitner, Porcupines in Love.
- 19 Voir Rhonda E. Howard-Hassmann, Human Security: Undermining Human Rights?, *Human Rights Quarterly* 33 (2012): 95 (soulignant que le respect des droits de l'homme n'est pas un choix politique et que les États ne peuvent pas choisir les droits à protéger).
- 20 Oberleitner, Porcupines in Love
- 21 Barry Buzan, A Reductionist, Idealistic Notion that Adds Little Analytical Value, *Security Dialogue* 35, no 3 (2004): 370.
- 22 Rhonda E. Howard-Hassmann, Human Security : Undermining Human Rights?, *Human Rights Quarterly* 33 (2012): 100 (affirmant de la même manière qu'un État qui ne protège pas ses citoyens contre les violations des droits de l'homme n'est pas plus susceptible de protéger ses citoyens si ces mêmes violations sont considérées comme des atteintes à la sécurité).
- 23 Canada's Approach to Advancing Human Rights, Gouvernement du Canada, dernière modification le 3 avril 2023, https://www.international.gc.ca/world-monde/issuues_developpement-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/advancing_rights-promouvoir_droits.aspx?lang=eng.
- 24 Gouvernement du Canada, Advancing Human Rights
- 25 Il est difficile de trouver une articulation formelle de la position du gouvernement fédéral concernant l'application extraterritoriale de ses engagements en matière de droits de l'homme. Toutefois, le mémoire que le gouvernement a soumis à la Cour suprême dans l'affaire *Canada (Premier ministre) c. Khadr* rejette explicitement la portée extraterritoriale des obligations internationales du Canada en matière de droits de l'homme. Plus précisément, il note « Ces obligations sont limitées à la juridiction territoriale du Canada. L'article 2 (l) de la Convention contre la torture et l'article 2 (l) de la Convention relative aux droits de l'enfant prévoient expressément que les obligations du Canada en vertu de ces instruments ne s'étendent qu'à tout territoire sous sa juridiction » ou à « tout enfant relevant de sa juridiction » respectivement. Comme l'a reconnu notre Cour dans l'affaire *Hape*, le Canada ne peut exercer sa compétence sur des personnes se trouvant hors de son territoire qu'avec le consentement de l'État d'accueil » Voir le mémoire des appelants dans l'affaire *Canada (Premier ministre) c. Khadr*, 2010 SCC 3, au para. 55.
- 26 Canada (PM) c. Khadr.
- 27 Leah West, Canada Stands Alone: A Comparative Analysis of the Extraterritorial Reach of State Human Rights Obligations, *UBC Law Review* 55, no 3 (2022).
- 28 Oona A. Hathaway et al. Human Rights Abroad: Quand les obligations découlant des traités relatifs aux droits de l'homme s'appliquent-elles de manière extraterritoriale? *Arizona State Law Journal* 43 (2011) : 389.
- 29 Hathaway et al, Human Rights Abroad, 395.
- 30 Cour internationale de justice, avis consultatif, Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans les territoires palestiniens occupés, 2004 CIJ 136, para. 109 (9 juillet).
- 31 Voir Cour internationale de justice, Affaire relative aux activités armées sur le territoire du Congo (RDC c. Ouganda), 2005 CIJ 116 (19 déc.), paras 216-17; Cour internationale de justice, Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Géorgie c. Fédération de Russie) - Ordonnance indiquant des mesures conservatoires (Géorgie c. Russie - Mesures conservatoires), paras 109 et 149. (15 octobre 2008).
- 32 Le Comité des droits de l'homme note qu'en vertu de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les États parties sont tenus de : « respecter et garantir les droits du Pacte à toutes les personnes qui se trouvent sur leur territoire et à toutes les personnes soumises à leur juridiction. Cela signifie qu'un État partie doit respecter et garantir les droits énoncés dans le Pacte à toute personne placée sous son pouvoir ou son contrôle effectif, même si elle ne se trouve pas sur son territoire. » Voir Comité des droits de l'homme des Nations Unies, General Comment no 31 : The Nature of the General Legal Obligation Imposed on States Parties to the Covenant, document des Nations unies CCPR/C/21/Rev.1/Add.13 (2004).
- 33 Le Comité des Nations unies contre la torture a déclaré, à propos de la signification de l'article 2 de la Convention contre la torture, qui exige que les États prennent des mesures efficaces pour prévenir les actes de torture « dans toute région relevant de leur juridiction », que : L'article 2, paragraphe 1, exige que chaque État partie prenne des mesures efficaces pour empêcher les actes de torture non seulement sur son territoire souverain, mais aussi « sur tout territoire sous sa juridiction ». Le Comité a reconnu que l'expression « tout territoire » comprend toutes les zones où l'État partie exerce, directement ou indirectement, en tout ou en partie, un contrôle effectif de jure ou de facto, conformément au droit international. La référence à tout territoire « [...] vise les actes prohibés commis non seulement à bord d'un navire ou d'un aéronef immatriculé par un État partie, mais aussi pendant l'occupation militaire ou les opérations de maintien de la paix et dans des lieux tels que les ambassades, les bases militaires, les centres de détention ou d'autres zones sur lesquelles un État exerce un contrôle de fait ou un contrôle effectif ». Voir Comité des Nations Unies contre la torture, General Comment No. 2 : Implementation of Article 2 by States Parties, document de l'ONU CAT/C/GC/2 (2007).
- 34 Le Comité des droits de l'enfant a reconnu l'application extraterritoriale de la Convention relative aux droits de l'enfant en ce qui concerne les activités militaires d'Israël dans les territoires palestiniens occupés et au Sud-Liban. Voir Comité des droits de l'enfant, Concluding Observations of the Committee on the Rights of the Child : Israel, document de l'ONU CRC/C/15/Add.195, 4, paragraphes 2, 5, 57-58 (4 octobre 2002); Marko Milanovic, *Extraterritorial Application of Human Rights Treaties: Law, Principles, and Policy* (Oxford University Press, 2011), 128.
- 35 Voir généralement Hathaway et al, Human Rights Abroad
- 36 Milanovic, *Extraterritorial Application*, 10.
- 37 John Packer et Slava Balan, Situating the Relationship between Human Security and International Law (document non publié, en possession de l'auteur).
- 38 Voir généralement Wolfgang Benedek, Human Rights and Human Security, dans *Research Handbook on International Law and Human Security*, ed. Gerd Oberleitner (Elgar Publishing, 2022), 170.
- 39 Lloyd Axworthy, NATO's New Security Vocation, *Revue de l'OTAN* 47, no 4 (1999).
- 40 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Freedom from Fear : Canada's Foreign Policy for Human Security* (Ottawa: Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2002), 2.
- 41 Gerd Oberleitner, Introduction, dans *Research Handbook on International Law and Human Security*, ed. Gerd Oberleitner (Elgar Publishing, 2022), 2-3.
- 42 Kofi Annan, Speech of the UN Secretary-General to the General Assembly, discours, Assemblée générale des Nations unies, 1999.
- 43 Kevin Jon Heller, The Illegality of 'Genuine' Unilateral Humanitarian Intervention, *European Journal of International Law* 32, no 2 (2021): 613.
- 44 Shahrbano Tadjbakhsh et Anuradha M. Chenoy, *Human Security: Concepts and Implications* (Routledge, 2007), 36.
- 45 Shireen Daft, he Relationship Between Human Security Discourse and International Law: A Principled Approach (Routledge, 2018), 118.
- 46 Terry M. Neal, Bush Reverts to Liberal Rationale for Iraq War; Critics Still Oppose War Despite Hussein's Human Rights Record, *The Washington Post*, 9 juillet 2003.
- 47 Ramesh Thakur, Libya and the Responsibility to Protect: Between Opportunistic Humanitarianism and Value-Free Pragmatism, *Security Challenges* 7, no 4 (2011): 13.
- 48 Ardi Imseis, Reflections on the Ukraine Moment and Western Selectivity: A Response to Ingrid (Wuerth) Brunk and Monica Hakimi, *CIL Blog*, 27 mars 2023.
- 49 A/RES/66/290, par. 3 (d) et (e).
- 50 Daft, *Human Security Discourse and International Law*, 5.
- 51 John Paul Tasker, Trudeau Accuses India's Government of Involvement in Killing of Canadian Sikh Leader, CBC, 18 septembre 2023.
- 52 Norimitsu Onishi, Rising Separatism, and a Killing, at a Sikh Temple in Canada, *New York Times*, 21 septembre 2023.
- 53 John Paul Tasker, Trudeau Accuses India's Government of Involvement in Killing of Canadian Sikh Leader, CBC, 18 septembre 2023.
- 54 Brian Platt et Laura Dhillon Kane, Canada in Talks with India Over Diplomats as Dispute Grows, *Bloomberg*, 3 octobre 2023.
- 55 John Paul Tasker, Trudeau Accuses India's Government of Involvement in Killing of Canadian Sikh Leader, CBC, 18 septembre 2023.
- 56 Marko Milanovic, Targeted Killings : New Allegations Against India and Ukraine, EJIL : Talk!, le 19 septembre 2023.
- 57 Voir Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Report of the Special Rapporteur on Extrajudicial, Summary or Arbitrary Executions, Philip Alston, Doc. A/ HRC/14/24/Add.6, paragraphes 32-33, 28 mai 2010.
- 58 Marko Milanovic, Targeted Killings : New Allegations Against India and Ukraine, EJIL : Talk!, le 19 septembre 2023.



Des instructeurs du 3^e Bataillon du Royal 22^e Régiment donnent des conseils de dernière minute aux membres des forces armées ukrainiennes qui s'apprêtent à repousser une attaque simulée lors d'un exercice de tir réel défensif dans le cadre de l'opération UNIFIER, à Starychi, en Ukraine, le 30 juin 2016.

Force opérationnelle interarmées Ukraine

L'histoire compte

LIEUTENANT-COLONEL (À LA RETRAITE) RICHARD BOWES

Le lieutenant-colonel (à la retraite) Richard (Rick) Bowes a servi comme officier des blindés dans l'armée canadienne pendant 23 ans. De 2003 à 2018, Rick a travaillé pour plusieurs entreprises canadiennes de défense et de sécurité, où il a occupé des postes de direction et de gestion. Actuellement, Rick agit en tant que conseiller stratégique indépendant auprès de plusieurs entreprises et organisations de l'industrie canadienne de la défense et de la sécurité. Rick est titulaire d'une maîtrise en études sur la guerre du Collège militaire royal du Canada (2000), d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Athabasca (2005) et est diplômé du Programme de commandement et d'état-major interarmées (PCEMI) du Collège des Forces canadiennes (1998). Rick est un candidat au doctorat en histoire à l'Université Queen's.

Aujourd'hui, l'Ouest¹ se trouve à un point d'inflexion géopolitique. Pour paraphraser l'ancien diplomate canadien Colin Robertson, nous vivons dans un monde plus méchant et plus désordonné par rapport à la relative stabilité géopolitique des trois dernières décennies.² La Russie revancharde a transformé l'est de l'Ukraine en un obscur terrain vague. Au nom de *Russkiy Mir*,³ la Russie semble s'orienter vers une sombre idéologie dans laquelle l'ethnicité, la religion et l'héritage sont les principales aspirations. Au cours des deux dernières décennies, une Chine

de plus en plus belliqueuse a progressivement et résolument mis en œuvre des actions économiques, militaires et diplomatiques au niveau mondial et dans sa région pour contrer ce qu'elle perçoit comme un endiguement occidental. Le Moyen-Orient est à nouveau plongé dans un conflit sectaire et ethnique brutal, cette fois-ci à Gaza et au Liban. Si l'on ajoute à cela l'impact mondial du changement climatique, les migrations de masse, les cyberattaques par-rainées par des États, les campagnes de désinformation et l'ingérence électorale dans de nombreuses démocraties, l'« ordre fondé sur des règles » et le « moment unipolaire » annoncés à la fin de la guerre froide sont moribonds.

Beaucoup de choses ont changé en l'espace d'une trentaine d'années. Saisissant le *zeitgeist* de ces jours grisants qui ont suivi immédiatement l'effondrement du mur de Berlin et l'adhésion rapide de nombreux pays d'Europe centrale et orientale aux alliances économiques, politiques et militaires de l'Occident dans le contexte suivant immédiatement la guerre froide, l'article de Francis Fukuyama intitulé « La fin de l'histoire »⁴ affirme que l'histoire doit être considérée comme un processus évolutif et progressif et que la fin de l'histoire, telle qu'elle était admise à l'époque, signifiait que la démocratie libérale était la dernière forme de gouvernement à laquelle aspiraient toutes les nations. La thèse de la fin de l'histoire, défendue par Fukuyama, n'a pas été universellement acceptée et a été considérée par beaucoup comme imparfaite.⁵ Néanmoins, l'approche occidentale de la géopolitique de l'après-guerre froide reposait sur un paradigme normatif : la permanence et la progression de la démocratie dans un monde convergeant vers la libre entreprise, les droits individuels et les libertés civiles. C'était le destin inévitable de l'humanité, une voie à sens unique. La mondialisation des échanges rendrait le monde plus prospère, plus démocratique et plus pacifique. En fait, plus le monde devenait prospère, démocratique et pacifique, plus la guerre était considérée comme économiquement et socialement irrationnelle.

« L'article de Francis Fukuyama intitulé « La fin de l'histoire » affirme que l'histoire doit être considérée comme un processus évolutif et progressif et que la fin de l'histoire, telle qu'elle était admise à l'époque, signifiait que la démocratie libérale était la dernière forme de gouvernement à laquelle aspiraient toutes les nations. »

Cette idée de la fin de l'histoire n'est pourtant pas sans précédent. En 1911, Norman Angell a publié *The Great Illusion: A Study of the Relation of Military Power in Nations to their Economic and Social Advantage*.⁶ Pour Angell, il semblait incompréhensible que des nations aient recours à la guerre pour accroître leurs gains, car les coûts économiques qui en résulteraient pour tous seraient trop importants. La période de 1870 à 1913 a été un âge d'or pour les grandes puissances européennes, dont les empires respectifs s'étendaient sur toute la planète, et au cours de laquelle le monde a assisté à la naissance de la première ère de mondialisation des échanges. Pourtant, ils sont entrés en guerre avec l'espoir que la victoire apporterait un monde meilleur. De la Grande Guerre au Vietnam, le 21^e siècle a été le théâtre d'un affrontement colossal entre des empires motivés uniquement par la défense et/ou la poursuite d'intérêts nationaux perçus comme vitaux, avec des conséquences pour le système international qui continuent de se faire sentir aujourd'hui.

Un siècle plus tard, il semble que nous ayons collectivement chassé de nos mémoires tout ce qui nous a précédés au cours du calamiteux 20^e siècle. Lorsque les murs réels et imaginés se sont effondrés dans les années 1990, Thomas Friedman, dans son ouvrage à succès intitulé *The Lexus and the Olive Tree : Understanding Globalization* affirme que, grâce à la mondialisation, les pays qui ont noué des liens économiques et commerciaux étroits entre eux ont trop d'enjeux pour se lancer dans une guerre. Aucun auteur de ces trente dernières années n'a mieux décrit cette lueur d'espoir—ce paradigme normatif—que Friedman. Tout cela était un peu trop optimiste, comme l'affirme Robert Kagan.⁷ En matière de guerre et de paix, les leçons de l'histoire sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'ont été dans le passé.

Le point crucial de ce document est que l'histoire est importante et qu'elle revient en force. Pour les décideurs politiques et les chefs militaires de niveau stratégique, revisiter l'histoire militaire et diplomatique présente un intérêt durable et professionnel, un truisme aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'a été dans le passé. Si l'étude et l'analyse historiques ne fournissent pas, et ne peuvent pas fournir aux décideurs politiques et aux chefs militaires des menus simples d'options d'actions ou de réactions dans certaines circonstances géopolitiques et militaires, l'histoire peut fournir des indications générales mais profondes qui peuvent guider les décideurs politiques et les chefs militaires dans leur gestion des défis géopolitiques auxquels ils sont confrontés. Ce document en propose trois.

La première idée est que le nationalisme et le réalisme ont toujours pris le pas sur le libéralisme en matière de guerre et de paix.^{8,9} Avec la fin de la guerre froide, la politique étrangère progressiste et libérale est devenue la norme dans les pays

occidentaux. Ce n'est pas une coïncidence si l'apogée du maintien de la paix internationale a eu lieu dans les années 1990. Sous la houlette des nations occidentales, les Casques bleus ouvriraient la voie dans chaque conflit, aspirant à établir les conditions qui permettraient aux parties en conflit de s'engager sur la voie de la démocratie libérale. En effet, les Nations Unies ont adopté la doctrine de la responsabilité de protéger (RdP), selon laquelle la communauté internationale a l'obligation légale et morale d'intervenir militairement lorsque les droits de la personne sont enfreints. Pourtant, le génocide rwandais (1994) et le massacre de Srebrenica (1995) ont rappelé brutalement que les valeurs démocratiques libérales ne sont pas universellement acceptées. Une politique étrangère libérale n'est pas une formule de coopération et de paix, mais d'instabilité et de conflit, car elle est déconnectée de l'histoire. En effet, l'élan même du NSC-68¹⁰ au début de la guerre froide reconnaissait implicitement que pour contenir l'Union soviétique et la propagation internationale du communisme, la force militaire soutenue ne pouvait pas être limitée par les contraintes des valeurs libérales et appliquée à la poursuite de l'établissement de démocraties libérales à l'étranger. À l'époque, comme aujourd'hui, les animosités en cours en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en mer de Chine méridionale traversent de profondes lignes ethniques, raciales, religieuses, nationalistes et culturelles. Ces lignes remontent à des siècles et, dans certains cas, à des millénaires. Imposer les notions occidentales de démocratie libérale et de droits de la personne à des sociétés et à des politiques sans tenir compte de ces lignes de démarcation s'est historiquement avéré perturbateur et désastreux en termes de sang et de trésor pour toutes les parties.¹¹

La deuxième idée est que les résultats de la guerre ne sont pas prédéterminés et qu'ils ont des conséquences intentionnelles et non intentionnelles.¹² Prenons l'exemple de l'invasion par l'Argentine des îles Falkland—ou, de leur point de vue, des Malvinas—en 1982. L'issue de la guerre pour l'Argentine n'a pas été celle qu'elle avait envisagée, puisqu'elle s'est traduite par la destitution du général Galtieri et son incarcération pendant que la démocratie était rétablie en Argentine. Pensez également à la guerre franco-prussienne (1870-71). Napoléon III déclare la guerre à la Prusse, persuadé que la victoire lui permettra de restaurer sa popularité déclinante en France et d'assurer à la France et à la Maison Bonaparte la prééminence en Europe. Au lieu de cela, après que les forces françaises ont subi une série de défaites à Gravelotte, Sedan et Metz, et que Paris a été assiégé, le gouvernement français s'est effondré, ce qui a conduit à l'établissement de la Troisième République et à la chute de Napoléon III.

La troisième idée est que les guerres sont toujours plus complexes, plus coûteuses et plus longues à mener que prévu. Une expression attribuée aux talibans et populaire pendant la guerre en Afghanistan, « Vous avez les montres, mais nous avons le temps », met à nu un paradoxe stratégique en matière de guerre et de paix. En d'autres termes, posséder l'avantage écrasant des moyens et des capacités militaires et économiques pour mener et gagner des guerres ne signifie rien si les objectifs à atteindre ne sont pas liés à des intérêts nationaux vitaux. Cette question est particulièrement pertinente pour les démocraties libérales.

Dans une récente tribune du National Post, l'auteur et journaliste canadien Terry Glavin affirme, à l'occasion du deuxième anniversaire du retrait brutal et ignominieux des forces américaines et de l'OTAN d'Afghanistan en août 2021, que « le monde civilisé n'a pas été vaincu par les talibans il y a deux ans. Le monde civilisé s'est rendu, et aucune rationalisation a posteriori ne pourra changer cela ».¹³ Dans les jours et les mois qui ont suivi les attentats du 11 septembre, un consensus s'est dégagé sur le fait que les intérêts vitaux des États-Unis et, par extension, de l'Occident en matière de sécurité avaient été directement attaqués. Les premières dépenses en sang et en argent des forces américaines et de la coalition pour neutraliser les talibans en Afghanistan étaient une campagne légitime visant à éliminer un danger clair et présent. D'un point de vue stratégique, l'Occident semblait avoir un objectif clair et, par conséquent, la volonté de supporter les coûts humains et financiers d'une campagne militaire d'une durée imprévisible à l'autre bout du monde. Mais au fur et à mesure que la campagne se prolongeait et que les coûts financiers et humains continuaient à s'accumuler, un changement progressif des buts et objectifs politiques et militaires s'est opéré à mesure que l'on prenait conscience que les talibans ne pouvaient être que contenus et non pas neutralisés. Le renforcement de la sécurité et de la stabilité en mettant l'accent sur les projets humanitaires, la protection des droits de la personne, le développement économique et la reconstruction est devenu la norme. N'étant plus liés à des intérêts vitaux discernables, les politiques et les décideurs américains et occidentaux ont commencé à s'interroger sur le coût élevé de l'augmentation du nombre de victimes et des dépenses financières sans fin. Cela n'en valait plus la peine. Il était temps de sortir.

Ces idées peuvent sembler évidentes, mais pour les reconnaître et les appliquer, il faut également reconnaître que l'histoire n'a jamais disparu en matière de guerre et de paix. Cette reconnaissance et cette mise en balance de tous les facteurs en jeu lorsqu'on envisage une action militaire sont cruciales aujourd'hui.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'invasion russe de l'Ukraine et les contre-offensives ukrainiennes en sont à leur troisième année. La campagne israélienne visant à éliminer le Hamas à Gaza est également vouée à se prolonger, avec des résultats imprévus pour Israël, le Hamas et la population de Gaza, qui affecteront l'ensemble de la région pour les décennies à venir. Les deux guerres continueront d'être coûteuses et longues, avec des résultats qui sont loin d'être certains. Mais ce qui est certain, c'est que l'histoire est bien vivante. Le nationalisme, la souveraineté, l'autodétermination (dans le cas des Palestiniens) et la sécurité de l'État-nation sont les facteurs prédominants. De même, la Chine poursuit ses manœuvres dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale. La Chine ne cesse d'intensifier ses actions militaires et économiques dans la région en tant que pilier essentiel du grand « rajeunissement » de la nation ou de la restauration de sa position historique, de sa richesse, de son autorité et de son influence en tant que puissance dominante de l'Asie. En effet, les dirigeants chinois en sont venus à percevoir la chaîne de bases et d'alliances américaines dans la région

comme une cage contenant l'ascension légitime du pays en tant que première hégémonie de l'Asie.¹⁴ L'équilibre des forces dans le Pacifique sera finalement déterminé autant par la volonté politique que par les systèmes d'armes.

C'est donc ici que l'histoire compte. Les acteurs directs de chaque théâtre jouent selon les règles de la politique du pouvoir dur, dans laquelle le nationalisme et le réalisme dans la poursuite ou la défense des intérêts vitaux constituent le seul cadre d'action. Les résultats dans chacun des théâtres sont loin d'être transparents ou prévisibles à ce stade. L'Occident aura-t-il la force d'âme et la patience stratégique nécessaires pour préserver l'équilibre des pouvoirs en Europe, au Moyen-Orient et dans le Pacifique? C'est une question à laquelle de nombreux gouvernements occidentaux ont du mal à répondre, mais qui ne peut être résolue que par un examen approfondi des intérêts nationaux essentiels de chaque nation, inévitablement éclairé par la connaissance de l'histoire. Chaque nation aura des réponses différentes, ce qui laisse présager un Occident moins qu'unifié. Par exemple, les signaux récents et la rhétorique émanant des représentants du parti républicain américain semblent indiquer que le maintien du soutien à l'Ukraine n'est pas acquis. On entend souvent dire : « Pourquoi l'Ukraine devrait-elle continuer à

recevoir un chèque en blanc? À quoi ressemble une victoire? » Le premier ministre du Canada a récemment promis, peut-être pour la forme, de soutenir l'Ukraine « aussi longtemps qu'il le faudra » contre l'invasion russe, une position pour laquelle il bénéficie apparemment du soutien de tous les partis.¹⁵ La Pologne, quant à elle, a récemment annoncé qu'elle n'enverrait plus d'armes à l'Ukraine, alors que le différend commercial entre les États voisins s'intensifie, et la société polonaise est de plus en plus lasse du grand nombre de réfugiés qui affluent d'Ukraine.¹⁶

L'histoire est importante dans les affaires de guerre et de paix. Pour les décideurs politiques et les chefs militaires de niveau stratégique, revisiter continuellement l'histoire militaire et diplomatique présente un intérêt durable et professionnel, un truisme aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'a été dans le passé. Le nationalisme et le réalisme ont toujours pris le pas sur le libéralisme en matière de guerre et de paix; les résultats globaux des guerres ne peuvent jamais être prédits et les guerres sont toujours plus difficiles, plus coûteuses et plus longues à mener que prévu. La compréhension et l'appréciation de l'histoire militaire et diplomatique constituent un rempart contre l'idée que les questions de guerre et de paix peuvent être résolues par des moyens autres que la préparation militaire et économique.



Des instructeurs de l'Armée canadienne discutent des tactiques de défense d'infanterie mécanisée avec leurs confrères des forces armées ukrainiennes au cours de l'exercice RAPID TRIDENT, à Strychi, en Ukraine, le 30 juin 2016.

Force opérationnelle interarmées Ukraine

Notes

- 1 Aux fins du présent document, l'« Occident » est défini comme les groupes d'États-nations des régions d'Australasie, d'Europe et des Amériques qui sont des démocraties libérales caractérisées par une idéologie politique libérale et une forme de gouvernement dans laquelle la démocratie représentative fonctionne selon les principes du libéralisme classique. Elle se caractérise par des élections entre plusieurs partis politiques distincts, une séparation des pouvoirs entre les différentes branches du gouvernement, la primauté du droit dans la vie quotidienne dans le cadre d'une société ouverte, une économie de marché avec la propriété privée et la protection égale des droits de la personne, des droits civils, des libertés civiles et des libertés politiques pour tous les citoyens. Pour définir le système dans la pratique, les démocraties libérales s'appuient souvent sur une constitution qui délimite les pouvoirs du gouvernement et consacre le contrat social.
- 2 Résumé des remarques de Colin Robertson devant le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes, 14 février 2022. Colin Robertson, ancien diplomate canadien, est actuellement conseiller principal et membre du Canadian Global Affairs Institute.
- 3 Le concept de « monde russe » est devenu la base d'une croisade contre la culture libérale de l'Occident, ce qui a donné naissance à un « nouveau culte russe de la guerre ». Le régime de Poutine a particulièrement avili le concept de « monde russe » par un mélange d'obscurantisme, de dogme orthodoxe, de sentiment anti-occidental, de nationalisme, de théorie du complot et de stalinisme sécuritaire. (Voir « *The new Russian cult of war* ». *The Economist*, 26 mars 2022.)
- 4 Fukuyama, Francis. « *The End of History?* ». *The National Interest* (16) : 18. L'histoire, dans le contexte de l'article de Fukuyama, est considérée comme des alternatives systématiques viables au libéralisme occidental qui avaient été prédominantes dans le système international avant le « triomphe de l'Occident » et l'« épuisement total » de ces solutions de rechange face au libéralisme occidental.
- 5 Parmi les critiques reçues par Fukuyama à l'époque, on peut citer un essai de Paul Hirst publié dans la *London Review of Books*, Vol.11, No.22, le 23 novembre 1989, intitulé « *Endism* », dans lequel Hirst, discutant de l'attrait de la thèse de la fin de l'histoire, affirme que « les Américains peuvent donc avoir confiance en l'avenir s'ils s'en tiennent aux idéaux de la démocratie et du marché libre ». Il n'est pas étonnant que la thèse de la fin de l'histoire ait connu un tel succès : elle a fourni une justification sophistiquée des lieux communs de la vie politique américaine. Mais presque tout le reste de l'essai [de Fukuyama] n'est que pure audace ».
- 6 Angell, Norman. *The Great Illusion: A Study of the Relation of Military Power in Nations to their Economic and Social Advantage*, (New York et Londres : G.P. Putnam's & Sons, 1911)
- 7 Kagan, Robert. *The Return of History and The End of Dreams* (New York, Vintage Books, 2008)
- 8 La base de ce thème provient de Mearsheimer, John. *The Great Delusion: Liberal Dreams and International Realities*, (Newhaven, Yale University Press, 2018), et Kagan, op. cit.
- 9 Aux fins du présent document, le nationalisme est défini comme l'identification à sa propre nation et le soutien à ses intérêts, en particulier à l'exclusion ou au détriment des intérêts d'autres nations (*Oxford Dictionary*). Le réalisme est défini comme un modèle permanent d'interaction dans un système international dépourvu d'autorité politique centralisée. Cette condition de chaos signifie que la logique de la politique internationale diffère souvent de celle de la politique intérieure, qui est réglementée par une puissance souveraine (voir Waltz, Kenneth N. *Theory of International Politics* (Reading MA, Addison-Wesley, 1979). Enfin, le libéralisme est une école de pensée au sein de la théorie des relations internationales qui est individualiste à la base et qui accorde une importance significative aux concepts de droits inaliénables. Elle part du principe que ces droits sont universels et c'est ce qui motive les adeptes à poursuivre des politiques étrangères libérales (Mearsheimer, p. 8-9). Le libéralisme s'articule autour de trois principes interdépendants : Le rejet de la politique de puissance, la remise en question des principes de sécurité et de guerre du réalisme et la valorisation des avantages mutuels et de la coopération internationale.
- 10 United States Objectives and Programs for National Security, mieux connu sous le nom de NSC 68, est un document d'orientation ultra-secret de 66 pages du Conseil de sécurité nationale (NSC), rédigé par le Département d'État et le Département de la défense et présenté au président Harry S. Truman le 7 avril 1950. Il s'agit de l'une des déclarations politiques américaines les plus importantes de la guerre froide. Le rapport NSC-68 a conclu que le seul moyen plausible de dissuader l'Union soviétique était que le président Harry Truman soutienne un renforcement massif des armes conventionnelles et nucléaires.
- 11 Henry Kissinger défend ce point de vue tout au long de son livre *Diplomacy* (New York, Simon and Shuster, 1994).
- 12 La base de ce thème provient de O'Hanlon, Michael E. *Military History for the Modern Strategist : America's Major Wars Since 1861* (Washington, Brookings Institute Press, 15 février 2023)
- 13 Glavin, Terry. *The Taliban didn't win. The civilized world surrendered*, (*National Post*, 9 août 2023)
- 14 Schuman, Michael. « China Could Soon Be the Dominant Military Power in Asia. » *The Atlantic*, 4 mai 2023
- 15 Waterhouse, James. « Ukraine war: How Zelensky is grappling with Western war fatigue », *BBC News*, 25 septembre 2023
- 16 Gera, Vanessa « Poland is done sending arms to Ukraine, Polish leader says as trade dispute escalates », *AP News*, 21 septembre 2023. La Pologne n'est qu'une des nations européennes à se trouver dans cette situation. La Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie ont également continué à bloquer ou à limiter les exportations agricoles de l'Ukraine afin de protéger leurs propres industries nationales. Voir <https://www.pbs.org/newshour/world/five-european-countries-will-extend-ban-on-ukraines-grain>.



Subadar Khudadad Khan VC (1888-1971), 10^e régiment Baluch, 1952.

Image reproduite avec l'autorisation du National Army Museum, Londres

Notre histoire commune et notre sacrifice : L'héritage du Canada, du Pakistan et de l'Inde dans la Première Guerre mondiale

MOHAMMED M. ELAHI, M. MAHMOOD ELAHI, EDITH MAK, DANIYAL ELAHI, HARRIS ELAHI, ELEANOR MAK, ET JULIA SCIACCA

Le Dr. Mohammed M. Elahi était dans la Réserve des Forces armées canadiennes avec la 23^e Compagnie médicale à Hamilton, en Ontario. Il est né à Etobicoke, en Ontario, et est diplômé de l'école de médecine de l'université de Western Ontario. Il a obtenu une maîtrise en chirurgie expérimentale et a suivi une formation chirurgicale à l'Université McGill, ainsi qu'à Los Angeles, au Michigan et à Philadelphie. Il est membre du Collège royal des chirurgiens du Canada en chirurgie plastique et reconstructive. Il exerce à North York, en Ontario, et est membre de la faculté clinique du département de chirurgie de l'université de Toronto, chirurgien plasticien consultant au Scarborough Hospital Network, membre de la faculté clinique nord-américaine de chirurgie craniofaciale de l'A0/ASIF et directeur médical de l'Institut de chirurgie plastique de Toronto. Il est le fier père de deux cadets de l'Armée canadienne et a toujours été un passionné d'histoire militaire.

Dr. Mohammed M. Elahi, M. SC., FRCS ; Faculté clinique, Université de Toronto et réseau hospitalier de Scarborough, Institut de chirurgie plastique de Toronto, Toronto, Ontario, Canada
Dr. Mahmood Elahi, Médecine familiale et médecine d'urgence, Toronto, Ontario, Canada
Edith Mak, Assistante de recherche, Institut de chirurgie plastique de Toronto, Toronto, Ontario, Canada
Daniyal Elahi, Assistante de recherche, Institut de chirurgie plastique de Toronto, Toronto, Ontario, Canada
Harris Elahi, Assistante de recherche, Institut de chirurgie plastique de Toronto, Toronto, Ontario, Canada
Eleanor Mak, Assistante de recherche, Institut de chirurgie plastique de Toronto, Toronto, Ontario, Canada
Julia Sciacca, Assistante de recherche, Institut de chirurgie plastique de Toronto, Toronto, Ontario, Canada

Plus de cent ans se sont écoulés depuis la fin de la Première Guerre mondiale, le premier conflit véritablement mondial qui a causé des morts et des destructions sans précédent. Malgré des pertes massives, les efforts combinés de l'Empire britannique et des puissances alliées ont permis de remporter la victoire. Il est essentiel de commémorer les sacrifices de ces soldats qui ont donné leur jeunesse pour soutenir le roi et l'empire. La plupart d'entre eux y ont vu un appel au devoir, d'autres une chance de gloire ou d'aventure, mais tous se sont battus pour la liberté en soutenant l'Empire britannique, qui s'étendait alors sur une grande partie du monde. Ironiquement, c'est ce même engagement envers l'Empire britannique qui a permis au Canada naissant de mûrir et de devenir une nation libre et souveraine. De la même manière, l'Empire britannique en Asie du Sud a joué un rôle important dans la Première Guerre mondiale, qui a ouvert la voie à l'indépendance des nations modernes du Pakistan et de l'Inde.

Le Canada et l'Empire indien britannique en première ligne

La Grande Guerre de 1914-1918 a été qualifiée de « guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres ».¹ Elle a bouleversé le paysage politique mondial. Tout en annonçant l'effondrement des empires dépassés que sont la Russie tsariste, l'Empire austro-hongrois, l'Empire ottoman et l'Allemagne impériale, la Première Guerre mondiale a vu naître de nouvelles nations et a accéléré le déclin du colonialisme. On dit souvent que le Canada est devenu une nation grâce aux sacrifices consentis pendant la Grande Guerre. Plus de 650 000 hommes et femmes du Canada et de Terre-Neuve se sont portés volontaires pour se battre pour le roi et la patrie.² Environ 66 000 soldats sont morts dans les champs et les tranchées d'Europe et 172 000 autres ont été blessés.³

Cette contribution remarquable d'une nation de seulement 7,4 millions d'habitants pendant la Première Guerre mondiale a valu au Canada l'honneur extraordinaire de voir l'un de ses propres représentants signer de manière indépendante le traité de Versailles à la fin des hostilités. Au début de la guerre, le Canada était automatiquement entré dans le conflit en tant que dominion britannique. Les premiers contingents canadiens comptaient plus de soixante-dix pour cent de soldats d'origine britannique partageant un sens aigu du devoir envers la mère patrie et la famille impériale. Cependant, au cours de la guerre, un plus grand nombre de soldats canadiens nés au pays sont entrés dans le

conflit en servant dans des unités canadiennes. Ces unités canadiennes se sont distinguées dans le carnage en tant que troupes de choc ayant le don de mener des raids nocturnes contre les lignes ennemies. En outre, les officiers canadiens développent de nouvelles tactiques et améliorent le « barrage rampant » de tirs d'artillerie coordonnés avec l'avancée de l'infanterie avant les attaques frontales.⁴ La victoire de la crête de Vimy, en avril 1917, est notamment attribuée à l'innovation tactique des Canadiens.⁵ En définitive, l'expérience canadienne de la Grande Guerre a contribué à façonner l'identité et la conscience canadiennes. Cette période de bouleversements offre une excellente occasion de réfléchir et d'apprendre sur les parallèles de l'histoire commune au sein de l'Empire britannique.

Les troupes de l'Empire britannique, y compris celles du Canada, ont joué un rôle crucial dans la Première Guerre mondiale. Le rôle et les sacrifices consentis par le Canada, l'Afrique du Sud, la Rhodésie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (ANZAC), avec plus de 1,2 million de soldats ayant combattu pendant la Grande Guerre, ont été bien documentés par les historiens. Cependant, la contribution de l'Asie du Sud à la Première Guerre mondiale, qui a fourni plus d'hommes que l'ensemble de ces cinq dominions britanniques, mérite une reconnaissance similaire. Plus de 1,5 million d'hommes originaires d'Asie du Sud ont combattu aux côtés des Britanniques et de leurs compagnons d'armes impériaux sur tous les principaux théâtres de guerre, sur terre, dans les airs et sur mer.⁶⁻⁸ De même, la contribution des soldats musulmans indiens britanniques n'a reçu qu'un éloge passager dans le cadre d'une armée plus large, bien que la majorité des combattants de l'Armée des Indes britanniques aient été musulmans.⁹ Ces musulmans ont été recrutés en grande majorité dans les provinces du Pendjab, de la Frontière, du Sind, du Baloutchistan et du Cachemire, qui constituent l'actuel Pakistan. Ces ancêtres du Pakistan ont combattu vaillamment et, dans de nombreux cas, ont payé le prix ultime en mourant pour l'Empire britannique dans les régions lointaines d'Europe occidentale, d'Afrique et du Moyen-Orient, formant ainsi une partie importante de notre histoire commune. Les premières divisions envoyées pour soutenir le front, le régiment baloutche, les Wilde's Rifles et la Punjab and Frontier Force, sont encore aujourd'hui des régiments de l'armée pakistanaise.¹⁰ Les musulmans du Pendjab étaient l'épine dorsale de l'armée des Indes britanniques et constituaient sa principale force de combat, les Pathans, ses guerriers les plus redoutables et les Sikhs, ses soldats les plus redoutables.¹¹ Quelque 120 773 membres de l'armée des Indes britanniques ont

été déclarés morts, blessés ou disparus à la fin de la guerre, et nombre d'entre eux ont été décorés pour leurs efforts en temps de guerre.¹²

L'Empire britannique des Indes englobait ce que nous appelons aujourd'hui le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh et la Birmanie.¹³ La colonie était un ensemble de groupes culturels, ethniques, linguistiques et religieux disparates qui habitaient l'Asie du Sud. Le concept d'État n'était pas encore enraciné dans le sous-continent, où les gens ne s'identifiaient pas à un État-nation. La Première Guerre mondiale et les sacrifices consentis par les soldats sud-asiatiques ont accéléré leur désir d'indépendance. Pour la première fois dans l'histoire, ces groupes ont été réunis dans le cadre de l'amalgame colonial connu sous le nom de Raj britannique. Avant l'arrivée des Britanniques, l'Asie du Sud était gouvernée par diverses dynasties, dont la dernière était l'empire musulman des Moghols. Après la mutinerie de 1857, la Compagnie britannique des Indes orientales et le régime impérial direct ont pris le relais. Pour la première fois dans l'histoire, l'ensemble du sous-continent est placé sous le contrôle d'un seul gouvernement administratif dans le cadre de l'Empire britannique. Comme l'a souligné Winston Churchill, « l'Inde n'est ni un pays ni une nation; c'est plutôt un continent habité par de nombreuses nations. L'unité de cette colonie est entièrement due au gouvernement britannique centralisé ».¹⁴ Avec le retrait des Britanniques en 1947, la décentralisation de la colonie britannique a donné naissance aux pays modernes du Pakistan et de l'Inde, qui avaient jusqu'alors entièrement contribué à l'armée unifiée de l'Inde britannique.

L'armée britannique des Indes recrutait dans les nombreuses nations qui composaient l'Asie du Sud et faisait preuve de bravoure et de courage lorsqu'elle était appelée à la guerre. Cette armée était composée de 45 % de musulmans, 40 % d'hindous et 15 % de sikhs.¹⁵ Cela représente 700 000 musulmans, 600 000 hindous et 120 000 sikhs originaires principalement de l'actuel Pakistan et de l'Inde du Nord. Combattant aux côtés des soldats alliés, ils ont reçu des récompenses pour leur courage et leur bravoure dans toutes les batailles qui sont gravées de manière indélébile dans l'esprit des Canadiens. Les batailles de Neuve Chappelle, d'Ypres, de la Somme, des Flandres, de la colline 70, de la crête de Vimy et de Passchendaele ont toutes impliqué une participation importante de troupes d'Asie du Sud.

L'armée britannique des Indes est la plus grande armée de volontaires jamais recrutée dans l'histoire.¹⁶ La colonie des Indes britanniques était le « joyau de la couronne » de l'Empire britannique et la province du Pendjab était appelée le « bras armé », fournissant plus de la moitié des soldats de l'armée des Indes britanniques.¹⁷ Parmi ces recrues pendjabies, la majorité, 53 %, étaient musulmanes, 25 % étaient sikhs et 22 % étaient hindoues, et toutes ont répondu à l'appel de l'Empire.¹⁸ Les musulmans du Pendjab constituaient la plus importante catégorie de recrues de l'armée des Indes britanniques.¹⁹ La province du Pendjab fournissait à elle seule un nombre stupéfiant de 340 000 soldats musulmans, 100 000 sikhs et 200 000 hindous.²⁰

Les Britanniques ont développé une préférence pour le recrutement militaire au sein de certains groupes de la colonie indienne britannique, conformément à ce que l'on a appelé la

« théorie de la race martiale ».²¹ La théorie de la race martiale repose sur la conviction que les hommes issus de régions, de religions et d'ethnies distinctes sont mieux adaptés au service militaire actif en raison de leurs « caractéristiques physiques et morales innées qui font d'eux les meilleurs combattants ».²² Cette idéologie classait les musulmans, les sikhs et les hindous du Pendjab, les Pathans et les Baloutches musulmans, ainsi que les Jats, les Dogras, les Gurkhas, les Rajputs et les Garhwals hindous parmi les groupes considérés comme « martiaux ».²³

Dès 1879, Lord Lytton, vice-roi des Indes britanniques, décide de mettre en place une commission officielle pour organiser l'armée. Elle était dirigée par Sir Ashley Eden, lieutenant-gouverneur du Bengale. Le rapport de la Commission Eden, comme on l'appelle, déclare que « le Pendjab est le foyer des races les plus martiales de l'Inde coloniale britannique et la pépinière de nos meilleurs soldats ».²⁴ En conséquence, le recrutement dans l'armée s'oriente vers les races « martiales » du Nord-Ouest. La prédilection des Britanniques pour ce qu'ils appelaient les « grands paysans aux épaules larges » parmi les races d'Asie du Sud n'est décidément pas en phase avec les sensibilités actuelles, mais nous devons nous rappeler que de telles suppositions raciales étaient courantes en Europe à l'époque. La théorie de la race martiale a été appliquée non seulement à l'Asie du Sud, mais aussi à la Grande-Bretagne, où les Highlanders écossais ont été définis comme « martiaux », et à l'Afrique de l'Est, où les Kamba étaient également considérés comme une « race martiale ».²⁵

Les principales zones de recrutement de l'armée indienne britannique se trouvaient au Pendjab et dans les provinces frontalières adjacentes de l'actuel Pakistan, principalement autour des villes de Jhelum, Rawalpindi et Peshawar. Le fait que ces régions aient fourni la plus grande partie des troupes de l'armée britannique des Indes se reflète dans la composition de l'armée au début de la guerre. Plus de 70 % des soldats indiens britanniques venaient du Pendjab et de la région frontalière.²⁶

Le village de Dulmial recrute

La théorie de la race martiale a pour corollaire l'enrôlement virtuel de tous les hommes éligibles dans des villages entiers. C'est le cas du village de Dulmial, dans la zone rurale du district de Chakwal, au Pendjab (Pakistan). Ce village a fourni 460 hommes à l'effort de guerre. Cette contribution est d'autant plus remarquable que le nombre total d'hommes dans ce village n'était que de 879, y compris les personnes âgées et les enfants.²⁷ En fait, tous les hommes valides âgés de 17 à 45 ans se sont portés volontaires pour participer à l'effort de guerre. Le sacrifice singulier de ce village a été le plus grand sacrifice de main-d'œuvre consenti dans toutes les colonies britanniques pendant la Première Guerre mondiale.²⁸ La contribution remarquable de ce village musulman à l'armée impériale a été commémorée par le gouvernement britannique en 1925. Le plus haut gradé du village, le capitaine Malik, a choisi de faire reconnaître la contribution du village en lui remettant un canon de douze livres, qui a été placé à l'entrée du village en mémoire des services importants et des sacrifices consentis par ses fils autochtones. Aujourd'hui, au Pakistan, Dulmial est connu comme le « village au fusil ».

La préservation de l'izzat, de la dignité et de l'honneur

Les soldats autochtones de l'armée des Indes britanniques, appelés « sepoys », appartenaient à des tribus qui se battaient pour leur izzat. Le mot izzat est couramment utilisé dans la langue vernaculaire du Pakistan et du nord de l'Inde. Il s'agit d'un sentiment très proche de la dignité, de l'honneur, de la réputation et du rang social d'une personne. La correspondance de soldats indiens britanniques pendant la Première Guerre mondiale indique que « les soldats se sont battus avant tout pour gagner ou préserver l'izzat—leur honneur, leur réputation et leur prestige ». ^{29,30}

Les uniformes et les turbans reflétant la tenue des autochtones en Asie du Sud ont été modifiés pour les soldats afin de favoriser la cohésion de l'unité. Le turban a été porté avec enthousiasme comme coiffure traditionnelle en Asie du Sud. Tous les fantassins et cavaliers, qu'ils soient musulmans, sikhs ou hindous, portaient un turban. Il existe deux variantes principales, avec ou sans le kul. Le kul, cône triangulaire au centre du turban, est entouré par le pagri, avec parfois un shamla, un tissu en forme de fleur. Le kul triangulaire permettait de distinguer facilement les soldats musulmans des non-musulmans. L'empereur, le roi Georges V, a choisi de porter le turban de style musulman, avec kul et shamla. Ce turban particulier fait encore aujourd'hui partie de la tenue vestimentaire courante des habitants des zones rurales du Pakistan, et le pagri sikh est considéré comme un signe distinctif des sikhs.

Armée indienne britannique

Lorsque la Première Guerre mondiale a éclaté le 4 août 1914, la Grande-Bretagne était mal préparée à affronter l'armée allemande. Avec la mise en œuvre du plan Schlieffen, les Allemands avançaient rapidement, traversant le nord-ouest de l'Europe continentale et infligeant de lourdes pertes à l'armée britannique. Le corps expéditionnaire britannique (*British Expeditionary Force* ou BEF) effectue une retraite désespérée de 200 miles sous l'attaque allemande depuis Mons en Belgique vers le nord-est de la France, sur le flanc de l'armée française. ³¹ Il y a de fortes chances que le mouvement de flanc de l'armée allemande l'amène sur la côte et sécurise les ports côtiers de Nieuport, Calais, Dunkerque et Boulogne-sur-Mer. Il s'agissait de la ligne de ravitaillement, de communication et de transport de troupes pour l'ensemble du corps expéditionnaire britannique (BEF) en Europe. Les pertes s'accumulant et les forces de l'Empire ne pouvant être reconstituées par des troupes fraîches, c'est l'armée britannique des Indes qui répond à l'appel. Leur apparition dans les premiers jours de la guerre a permis de contenir l'avancée allemande et de sauver les ports vitaux de la Manche qui, s'ils avaient été capturés par les Allemands, auraient changé le cours de l'histoire de la Première Guerre mondiale. ³²

L'armée britannique des Indes, qui comptait près de 240 000 soldats, était l'une des plus grandes armées permanentes au début des hostilités. ³³ Les soldats sont rapidement mobilisés pour l'Europe et débarquent à Marseille en septembre 1914. Ils ont été présentés comme le rempart qui permettrait de

vaincre l'Allemagne et ses alliés. Les sepoys ont été rapidement transformés et ont comblé les lacunes de la ligne de défense établie par le haut commandement britannique, de sorte qu'en septembre 1914, l'armée indienne britannique représentait un tiers de l'ensemble du corps expéditionnaire britannique en Belgique et en France. ³⁴

Au début des hostilités, l'Allemagne disposait de quatre-vingt-sept divisions mobilisées. En comparaison, la Grande-Bretagne ne dispose que de trois divisions actives disponibles pour le combat. En réponse à l'appel à l'aide, l'Inde britannique a fourni plus de vingt divisions d'infanterie et de cavalerie. ³⁵

État de préparation au combat du corps expéditionnaire indien A

Le corps expéditionnaire indien A (*Indian Expeditionary Force A* ou IEF A) était la désignation donnée aux troupes de l'armée des Indes britanniques affectées au front occidental en Europe. Il était composé de soldats appartenant à la 3^e division d'infanterie de Lahore, à la 7^e division d'infanterie de Meerut et aux 1^{er} et 2^e divisions de cavalerie indienne britannique. ³⁶ Ces troupes ont été rapidement mobilisées et rattachées au corps expéditionnaire britannique (BEF) sous le commandement du général Sir James Willcocks. ³⁷ Le corps expéditionnaire indien A (IEF A) a atteint Marseille, en France, le 26 septembre 1914. ³⁸ Des foules françaises en liesse accueillent les troupes comme des sauveurs dans leur lutte contre le militarisme des puissances centrales. Comme l'a déclaré le romancier Maurice Barres, « ces étrangers venus d'un pays lointain nous étonnent en s'engageant à nos côtés dans la défense du sol français ». ³⁹

Le premier régiment de l'armée britannique des Indes à débarquer en France est le 129^e Baluchis, entièrement musulman, Duke of Connaught's Own, composé de quatre compagnies de Pathan musulmans de la frontière nord-ouest, de deux compagnies de Baluchis musulmans des collines et de deux compagnies de Musulmans du Pendjab. Ils faisaient partie de la brigade Ferozepore de la 3^e division d'infanterie (Lahore). Le 57^e Wilde's Rifles (Frontier Force) faisait également partie de la Brigade Ferozepore et était composé de 2 compagnies de Musulmans Punjabi, 2 compagnies de Musulmans Afridi, 2 compagnies de Sikhs et 2 compagnies de Dogras. Le 58^e Vaughan's Rifles (Frontier Force) était composé de trois compagnies de musulmans pathans et de sikhs, et d'une compagnie de musulmans punjabi et de dogras. Ils sont rejoints par les Connaught Rangers, un régiment d'infanterie de ligne irlandais de l'armée britannique, déployé depuis l'Inde au sein de la 7^e brigade (Ferozepore) de la 3^e division (Lahore). ⁴⁰

Le déploiement de ces troupes a été immédiat, contrairement à celui des troupes canadiennes. Lord Kitchener, secrétaire d'État à la guerre, responsable des opérations britanniques dans l'Ouest, avait accordé au Corps expéditionnaire canadien (CEF) mobilisé qui arrivait en Angleterre une période d'entraînement de six mois dans la plaine de Salisbury. La brigade de cavalerie canadienne est arrivée en Angleterre en décembre 1914 et n'a pas combattu avant la bataille de Festubert en mai 1915. ⁴¹ La 2^e division de

cavalerie indienne britannique a incorporé la brigade de cavalerie canadienne dans son ordre de bataille à ce moment-là. Il s'agit des Royal Canadian Dragoons, du Lord Strathcona's Horse, du Fort Garry Horse, du Royal Canadian Horse Artillery et du Canadian Cavalry Brigade Machine Gun Squadron. Ils se distinguent ensemble lors de la bataille de la Somme, de la crête de Bazentin, de Fleurs-Courcellette, de la ligne Hindenburg et de la bataille de Cambrai.

Lord Kitchener a décidé de ne pas accorder ce délai aux troupes de l'armée britannique des Indes, car il estimait que leur entraînement d'avant-guerre et leur expérience du combat les avaient préparées à se lancer directement dans la bataille.⁴²

Les premières troupes indiennes britanniques du corps expéditionnaire A à pénétrer dans les tranchées appartenaient au 57^e Wilde's Rifles (Frontier Force).⁴³ La compagnie musulmane Afridi, dirigée par le sous-major Arsala Khan et le capitaine Ronald Stuart Gordon, l'Écossais nouvellement marié, constituait l'avant-garde de l'armée indienne britannique et de son entrée officielle dans la Première Guerre mondiale.

Il est intéressant de noter qu'à cette époque de l'histoire, il y avait plus de musulmans vivant dans l'Empire britannique que dans n'importe quel autre empire ou pays du monde. Le Premier Lord de l'Amirauté, Winston Churchill, aurait déclaré : « L'Empire britannique était la plus grande puissance musulmane du monde ».⁴⁴

Ce fait n'a pas été ignoré par les adversaires de la Grande-Bretagne pendant la Grande Guerre. Les tentatives de l'empereur d'Allemagne pour saper la loyauté des sujets musulmans de Grande-Bretagne ont échoué de manière spectaculaire, malgré des efforts considérables et des missions clandestines visant à susciter un sentiment panislamique et une révolte contre la Couronne britannique. Fait important pour l'effort de guerre, les sepoys musulmans servant dans l'armée des Indes britanniques n'ont pas été influencés par les appels à l'abandon de leur cause ou à la mutinerie. Les Turcs ottomans, alliés à l'Allemagne impériale, ont également été déçus que leurs coreligionnaires de l'armée des Indes britanniques n'aient pas abandonné leur serment de service, même s'ils savaient que le sultan ottoman était le calife en titre et le chef spirituel du monde musulman. En fait, la défaite des forces ottomanes en Mésopotamie et en Palestine a impliqué des sepoys musulmans de l'armée des Indes britanniques. Il s'agit notamment de soldats tels que Shahahmad Khan, de Rawalpindi, au Pendjab, du 89^e régiment du Pendjab, qui a reçu la Croix de Victoria en avril 1916 au cours de l'opération britannique visant à briser le siège de Kut al Amara en Irak.

Pendant trois heures, il a repoussé, avec deux autres soldats, les contre-attaques répétées des forces turques ottomanes sur les lignes britanniques, empêchant ainsi l'effondrement de sa section de la ligne. Le service de ce soldat de carrière reflète la contribution de nombreux sepoys en ce sens qu'il a servi sur tous les théâtres de combat, notamment à Gallipoli, en Égypte, sur le front européen, en Irak et en Palestine.

Duc de Connaught et de Strathearn

Le prince Arthur, duc de Connaught et de Strathearn, est le troisième fils de la reine Victoria et le seul prince britannique à avoir été gouverneur général du Canada de 1911 à 1916. Pendant le mandat du duc de Connaught, Sir Robert Borden est premier ministre. La Première Guerre mondiale a constitué pour le Canada l'un de ses plus grands défis, qui a mis à rude épreuve ses ressources humaines et matérielles. Le duc de Connaught, qui a servi dans l'armée britannique pendant près de 40 ans, dans tous les coins de l'Empire britannique, a souligné l'importance de la préparation militaire du Canada et de sa contribution à l'effort de guerre.⁴⁵ La carrière militaire du prince Arthur comprend une formation au Royal Military College britannique, suivie d'un service en Afrique du Sud, en Égypte, en Inde britannique, en Irlande et au Canada. Le prince Arthur a vécu en Inde britannique pendant de nombreuses années avant d'être nommé gouverneur général du Canada. En 1883, il a été nommé colonel en chef du 2^e bataillon baloutche de l'armée des Indes britanniques. Il a été désigné comme le 129^e Duke of Connaught's Own Baluchis en 1903 et continue d'exister à ce jour en tant que 11^e bataillon du Baloch Regiment de l'armée pakistanaise.⁴⁶ Le régiment qui portait le nom du duc de Connaught allait jouer un rôle de premier plan dans les principales batailles de la guerre.

La 129^e a connu une action rapide et sa bravoure, ses sacrifices et son courage ont été reconnus par l'armée indienne britannique et ses homologues de l'armée britannique. Le 129^e Baluchis s'est bien battu dans les Flandres. Leur départ d'Europe après 12 mois de service dans les tranchées, avec seulement 4 officiers britanniques et 5 officiers indiens et une vingtaine de sepoys sur un contingent initial de 818 hommes, témoigne de leurs sacrifices. L'un de ces survivants, Khudadad Khan, un jeune homme de 26 ans originaire de Jhelum, dans la province du Pendjab (l'actuel Pakistan), a continué à se battre et est devenu le premier musulman, le premier Pendjabi et le premier membre de l'armée des Indes britanniques à recevoir la Croix de Victoria décernée par le roi George V, la décoration la plus prestigieuse de l'Empire britannique pour acte de bravoure.⁴⁷

Khudadad Khan, le premier récipiendaire de la Croix de Victoria

Khudadad Khan est né le 26 octobre 1888 à Jhelum, dans la province du Pendjab, dans l'actuel Pakistan. Il a été recruté par le 129^e Duke of Connaught's Own Baluchis. La bravoure et le sacrifice dont Khudadad Khan a fait preuve sont emblématiques des soldats musulmans en particulier, et de l'armée des Indes britanniques dans son ensemble pendant la Première Guerre mondiale.

Pendant la première bataille d'Ypres, les combats font rage tout au long de la ligne de front. Le 129^e Baluchis a été déployé autour du village belge de Hollebeke. Les Allemands lancent une attaque intense dans le but de percer la Manche, de diviser le corps expéditionnaire britannique et de s'emparer des ports de Boulogne en France et de Nieuport en Belgique. Tôt le 31 octobre 1914, le bataillon de Khudadad Khan est submergé par l'avancée des Allemands. Le régiment perd un poste

de mitrailleuse sous le feu de l'ennemi, mais le second est tenu par Khudadad Khan. Bien que blessé, il continue à tirer sur les Allemands qui avancent, tandis que les obus pleuvent sur son équipe de six hommes. L'un après l'autre, le Havildar Ghulam Mohamed, le Sepoy Lal Sher, le Sepoy Said Ahmed, le Sepoy Kassib et le Sepoy Afsar Khan ont été tués par les tirs de l'ennemi.⁴⁸

Avant que sa position ne soit finalement envahie par les Allemands, Khan met sa mitrailleuse Maxim hors service afin que l'arme tant convoitée ne tombe pas entre les mains de l'ennemi. Alors que les Allemands poursuivent leur avancée, il feint d'abord la mort jusqu'à ce que l'occasion se présente de ramper jusqu'à la ligne de défense britannique.

Khudadad Khan a été gravement blessé et a reçu des soins médicaux après avoir été rapatrié en Angleterre. Au cours de la bataille, 164 soldats du 129^e Baluchis ont été tués ou blessés, et 64 autres ont été portés disparus au combat sur un total de 818 soldats de tous grades.⁴⁹ La persévérance et la détermination de Khan et de son régiment ont permis de repousser les Allemands suffisamment longtemps pour que l'armée britannique puisse acheminer des renforts, tenir la ligne et, en fin de compte, éviter que leurs ports ne tombent aux mains de l'ennemi.

Khudadad Khan a survécu à la guerre et, en 1919, il a été promu Subedar, son dernier grade. Il a pris sa retraite militaire en 1921 et est retourné dans son village en héros. Sa Croix de Victoria est fièrement exposée dans la maison de ses ancêtres, dans le village de Dab, dans le district de Chakwal, au Pendjab, au Pakistan. Il est décédé le 8 mars 1971 à l'âge de 82 ans et est enterré au cimetière de Rukhan Tehsil, au Pendjab, au Pakistan. Khudadad Khan est honoré au Pakistan, où sa statue monte la garde à l'entrée du musée de l'armée à Rawalpindi. Son nom est également gravé sur les Memorial Gates, à Hyde Park Corner, à Londres, et une pierre commémorative a été dévoilée en son honneur au National Memorial Arboretum, en Angleterre. La Croix de Victoria de Khudadad Khan a récemment été achetée par Lord Ashcroft et est désormais exposée en permanence au Musée impérial de la guerre.

Khudadad Khan était initialement trop faible pour assister à l'investiture prévue, mais il a finalement été décoré de la Croix de Victoria par le roi George V lui-même le 26 janvier 1915. Khudadad Khan est célèbre pour avoir dit : « Mourir sur le champ de bataille, c'est la gloire », faisant écho au sentiment de nombreux soldats musulmans que la guerre offre la possibilité de faire preuve d'héroïsme sur le champ de bataille et d'acquiescer de l'honneur. Le concept d'Izzat (honneur) a été utilisé pour recruter des hommes musulmans dans tout l'empire et leur contribution a été si importante que Churchill a écrit : « Nous ne devons en aucun cas rompre avec les musulmans qui représentent 100 millions de personnes et les principaux éléments de l'armée sur lesquels nous devons compter pour les combats immédiats ».⁵⁰

D'innombrables troupes britanniques et de l'Empire ont fait preuve d'actes de courage et de bravoure au combat. Ils sont trop nombreux pour être décrits, mais leurs noms et leurs sacrifices resteront à jamais gravés dans nos mémoires. Dans le cadre de la commémoration du centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, le peuple britannique a témoigné sa gratitude

aux troupes de l'Armée britannique des Indes en remettant au Pakistan et à l'Inde des plaques commémoratives portant les noms des récipiendaires de la Croix de Victoria.

Tout comme Khudadad Khan, le premier récipiendaire de la Croix de Victoria, a été honoré pour son courageux sacrifice pendant la Grande Guerre, il est impératif que les contributions des 1,5 million d'autres soldats indiens britanniques qui se sont battus pour les libertés dont nous jouissons aujourd'hui ne soient jamais oubliées.

Les troupes Canadiennes et Indiennes britanniques se donnent la main dans la bataille

Le lien entre le Canada et l'armée britannique des Indes est un point important de l'histoire. Tout au long de la Première Guerre mondiale, les chefs d'état-major général étaient des Canadiens. Le lieutenant-général Sir Percy Lake a un passé militaire distingué. Il a été chef d'état-major du 2^e corps d'armée, chef de l'état-major général canadien et inspecteur général de la milice canadienne introduisant plusieurs réformes. Il est ensuite devenu officier général commandant la 7^e division (Meerut) de l'Inde britannique en 1911 et chef de l'état-major général de l'Inde de 1912 à 1916. Il a joué un rôle déterminant dans la composition réglementaire des différentes unités de combat de la AIB.⁵¹

Le général Sir George Macaulay Kirkpatrick était un soldat canadien qui a servi dans l'armée britannique en Afrique du Sud, au Canada, en Inde, en Australie et en Chine. Il devient l'un des rares Canadiens à atteindre le grade de général. Il est né à Kingston, en Ontario, et a fréquenté le Collège militaire royal. Kirkpatrick a été engagé comme lieutenant dans le Génie royal et a gravi progressivement les échelons après avoir participé à la guerre des Boers. Il a servi pendant la Première Guerre mondiale en tant que directeur des opérations militaires en Inde britannique de 1914 à 1916, et est devenu chef de l'état-major général en Inde de 1916 à 1920. Ces deux généraux canadiens sont responsables du déploiement, du recrutement, de l'organisation et de l'intégration globale des capacités de combat de l'Armée des Indes britanniques tout au long de la guerre.⁵²

Il y a eu plusieurs batailles décisives au cours desquelles des soldats canadiens et indiens britanniques ont combattu et sont morts côte à côte. La bataille de Neuve Chapelle, en mars 1915, a permis au Corps expéditionnaire canadien de se confronter pour la première fois à ses adversaires allemands. Les 18 000 soldats canadiens de la première division canadienne ont joint leurs forces à celles de la 3^e division de Lahore et de la 7^e division de Meerut de l'Inde britannique pour soutenir les forces alliées britanniques et percer les tranchées allemandes dans le nord de la France. L'armée des Indes britanniques constituait la moitié de la force d'attaque lors de cet engagement. Dans un premier temps, les forces britanniques semblent progresser rapidement dans les territoires tenus par les Allemands, mais en raison d'un manque de communication et d'équipement, elles s'enlisent et subissent des pertes massives. Les Britanniques avancent d'à peine deux kilomètres au prix de 11 000 vies, dont plus de 4 500

dans le corps indien. Le 129^e Duke of Connaught's Own Baluchis a participé à plusieurs batailles pendant la Première Guerre mondiale, notamment à Neuve Chapelle. Ce régiment a subi 3585 pertes dévastatrices sur les 4 447 hommes qui ont servi, mais a réussi à capturer des sections vitales de la ligne allemande. Le Mémorial de Neuve-Chapelle se dresse aujourd'hui en France pour commémorer les plus de 4 742 soldats indiens britanniques—sans sépulture connue et à des milliers de kilomètres de leur foyer—qui ont perdu la vie sur le front occidental pendant l'horrible guerre de tranchées de la Grande Guerre.⁵³

La deuxième bataille d'Ypres, qui a débuté le 22 avril 1915, est restée dans les mémoires pour avoir été la première utilisation réussie de gaz chimiques dans la guerre moderne. Toutefois, elle revêt une importance particulière pour les Canadiens, car elle a été l'une de leurs premières contributions majeures à la Première Guerre mondiale. Les Canadiens, aux côtés de la division Lahore de l'armée britannique des Indes, ont participé à cette bataille. La ville d'Ypres a fourni aux Alliés des routes et des liaisons ferroviaires vitales pour l'acheminement des ressources et les communications. En raison de son importance, les Alliés ont sacrifié plus de 10 000 soldats pour maintenir leurs positions. D'innombrables jeunes hommes sont morts ou ont été handicapés à vie pendant les horreurs des attaques au gaz suffocant d'avril 1915. Parmi les premiers à être victimes et à sacrifier leur vie, on trouve le septuor Sardar Khan, le septuor Sharif Khan et le septuor Elahi Muhammad de la division de Lahore, tous des soldats musulmans originaires de ce qui est aujourd'hui le Pakistan.⁵⁴

En mai 1915, les 2^e et 3^e brigades canadiennes se sont associées à la division Meerut de l'armée des Indes britanniques lors de la bataille de Festubert. Les forces combinées lancent plusieurs assauts frontaux, mais l'infanterie attaquante est fauchée par des mitrailleuses ennemies bien positionnées. Les Canadiens ont réalisé de petites avancées au cours d'une semaine de combat, mais ont subi 2 468 pertes au cours d'une série d'attaques largement infructueuses. La division Meerut ne parvient pas à percer les lignes allemandes, mais les Canadiens parviennent à se déployer et à tenir leurs positions. Le 20 mai 1915, les deux armées lancent une nouvelle série d'attaques complémentaires, mais elles ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs.

En juin 1915 a lieu la deuxième bataille de Givenchy. Les Canadiens ont été fortement impliqués dans cette action, avec des contributions de la division Lahore de l'armée des Indes britanniques. Cette bataille a donné lieu à certains des combats les plus brutaux et les plus intenses de la guerre. La bataille a commencé par des tirs d'artillerie lourde sur les postes de mitrailleuses allemands et par l'explosion de mines sous la ligne allemande. L'attaque s'est bien déroulée, mais la mine a explosé prématurément et a infligé de lourdes pertes dans un incident de tir ami. Les gains ne sont pas maintenus et, malgré de nouveaux assauts frontaux, la bataille se termine par des pertes significatives pour les troupes britanniques, canadiennes et indiennes.⁵⁵

« L'armée de l'Inde britannique a répondu avec bravoure et courage à l'appel de la guerre. Au total, 53 486 de ces braves soldats sont morts pendant la guerre, 64 350 ont été blessés et 2 937 ont été portés disparus au combat, soit un total de 120 773 victimes. »

Prix de la bravoure

L'armée de l'Inde britannique a répondu avec bravoure et courage à l'appel de la guerre. Au total, 53 486 de ces braves soldats sont morts pendant la guerre, 64 350 ont été blessés et 2 937 ont été portés disparus au combat, soit un total de 120 773 victimes.⁵⁶ Beaucoup d'entre eux, qui n'étaient pas habitués au climat, aux conditions et aux horreurs des combats dans les tranchées d'Europe, se sont néanmoins distingués par leur courage. Dix-sept de ces soldats ont reçu la plus haute décoration de l'armée britannique, la Croix de Victoria, décernée aux soldats qui ont fait preuve d'une bravoure et d'une abnégation exceptionnelles.

En reconnaissance de ses actions, la première décoration pour bravoure a été décernée le 23 octobre 1914 à un soldat de l'armée britannique des Indes pendant la Première Guerre mondiale, le Sepoy Usman Khan, un Afridi originaire de la province de la Frontière du Nord-Ouest de l'actuel Pakistan.⁵⁷ Il a participé aux combats intenses de Wytschaete, en Belgique. Alors que d'autres membres de son groupe sont tués, il refuse de quitter son poste et continue de tirer sur les Allemands, bien qu'il soit blessé à deux reprises par des tirs de fusil. Par la suite, un éclat d'obus lui a arraché une partie des jambes, avant qu'il ne soit traîné hors du champ de bataille contre son gré. Son dévouement lui a valu la médaille du service distingué.

La première Croix de Victoria décernée à un officier de l'armée britannique des Indes a été attribuée au lieutenant Frank de Pass du 34^e Prince Albert Victor's Own Poona Horse.

Alors qu'il servait dans les tranchées près de Festubert, le lieutenant de Pass s'est porté volontaire pour sortir de sa tranchée afin de vérifier la position de l'ennemi. Le juif De Pass et ses camarades musulmans, Sowar Fateh Khan et Firman Shah, détruisent une sève allemande. Le même jour, De Pass, sous un feu nourri, a sauvé un sepy blessé du 58^e Vaughan's Rifles qui gisait à découvert. Malheureusement, il est tué le lendemain par un tireur d'élite lors d'une nouvelle attaque contre la sève

allemande après sa réoccupation. Pour sa bravoure et son calme sous le feu de l'ennemi, Frank de Pass a reçu la Croix de Victoria à titre posthume, devenant ainsi non seulement le premier juif à recevoir cette prestigieuse distinction, mais aussi le premier officier de l'armée des Indes britanniques à l'obtenir.

Au cours de la deuxième bataille d'Ypres, en avril 2015, Mir Dast, du 55^e Coke's Rifles, Frontier Force, s'est montré à la hauteur de la situation alors que tous ses officiers britanniques avaient disparu. Il a été blessé en extirpant huit officiers blessés avant d'être transporté hors du champ de bataille. Mir Dast, qui appartenait à l'ethnie pachtoune du Waziristan, dans l'actuel Pakistan, est un représentant du deuxième groupe le plus important de soldats ayant servi dans l'armée des Indes britanniques. Ce soldat pachtoune musulman a été décoré de la Croix de Victoria par le roi George à l'hôpital militaire Royal Pavilion, où il avait été envoyé pour être soigné.

Conclusion

La « guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres » regorge d'innombrables histoires de bravoure et de courage individuels qui se détachent du carnage et des souffrances de ce conflit capital. La distinction et le dévouement dont ont fait preuve les troupes canadiennes et britanniques ont été égalés par la contribution moins connue de millions de soldats autochtones du Pakistan et de l'Inde en tant que membres de l'Empire britannique. Plus de 1,5 million d'hommes originaires des provinces lointaines de l'Asie du Sud ont combattu aux côtés des Britanniques et de leurs camarades de l'Empire sur tous les principaux théâtres de guerre, sur terre, dans les airs et sur mer.

« La distinction et le dévouement dont ont fait preuve les troupes canadiennes et britanniques ont été égalés par la contribution moins connue de millions de soldats autochtones du Pakistan et de l'Inde en tant que membres de l'Empire britannique. »

Ces troupes ont combattu et sont mortes aux côtés de leurs compatriotes britanniques, canadiens et impériaux pour protéger les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. Plus de 120 000 soldats indiens britanniques ont été victimes de la Première Guerre mondiale et leurs récits de bravoure ont trop longtemps été éclipsés par ceux de leurs homologues européens. L'armée britannique des Indes a fourni 20 divisions et brigades d'infanterie et de cavalerie sur le front occidental, à Gallipoli, en Mésopotamie, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est. En Europe, les soldats indiens britanniques ont été parmi les premières victimes des horreurs des tranchées et de la guerre chimique. Ils ont été tués en masse avant que la guerre n'entre dans sa deuxième année et ont résisté aux pires offensives allemandes. Ce sont des soldats indiens britanniques qui ont été jetés dans le chaudron de la guerre en 1914 pour soutenir le front occidental lorsque l'avancée allemande s'est approchée à moins de 30 miles de Paris. Au cours de cette période cruciale, alors qu'on avait le plus besoin d'eux, les soldats d'Asie du Sud ont occupé un tiers de l'ensemble de la ligne de défense sur le front occidental, empêchant ainsi les Allemands de prendre de flanc la ligne alliée et de s'emparer des ports de la Manche, d'une importance vitale. Ce sont les soldats indiens britanniques qui ont stoppé l'implacable avancée allemande à Ypres, alors que les forces impériales britanniques, y compris celles du Canada, en étaient encore au stade du recrutement et de l'entraînement.

Le premier prix de bravoure décerné à un soldat de l'Inde britannique a été attribué à un sepy musulman, Usman Khan, et la première Victoria Cross à Khudadad Khan, tous deux originaires de ce qui est aujourd'hui le Pakistan.⁵⁸ Le lieutenant Frank de Pass a été le premier juif à recevoir la Croix de Victoria (CV) et le premier officier de l'armée britannique des Indes à recevoir cette distinction au cours de la Première Guerre mondiale. Les noms de ces soldats ne doivent jamais être oubliés. Une appropriation collective de l'histoire des efforts des Alliés dans la Grande Guerre s'impose et mérite d'être tissée dans le tissu national qui révèle les liens communs qui s'étendent sur les coins éloignés de notre monde. En y regardant de plus près, on s'aperçoit que la Première Guerre mondiale relie presque toutes les familles du Canada. Il est temps de se souvenir des ancêtres de ces soldats musulmans, sikhs et hindous, ainsi que de leurs homologues européens, qui, il y a plus de cent ans, ont fait leur devoir au sein des forces de Sa Majesté, contribuant à remporter la Première Guerre mondiale et à façonner notre monde moderne. Il y a cent ans, diverses communautés et groupes religieux se sont rassemblés pour une cause commune, et en promouvant un plus grand bien, ils ont réussi à atteindre cet objectif. Les contributions et les sacrifices du Canada et des soldats pakistanaïes et indiens méritent une reconnaissance durable, afin que nous n'oublions pas.

Notes

1. The War That Will End War. H. G. Wells. London, Frank and Cecil Palmer, Red Lion Court, E.C. 1914.
2. Canada's role in the First World War. Morton, Desmond. The Canadian Encyclopedia, 2013.
3. Canada's role in the First World War. Morton, Desmond. The Canadian Encyclopedia, 2013.
4. Canada's role in the First World War. Morton, Desmond. The Canadian Encyclopedia, 2013.
5. Vimy, The Battle and the Legend. Cook, Tim. Penguin Canada. ISBN: 9780735233188, 2018.
6. Indian Army and the First World War. Roy, Kaushik. Oxford University Press. 2018.
7. Personal communication, Roy, Kaushik. Military Historian, Kolkata, India 2019.
8. For King and Another Country, Basu, S. Bloomsbury. ISBN: 9789385436499, 2015.
9. Indian Army and the First World War. Roy, Kaushik. Oxford University Press. 2018.
10. Indian Army and the First World War. Roy, Kaushik. Oxford University Press. 2018.
11. Indian Army and the First World War. Roy, Kaushik. Oxford University Press. 2018.
12. For King and Another Country, Basu, S. Bloomsbury. ISBN: 9789385436499, 2015.
13. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018. p. 3
14. Kemper Lecture 1998, Professor William Roger, March 29, 1998, quoted in Pelling, Churchill, p. 364.
15. Personal communication, Roy, Kaushik. Military Historian, Kolkata, India 2019.
16. Personal communication, Roy, Kaushik. Military Historian, Kolkata, India 2019.
17. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
18. Punjab and the British Indian Army. Gang, Arain. 5f9c4082f30a. 2020.
19. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
20. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
21. The Martial Races of India, Lieut-Gen Sir George Macmunn, London, Sampson Low, Martson and Co, Ltd, 1914.
22. The Martial Races of India, Lieut-Gen Sir George Macmunn, London, Sampson Low, Martson and Co, Ltd, 1914.
23. The Martial Races of India, Lieut-Gen Sir George Macmunn, London, Sampson Low, Martson and Co, Ltd, 1914.
24. "Divide and Rule." Army and Nation: The Military and Indian Democracy Since Independence, Cambridge, MA and London, England: Harvard University Press, 2015, pp. 37-62.3. The Indian Army in the First World War. Jeffreys Alan.
25. Parsons, Timothy H.: Wakamba warriors are soldiers of the Queen. The evolution of the Kamba as a martial race, 1890-1970, in: Ethnohistory 46/4 (1999), pp. 671-701.
26. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
27. War History Online, Sat., Aug 17, 2019. Dr. Irfan Malik.
28. War History Online, Sat., Aug 17, 2019. Dr. Irfan Malik.
29. The Sepoy and the Raj. The Indian Army, 1860-1940. Omissi, David. Palgrave Macmillan, London, 1994.
30. Indian Voices of the Great War. Omissi, David. Palgrave Macmillan, London, 1999.
31. War on the Western Front. 1914-1918 Centenary Edition. Dr. Gary Sheffield. p. 6. Octopus Publishing. 2007.
32. Personal Communication. Corrigan, Gordon. Military Historian, 2022.
33. The Imperial Army Project. Britain and the Land Forces of the Dominions and India, 1902-1945. Delaney, Douglas. Oxford University Press, 2017.
34. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
35. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
36. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
37. Indian contribution to the First World War. Nicki Giles. September 22, 2014. Forces War Records.
38. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
39. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
40. Contribution of the British Indian Army in WWI. Allens Cross Community Association. 2018. p. 2.
41. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
42. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
43. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
44. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
45. The Imperial Army Project. Britain and the Land Forces of the Dominions and India, 1902-1945. Delaney, Douglas. Oxford University Press, 2017.
46. Ahmad, Lt Col, RN. 2010. Battle Honours of the Baloch Regiment. Abbottabad. The Baloch Regimental Centre.
47. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
48. The Rivers of Fighters. Why half a million people from Punjab enlisted to fight for Britain in World War I. Quartz India. Santanu Das. 2018. p. 3.
49. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
50. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
51. The Imperial Army Project. Britain and the Land Forces of the Dominions and India, 1902-1945. Delaney, Douglas. Oxford University Press, 2017.
52. The Imperial Army Project. Britain and the Land Forces of the Dominions and India, 1902-1945. Delaney, Douglas. Oxford University Press, 2017.
53. Contribution of the British Indian Army in WWI. Allens Cross Community Association. 2018. p. 2.
54. Army of Empire. Morton-Jack, George. Basic Books, New York, USA. 2018.
55. The Sepoy and the Raj. The Indian Army, 1860-1940. Omissi, David. Palgrave Macmillan, London, 1994.
56. Indian Army and the First World War. Roy, Kaushik. Oxford University Press. 2018.
57. Sepoys In the Trenches. The Indian Corps on the Western Front 1914-1915. Corrigan, Gordon. Spellmount, The History Press, Gloucestershire, 2006.
58. Case Study. WWI Pakistani VC recipient Khudadad Khan. Foreign and Commonwealth Office, June 20, 2016.



La dévastation dans la communauté suite aux inondations près de la ville d'Abbotsford, en Colombie Britannique, le 21 novembre 2021.

Cplc Nicolas Alonso, Caméra de combat des Forces canadiennes, Forces armées canadiennes

L'eau, une arme de choix? Étude du recours aux inondations délibérées durant la Seconde Guerre mondiale

LTV (À LA RETRAITE) L.J.W. COLE

Liam Cole est un ancien officier de guerre navale qui a quitté le port d'Esquimalt, en Colombie-Britannique. En 2021, il a été envoyé en déploiement dans la région de l'Asie-Pacifique à bord du NCSM Winnipeg. À la fin de sa carrière, il occupait le poste d'officier navigateur de flotte à l'automne 2023. En 2018, il obtient un baccalauréat ès arts en histoire du Collège militaire royal du Canada. Il vit actuellement à Seattle, dans l'État de Washington, où il enseigne et élabore un programme d'études en sécurité maritime, en sécurité et en navigation au Maritime Institute of Technology and Graduate Studies.

La Seconde Guerre mondiale a été définie par l'utilisation d'armes modernes, des opérations mobiles, des opérations qui s'étendaient sur plusieurs continents et la mobilisation massive de l'infrastructure industrielle. Fait intéressant, à de nombreuses reprises, on a intentionnellement eu recours à des inondations pour combattre l'ennemi. La question de savoir s'il s'agissait d'une tactique utile dépend en grande partie du niveau de souplesse de la force attaquée, de la situation stratégique et des résultats escomptés de l'inondation. Comme le montrent de nombreux exemples, les inondations avaient une utilisation limitée sur le champ de bataille et se sont avérées plus efficaces lorsqu'il s'agissait de cibler des infrastructures statiques plutôt que des unités de combat mobiles.

Bien que 1938 ne fasse pas partie des années normalement acceptées de la Seconde Guerre mondiale, les objectifs de cette année seront pris en compte dans le cadre du présent article. En juin 1938, l'armée nationaliste chinoise, dans une tentative désespérée de stopper la progression de l'armée impériale japonaise, a inondé les plaines autour du Huang He (fleuve Jaune). Incapables de s'opposer directement à l'armée impériale japonaise sur le champ de bataille, les nationalistes ont recouru aux inondations pour se défendre.

Pendant des millénaires, les dirigeants chinois ont tenté de contrôler le fleuve Jaune dans le cadre de leurs efforts de remise en état des terres afin d'accroître la production agricole en éliminant les inondations et en permettant une utilisation contrôlée de l'eau dans les plaines. Le fleuve gonflait rapidement pendant la saison de la mousson entre juin et août. Si l'on ajoute à cela les énormes quantités de limon qu'il accumulait en amont, il était susceptible de déborder de son lit et d'inonder les basses terres environnantes. La Chine pouvait compter sur une main-d'œuvre humaine constante pour construire et entretenir ses terres productrices de nourriture au moyen de barrages, de canaux, de fossés et de digues. À mesure que ces digues étaient construites pour contrôler le fleuve et prévenir les inondations, elles déposaient plus de limon sur le lit du fleuve, ce qui a augmenté sa hauteur par rapport aux terres environnantes et nécessité des digues encore plus hautes.¹ Même si le fleuve Jaune a rompu ses digues et changé de lit au cours de l'histoire, il était néanmoins essentiel pour soutenir l'agriculture de la province du Henan, une zone particulièrement fertile qui contribuait fortement à la production céréalière chinoise.²

L'armée de terre japonaise a envahi et pris la Mandchourie en 1932. Elle a immédiatement commencé à s'emparer de petites parties du territoire chinois. Pékin, aujourd'hui connu sous le nom de Beijing, a été entouré sur trois côtés en 1937 et, en juillet, il y a eu un échange de tirs tout juste à l'extérieur de Pékin qui s'est intensifié pour devenir ce que les Chinois appellent la guerre de résistance. L'armée nationaliste a rapidement été repoussée dans le nord du pays et a reculé vers l'ouest et le sud face à l'armée impériale bien entraînée et équipée.³ Beijing est tombée cette année-là, suivie de Nankin en décembre de la même année. Le début de 1938 a été marqué par une série de victoires des nationalistes, qui ont tenu la ville de Xuzhou jusqu'en mai. À ce moment, l'armée nationaliste était épuisée, et l'armée impériale était en train d'encercler la ville et ses défenseurs.⁴ Le gouvernement nationaliste a suivi la tradition chinoise qui consistait à céder du terrain pour gagner du temps; malheureusement, il a mal jugé l'idéologie expansionniste japonaise. La Chine ne disposait pas de la capacité industrielle nécessaire pour déployer une armée moderne et, sans soutien étranger, les forces nationalistes compaient fortement sur leurs soldats conscrits. Comme il n'y avait plus de forces au nord du fleuve Yangtsé, plus au sud, capables de lutter activement contre l'armée impériale, les dirigeants nationalistes ont décidé d'échanger du terrain et des vies civiles contre du temps afin de se regrouper.⁵

Aux yeux des Chinois, la méthode la plus facile pour essayer d'arrêter les Japonais était d'utiliser l'eau à la place des soldats

et de rompre les digues qui contenaient le fleuve Jaune au cours de son parcours d'environ 5 000 km vers la mer.⁶ En juin 1938, juste à l'ouest de la jonction ferroviaire critique de Zhengzhou, les digues ont été rompues. Après avoir tenté d'utiliser des explosifs sans succès, on a percé les parois des digues à la main le 9 juin. L'eau a commencé à s'écouler dans la plaine, se déplaçant rapidement vers le sud-est en direction de la mer Jaune; on a estimé que le fleuve s'est déplacé à 8 km/h. Des milliers de villages et de fermes se dressaient sur son chemin; en effet, ces plaines figuraient parmi les régions les plus peuplées de Chine. Pire encore, les plaines étaient presque entièrement plates, ce qui signifie qu'il existait peu de refuges pour ceux qui fuyaient les inondations. La population a tenté de se réfugier dans les rares zones en terrain plus élevé, comme les villes locales ou les digues elles-mêmes.⁷ La production agricole essentielle a également été réduite, car la zone était couverte de limon ou d'eaux de crue. Les agriculteurs ont continué de cultiver la terre, mais ont obtenu un succès limité. Ils ont tenté d'effectuer les récoltes avant que les eaux de crue n'atteignent leur niveau annuel en juin.⁸

Sur le plan militaire, l'inondation intentionnelle a entraîné des résultats limités. Bien que l'armée impériale n'ait pris Zhengzhou qu'en avril 1944,⁹ elle a réussi à saisir ses objectifs au sud de cette ville en attaquant le nord-ouest depuis sa position à Shanghai, ce qui lui a permis d'atteindre ainsi son objectif lié à Wuhan en octobre 1938. L'obstacle créé pour les Japonais s'est avéré fructueux seulement à l'échelle locale. Le seul véritable avantage qu'en ont tiré les Chinois a été le temps de se remettre des batailles du début de 1938, et cela concerne seulement les forces juste au sud de la zone inondée, où les Japonais ne pouvaient plus avancer. Dans l'ensemble, les Japonais ont été en mesure de déjouer les forces chinoises en raison de leur mobilité stratégique autour de la zone d'inondation et de la situation opérationnelle globale. Les forces japonaises n'ont pas subi de pertes importantes de soldats ou d'équipement, ce qui leur a permis de se regrouper en toute sécurité sur la rive nord du fleuve afin de se rendre à d'autres endroits dans le cadre d'autres campagnes.¹⁰

Quant aux civils de la province du Henan, l'inondation s'est avérée une catastrophe. Bien que les estimations varient, de nombreuses sources indiquent qu'environ 800 000 civils ont perdu la vie directement en raison de l'inondation. Il est possible que ce nombre soit beaucoup plus élevé. Cependant, une combinaison de facteurs a entraîné un nombre encore plus grand de décès au sein de la population. Ironiquement, en 1942-1943, une sécheresse a frappé Henan, ce qui a paralysé la production céréalière au cours des précieux mois avant les inondations estivales et entraîné une récolte de 22 % du niveau d'avant la guerre. La région a été encore plus ravagée par des criquets qui ont niché dans les deltas de rivière asséchés, devenus beaucoup plus gros en raison de l'inondation des plaines. Les eaux de crue sont revenues plus tôt que prévu, ce qui a réduit la récolte. Enfin, les armées japonaise et chinoise menant des activités dans la région ont toutes deux imposé des taxes sur les céréales pour soutenir leur effort de guerre et en ont laissé peu à la population civile. On estime que de 2 à 3 millions de civils sont morts à la suite de la famine du Henan de 1942 à 1943.¹¹ Des sources

chinoises affirment que 12 millions de civils ont été directement touchés par les inondations.¹²

En raison des décès, des évacuations massives et de la conscription forcée, les autorités locales n'avaient plus la main-d'œuvre nécessaire pour assurer efficacement l'agriculture et reconstruire l'infrastructure afin de contenir les inondations. Ce n'est qu'en 1947, avec l'aide considérable de l'ONU, que les brèches ont été colmatées. Une dernière conséquence involontaire des brèches a été le mécontentement de la Chine du Nord à l'égard du gouvernement nationaliste et l'augmentation subséquente du soutien aux communistes chinois.¹³

Les inondations pendant la Seconde Guerre mondiale n'ont pas été causées uniquement pour faire obstacle aux forces ennemies. À la suite de l'invasion de l'Italie par les Alliés en 1943 et de leur déplacement vers le nord en direction de Rome, les forces allemandes en Italie ont entrepris des efforts pour inonder les marais pontins qui avaient été assainis. Contrairement aux efforts de la Chine dans le cas du fleuve Jaune, l'effort principal des Allemands ne visait pas seulement à créer un obstacle, mais aussi à établir des conditions qui auraient une incidence sur la santé des armées alliées en progression.

Historiquement, les marais pontins ont été une source de frustration pour ceux qui habitaient la région de Rome. D'une superficie de 75 000 hectares, les marais ont été un lieu de reproduction du moustique *Anopheles*, qui a agi comme vecteur du paludisme. Les efforts de contrôle et d'assèchement des marais remontent aux Romains; malheureusement, toutes les tentatives d'assèchement ont échoué.¹⁴ Avant le début de l'assèchement, la ville de Sermoneta avait un taux de mortalité de près de 41 pour 1000 habitants strictement dû au paludisme. À partir de 1930, le régime fasciste a entrepris d'importants travaux d'assèchement pour accroître la production agricole et montrer à la population italienne que le régime fasciste était une force puissante et compétente. Les membres du régime ont utilisé une combinaison de digues, de pompes et de canaux de drainage pour contrôler le débit d'eau à l'entrée et à la sortie des marais. Dans un effort intéressant, des eucalyptus ont été importés d'Australie et plantés dans les marais en raison de leur capacité naturelle à absorber l'eau en grande quantité.¹⁵ Cela a asséché les marais, ce qui a réduit les aires de reproduction des moustiques tout en permettant à la population italienne d'assécher les terres pour une utilisation agricole.¹⁶ Le régime fasciste a également lancé une campagne de protection de la santé publique en utilisant des produits chimiques pour tuer les moustiques et détruire leurs aires de reproduction, ainsi qu'en mettant sur pied des hôpitaux dans le but d'améliorer les soins fournis aux malades. En fin de compte, les efforts ont été couronnés de succès; Sermoneta a vu son taux de mortalité baisser à 20 pour 1000 décès dus au paludisme.¹⁷

Le 9 octobre 1943, l'armée allemande prend la relève du bureau de la *Consortio de Latina*. À ce moment, en ayant accès aux plans pour tout le projet d'assèchement des marais, les Allemands ont commencé à détruire une grande partie des infrastructures essentielles, y compris les digues, les pompes à eau et les canaux.¹⁸ Bien que certains effets de l'inondation aient eu une incidence sur la mobilité des armées alliées—il est assez

difficile de faire passer une armée sur un itinéraire couvert d'un demi-mètre d'eau—l'intention des Allemands consistait en grande partie à transformer les marais pontins en terrain de reproduction pour les moustiques.¹⁹ Sachant que l'eau à faible teneur en sel était un excellent habitat pour les larves de moustique, on a laissé l'eau de mer revenir dans les marais. Le malariologue italien Alberto Missiroli a été complice de cette action. Plus tard, il a joué un rôle dans l'éradication du paludisme en Italie. À ce moment, il a maintenu des liens avec ses homologues allemands. Il est resté les bras croisés alors qu'ils commençaient à démanteler le travail du régime fasciste italien, sachant que la nouvelle inondation des marais pontins provoquerait une résurgence des taux d'infection au paludisme. En fin de compte, en juin 1944, les Alliés ont avancé et pris Rome. Ils ont relégué le problème des marais pontins à un enjeu de génie et de santé pour les unités de la région plutôt qu'à un problème pour les unités de combat.²⁰

Afin de surmonter les difficultés techniques liées au déplacement dans les marais, l'armée de terre américaine a envoyé des membres du génie pour entretenir ou reconstruire des routes dans la région. Même s'il y avait beaucoup de travail à faire pour remblayer et ponter les routes, les membres du génie ont été en mesure d'entretenir les routes qui ont été utilisées lors de la marche sur Rome.²¹ Le paludisme a constitué un problème plus persistant. Les soldats de l'armée de terre américaine qui menaient des activités près des marais pendant l'hiver et le printemps 1943-1944 au sein de la force de tête de pont d'Anzio couraient le plus grand risque de contracter le paludisme en raison de leur proximité avec les marais. Heureusement pour les Alliés, ce qui aurait pu devenir une épidémie de paludisme a été contrôlé par des mesures scientifiques de santé. L'Atebrin, une version synthétique de la quinine, et le nouveau DDT ont été utilisés pour contrôler le paludisme jusqu'à la fin du siège en mai 1944.²² En 1944, Missiroli a rapidement commencé à demander l'utilisation du DDT pour stopper l'épidémie naissante de paludisme. Ayant constaté l'efficacité de son utilisation contre les poux responsables de la propagation du typhus à Naples au cours de l'hiver 1943-1944, il a rapidement commencé à l'utiliser dans le delta du Tiber récemment libéré et a constaté des résultats immédiats, soit une réduction des cas de paludisme.²³ En fin de compte, la poursuite de ces efforts chimiques et de remise en état amorcés par le régime fasciste a mené à la suppression du paludisme en Italie au milieu du XX^e siècle.

En outre, la destruction de l'infrastructure a également été utilisée à des fins offensives. Contrairement à l'inondation du fleuve Jaune et des marais pontins, la vallée de la Ruhr et la vallée de l'Eder n'étaient pas aux premières lignes du combat au moment de leur inondation. Les deux vallées, en particulier celle de la Ruhr, étaient des centres industriels allemands clés qui soutenaient fortement l'effort de guerre. Les bombardements en tapis effectués par les Alliés s'étaient avérés inefficaces, et des plans ont été élaborés pour détruire l'industrie de la guerre allemande par d'autres moyens.²⁴

La vallée de la Ruhr était l'un des centres de la production de matériaux de guerre allemande et assurait la production de 80 %

du charbon, des huiles synthétiques et de l'industrie lourde d'Allemagne.²⁵ Ces industries dépendaient fortement des barrages afin de produire de l'électricité et de l'énergie, ainsi que de l'eau pour la population de la vallée qui assurait la main-d'œuvre. Le point de vue dominant au sein de la RAF était que la destruction des barrages entraînerait des dommages physiques à la région ainsi que des effets de deuxième ordre plus étendus en raison de la perte d'énergie et d'eau.²⁶

Au cours de la planification, on a élaboré d'autres moyens pour détruire les barrages, dont l'utilisation de torpilles, de munitions perforantes et même d'une cible antiaérienne télécommandée chargée d'explosifs. Pour diverses raisons, ces concepts sont restés à l'étape de la planification.²⁷ Cependant, le travail acharné de Barnes Wallis a mené à une percée du côté de la RAF. Grâce à la mise au point de plus gros bombardiers capables de transporter des charges utiles plus importantes, M. Wallis a réussi à détruire les barrages. Après de nombreuses expériences, il a conçu une bombe en forme de canon qui, lorsqu'elle était tournée vers l'arrière, sautait le long de la surface de l'eau beaucoup plus loin qu'une bombe conventionnelle à ogive conique. La hauteur de largage et la distance par rapport aux barrages devaient être exactes; un escadron spécialisé a donc été mis sur pied pour s'entraîner et mener l'attaque. On a mis sur pied le 617^e escadron, et on y a affecté des pilotes et des membres d'équipage d'unités de l'ensemble de la RAF en fonction de leur expérience. Les membres de l'escadron ont rapidement entrepris une instruction de nuit à basse altitude dans la campagne britannique, ainsi que des simulations de bombardements de divers réservoirs et lacs afin de perfectionner leurs compétences.²⁸ Des méthodes créatives ont été mises au point pour s'assurer que l'aéronef se trouvait à la bonne hauteur et à la bonne distance de la cible; deux projecteurs dirigés vers l'eau au-dessous convergeraient lorsque l'aéronef serait à soixante pieds au-dessus du sol, et un panneau avec deux clous marquerait la bonne distance de chute lorsque les clous sont alignés avec les tours intégrées aux barrages.²⁹

Le raid, appelé opération CHASTISE, a eu lieu dans la nuit du 16 mai 1943. Dix-neuf Lancasters modifiés ont décollé dans la nuit, chargés des bombes de neuf milles livres conçues par Wallis. Le lendemain matin, 8 de ces appareils avaient été abattus, et 56 membres d'équipage sur un total de 133 aviateurs avaient perdu la vie.³⁰ Leurs efforts ont entraîné la destruction immédiate des barrages de Möhne et de l'Eder, ainsi que des dommages causés au barrage de Sorpe. Au total, 270 millions de mètres cubes d'eau ont été déversés dans les vallées de l'Eder et de la Ruhr. Selon les chiffres allemands, l'inondation provoquée par la destruction du barrage de Möhne a détruit 12 usines produisant des matériaux de guerre et provoqué des dommages à 91 autres, détruit 2822 hectares de terres agricoles et tué 6300 bovins et porcs. Ces rapports indiquent qu'environ 1 300 personnes ont été tuées, dont beaucoup étaient des travailleurs étrangers amenés en Allemagne comme esclaves dans les usines. Un total de 25 ponts ferroviaires et routiers ont été endommagés ou détruits jusqu'à une distance de 60 milles en aval du barrage.³¹ Les dommages en aval du barrage de l'Eder se sont étendus sur 140 km; heureusement pour les habitants de la vallée, seulement 47 personnes

ont été tuées par la vague d'eau. La vallée n'était pas un centre industriel comme celle de la Ruhr, mais plutôt une région agricole. À la suite du déversement du barrage de l'Eder, les eaux de crue se sont répandues sur une vaste zone et ont détruit la récolte de cette année.³² L'un des principaux objectifs de l'opération a été atteint, et toutes les centrales électriques des vallées ont été endommagées ou détruites. Les centrales électriques de Herdecke et de Dortmund ont été gravement endommagées, ce qui a permis d'éliminer une production d'électricité combinée de 182 000 kW du bassin industriel.³³ Les habitants de la région ont également été touchés. En effet, on estime que 971 maisons ont été détruites dans des zones situées en aval du barrage de Möhne, et la zone située en aval de l'Eder a également subi d'importants dommages.³⁴

Albert Speer, ministre de l'Armement et de la Production de guerre, a immédiatement commencé à envoyer des travailleurs dans la région pour entreprendre la reconstruction. Dans les mois qui ont suivi l'attaque, la vallée a de nouveau été inondée, non par de l'eau, mais par des gens. M. Speer a retiré 7 000 travailleurs de leur travail sur le mur de l'Atlantique—les défenses prévues contre une invasion maritime du continent européen—pour les affecter à la région de la Ruhr, durement touchée. De 20 000 à 50 000 travailleurs supplémentaires ont été recrutés peu après, ce qui a réduit encore davantage le bassin d'effectifs dont l'Allemagne s'est servie pour ses grands projets de défense.³⁵ En outre, l'Allemagne a dépensé de grandes sommes d'argent pour la reconstruction.³⁶ Les pertes de production sont difficiles à évaluer, car l'effort de guerre industriel allemand n'était pas à son apogée au moment de l'attaque et continuait d'augmenter en termes de capacité. La production de charbon et de gaz a été réduite de moitié, tandis que la production d'acier a diminué de 300 %.³⁷ En l'espace de cinq mois, les ouvriers de Speer ont reconstruit les barrages et la plupart des usines grâce à un travail constant et à l'extraction des ressources de toute l'Allemagne. Peu de temps après, la production a commencé à augmenter et a fini par dépasser les niveaux d'avant l'attaque. Cependant, elle a été interrompue au mauvais moment pour l'Allemagne. Cet été-là, pendant la bataille de Kursk, la Wehrmacht manquait de munitions et de véhicules blindés en raison des dommages causés aux usines de la Ruhr, et la Luftwaffe avait du mal à maintenir sa production d'aéronefs pour remplacer les pertes. L'invasion de la Sicile s'est également produite à ce moment; les forces militaires allemandes étaient donc encore plus dispersées et ont subi des pénuries en raison du bris des barrages.³⁸ De plus, la réduction des effectifs du mur de l'Atlantique a ralenti la construction de ses défenses. Cela a peut-être entraîné des répercussions plus tard pendant la guerre, car si ces travailleurs n'avaient pas été mobilisés pour la reconstruction, le mur aurait peut-être été plus fortifié dans la région de la Normandie. Les défenses accrues accordées aux barrages ont également réduit la capacité du mur, car l'équivalent d'une division complète des troupes était dispersé autour des grands barrages de l'Allemagne, incapable de réagir à toute invasion. Cela a peut-être eu une incidence sur le résultat de la libération de l'Europe.³⁹

Tout comme la population chinoise habitant à proximité du fleuve Jaune, les habitants de la province néerlandaise de Zélande ont protégé leurs terres contre l'eau pendant des siècles. Dès l'an 1000 après Jésus-Christ, des communautés et de grandes organisations ont construit des digues dans l'archipel aux embouchures des fleuves Meuse, Rhin et Escaut. Comme il s'agissait déjà d'une zone de sol fertile, la population a progressivement gagné du terrain sur l'océan, et a créé et relié des îlots tout en augmentant la production agricole. Cependant, une grande partie de ces terres étaient vulnérables aux inondations. Contrairement aux inondations saisonnières dans la province du Henan, dans la basse Zélande, les inondations étaient dues aux marées et aux tempêtes. Les digues ont maintenu l'eau de mer à l'extérieur, mais n'ont pas modifié l'élévation des champs eux-mêmes; ceux-ci se trouvaient d'abord sous le niveau de la marée haute, puis avec l'usage, ils ont été comprimés pour être en permanence en dessous même de la marée basse, formant ce qu'on appelle un polder. En cas de bris de digues, de vastes étendues de la Zélande seraient submergées jusqu'à ce que les digues soient reconstruites : il n'y avait pas de répit saisonnier.⁴⁰

Ainsi, en 1944, alors que les Alliés poursuivaient leur lente marche vers le nord en direction de l'Allemagne, la Première armée canadienne a franchi le flanc gauche de la progression des Alliés. Dans une situation semblable à laquelle a été confrontée l'armée nationaliste chinoise en 1938, la Wehrmacht devait trouver un moyen de retarder une opposition supérieure sur les plans numérique et logistique. La logistique alliée était confrontée à des défis; étant donné les avancées qui éloignent les lignes de front des ports en service dans la région de Normandie et la destruction des ports libérés le long de la côte par les bombardements allemands ou alliés, les voies d'approvisionnement des Alliés étaient de plus en plus longues. La prise du port d'Anvers en Belgique représentait la meilleure solution à ces problèmes, et Anvers a effectivement été libérée intégralement le 4 septembre par la 11e division blindée britannique.⁴¹ Malheureusement, tous les navires qui accostaient à Anvers devaient transiter par l'estuaire de l'Escaut et par des champs de mines, à portée de l'artillerie allemande positionnée dans la Zélande encore non libérée. Le dégagement de l'Escaut a été confié à la Première armée canadienne. Le début des opérations de nettoyage a été retardé principalement en raison de l'affectation de ressources à l'opération MARKET GARDEN. Ce retard a permis aux Allemands de reconstituer leurs forces relativement petites aux Pays-Bas au moyen de neuf divisions en renfort; les forces allemandes ont ainsi reconnu l'importance de limiter l'accès au port intact d'Anvers.⁴²

Afin d'améliorer davantage leurs défenses, les Allemands ont commencé une série de crues contrôlées, principalement en eau douce, pour nuire à la manœuvrabilité des Alliés. Une fois que les polders ont été inondés, comme en Chine, la seule terre navigable était les digues.⁴³ À l'instar de l'effet d'entonnoir dans les combats urbains, les Allemands ont limité les directions d'attaque, ce qui leur a permis de concentrer leur puissance de feu sur de petites zones en forçant les Alliés à utiliser les digues pour avancer. Comme les digues étaient très étroites, basses et arides,

l'infanterie et les forces blindées étaient très exposées; celles-ci ne pouvaient guère se cacher, et on pouvait les apercevoir au-dessus des digues. Elles constituaient donc des cibles faciles pour le tir direct et indirect. Même l'artillerie courait un risque plus grand, car elle ne pouvait se positionner dans les polders; elle aurait été elle aussi exposée à un tir de contre-batterie au sommet des digues.⁴⁴

Par conséquent, en raison de la résistance féroce des Allemands et du terrain difficile, la Première armée canadienne a entrepris de dégager l'Escaut. La 3^e Division d'infanterie canadienne a reçu l'ordre de dégager d'abord la poche de Breskens puisqu'il s'agissait de la partie la plus méridionale des Pays-Bas et que, une fois dégagée, elle assurerait un accès protégé aux eaux de l'Escaut. Le 6 octobre, la 3^e Division d'infanterie canadienne a entrepris des opérations offensives en traversant le canal Léopold. Comme prévu, les terrains inondés ont nui aux Canadiens. Les polders remplis d'eau ont amené l'infanterie et les blindés à se concentrer sur les digues supérieures exposées, qui offraient une couverture limitée tout en fournissant un véritable champ de tir aux Allemands retranchés.⁴⁵ En raison de l'absence de protection de la topographie, l'Armée canadienne a tenté d'y remédier au moyen d'artillerie massive et d'appui aérien.⁴⁶ Comme durant le reste de la bataille de l'Escaut, les soldats sur le terrain ont dû faire face aux inondations à un niveau personnel. Les troupes étaient toujours mouillées, froides et boueuses. Elles marchaient dans l'eau jusqu'à la taille pour rester au-dessus des digues ou s'assoient dans des tranchées qui se remplissaient constamment en raison de la nappe phréatique élevée. La boue d'argile épaisse des polders a constamment paralysé l'équipement et les fournitures.⁴⁷

Le QG de la Première Armée estimait que les berges nord de l'Escaut étaient la zone la plus difficile à dégager. Même après les combats intenses dans la poche de Breskens, l'île de Walcheren était considérée comme une pierre angulaire de la défense allemande, une véritable forteresse avec des troupes bien ancrées et de grandes batteries côtières. Dans un exemple de l'utilisation offensive des inondations à un niveau opérationnel et tactique, le Lgén Guy Simonds (alors commandant intérimaire de la Première Armée canadienne) a ordonné la destruction des digues et l'inondation intentionnelle de l'île dans le cadre de l'opération INFATUATE. Il avait l'intention de déplacer et de détruire les emplacements allemands, de leur enlever leur mobilité opérationnelle et de les forcer à se rendre en terrain élevé non préparé où ils seraient vulnérables aux attaques aériennes et aux attaques d'artillerie. Ce plan a suscité des préoccupations immédiates; les forces aériennes ne croyaient pas que les bombardiers lourds réussiraient, les membres du génie supérieurs ne croyaient pas que le sol allait réellement être inondé, et des doutes ont été émis quant aux dommages et aux décès qui seraient imposés à la population néerlandaise de la région, même si les représentants néerlandais étaient ignorés ou n'étaient pas informés.⁴⁸ Cependant, dans le calcul de la guerre, il a été déterminé que l'inondation de Walcheren sauverait suffisamment la vie des forces d'assaut pour justifier les coûts assumés par les Néerlandais. Par conséquent, le 3 octobre, à la suite d'un largage

de tracts exhortant les civils à quitter immédiatement l'île, plus de 200 bombardiers lourds ont détruit une grande partie de la digue occidentale. Après avoir prouvé que c'était faisable, les forces ont lancé d'autres raids qui ont détruit les trois autres grandes digues. À la fin de la campagne, plus de 16 000 hectares sur près de 19 000 ont été inondés. Sur une population d'environ 70 000 personnes avant la guerre, plus de 150 ont été tuées par les inondations, et la grande majorité d'entre elles ont perdu leurs maisons et leurs fermes.⁴⁹

Après le quasi-achèvement des opérations de la 3^e Division d'infanterie canadienne dans la poche de Breskens, l'accent a été mis sur le bras nord, plus précisément sur Walcheren. Étant donné qu'un grand nombre de fortifications allemandes avaient déjà été détruites et évacuées en raison des inondations, le travail des Alliés consistait à éliminer les poches de résistance restantes et à faire taire les batteries de canon. Alors que la 2^e Division canadienne tentait de forcer le franchissement d'un pont-jetée de 1,2 km reliant l'île à la partie continentale comme moyen de diversion, des assauts maritimes britanniques se sont rapidement succédé sur différentes parties de l'île.⁵⁰ Malheureusement pour les Canadiens, la diversion coûteuse était, à certains égards, futile. L'idée que les troupes canadiennes pourraient attirer et immobiliser les Allemands a été démentie par les inondations provoquées par les Alliés. En coupant et en isolant les garnisons allemandes dans des positions essentiellement peu préparées grâce aux inondations, elles pourraient être efficacement subjuuguées par des opérations d'artillerie et de commando.⁵¹ Le 8 novembre, Walcheren a été évacuée et, à la suite d'opérations de dragage de mines, le premier navire, le paquebot canadien *Fort Cataraqui*, est arrivé à Anvers le 28 novembre pour commencer à décharger les fournitures essentielles.⁵²

La campagne visant à dégager l'Escaut a montré que, même avec une force défensive capable de bien utiliser la topographie naturelle et les inondations artificielles, il n'était pas possible de retenir un adversaire mobile et bien approvisionné qui pouvait attaquer sur de nombreux axes au moyen d'une supériorité aérienne. À l'instar de l'armée japonaise en Chine, la Première Armée canadienne a utilisé sa mobilité pour mener des attaques dans des endroits avantageux, comme sur l'île de Walcheren, où les assauts amphibies ont rapidement éliminé les forces restantes qui menaçaient l'estuaire de l'Escaut. Le terrain inondé a permis à l'armée allemande de concentrer plus efficacement sa puissance de combat, sachant que les polders étaient impraticables par rapport aux plaines solides du reste de l'Europe occidentale, ce qui a entraîné de lourdes pertes au sein des forces d'attaque en les canalisant sur les digues exposées. En ce qui concerne les inondations à des fins offensives, l'inondation de Walcheren a montré que les inondations pouvaient détruire l'ennemi et perturber ses opérations défensives tant qu'elles étaient statiques, comme les emplacements d'artillerie, au lieu de groupes mobiles de l'armée de terre qui pouvaient être réorientés en fonction de l'évolution du paysage.

L'utilisation militaire des inondations pendant la Seconde Guerre mondiale a été très variée et d'une utilité très inégale. Comme on l'a vu en Chine, au coût de 800 000 civils et de millions

de réfugiés, l'armée nationaliste n'a pu que temporairement retarder l'avancée japonaise, uniquement dans les régions immédiatement au sud des régions inondées. Ceci est dû à la mobilité stratégique du Japon dans la zone d'opérations. Les dirigeants nationalistes n'étaient pas préparés au fait que les Japonais utiliseraient leur emprise au sud du fleuve Jaune pour contourner les inondations; cela a également permis aux Japonais de regrouper leurs forces en toute sécurité du côté nord du fleuve avant de passer à d'autres objectifs. L'armée de terre américaine a montré que les inondations peuvent aussi s'avérer inefficaces au combat si une force dispose de troupes du génie hautement qualifiés et équipées qui peuvent assurer une mobilité tactique sur le champ de bataille. En construisant des routes à travers les marais pontins, les Alliés ont pu les traverser, ce qui a également accru la difficulté pour les Allemands d'essayer de perturber la circulation sur les routes. Du point de vue de la santé, les Alliés ont eu la chance, contrairement aux armées précédentes, d'avoir accès à des médicaments préventifs efficaces et à de nouveaux insecticides qui ont efficacement éliminé le vecteur du paludisme. Les cas où l'inondation a fonctionné efficacement ne concernaient pas des forces mobiles, mais plutôt des infrastructures statiques sur le champ de bataille ou des zones industrielles derrière les lignes. Alors que les unités de combat sont généralement bien préparées à faire face aux obstacles et disposent de la mobilité nécessaire pour se déplacer, au besoin, les unités affectées à des positions fixes étaient vulnérables aux inondations qui pourraient endommager ou détruire l'infrastructure construite, comme on l'a vu pendant l'opération INFATUATE. De plus, les cibles industrielles comme les centrales électriques et les usines sont encore plus difficiles à déplacer rapidement. L'opération CHASTISE a montré qu'une inondation bien planifiée contre des cibles industrielles peut réduire temporairement la capacité de production de l'ennemi. Même si l'objectif de détruire l'industrie de la vallée de la Ruhr n'a pas été atteint, les perturbations de la capacité militaire de l'Allemagne se sont produites à un moment inopportun pour les Allemands en raison de leur offensive prévue et ont forcé le ministère de l'Armement à priver d'autres projets de ressources.

Les inondations intentionnelles pendant la Seconde Guerre mondiale ont produit des résultats intéressants. Grâce à l'amélioration de la technologie, les soldats ont pu contourner ou traverser des zones qui auraient auparavant été inaccessibles en raison de l'eau. Les inondations ont donc perdu de leur efficacité à titre d'outil d'interdiction de zone au niveau tactique ou opérationnel. Bien qu'elles puissent encore entraver la mobilité d'une force ennemie, elles n'empêchent pas entièrement son mouvement. Ironiquement, cette technologie améliorée a permis aux combattants de cibler des centres industriels loin des lignes de front. Ces centres étaient moins préparés aux inondations, car ils étaient tous basés sur des usines fixes qui devaient se trouver à proximité d'une source d'énergie; dans le cas de la Ruhr, il s'agissait des barrages vulnérables. L'accroissement de la distance de frappe avait ouvert une nouvelle population cible, plus vulnérable que les soldats de combat.

Notes

- 1 Kathryn Edgerton-Tarpley, « Between War and Water: Farmer, City, and State in China's Yellow River Flood of 1938-1947 », *Agricultural History*, 90, n° 1, 2016, p. 94 à 116, consulté à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.3098/ah.2016.090.1.94>, 96, 100.
- 2 Micah S. Muscolino, « Violence Against People and the Land: The Environment and Refugee Migration from China's Henan Province, 1938-1945 », *Environment and History*, 17, n° 2, 2011, p. 291 à 311, consulté à l'adresse suivante : <http://www.jstor.org/stable/41303510>, 294.
- 3 Steven I. Dutch, « The Largest Act of Environmental Warfare in History », *Environmental and Engineering Geoscience*, 15, n° 4, 2009, p. 287-297, consulté à l'adresse suivante : doi:10.2113/gsegeosci.15.4.287, 290.
- 4 Dutch, « The Largest Act of Environmental Warfare in History », p. 290; Diana Lary, « Drowned Earth: The Strategic Breaching of the Yellow River Dyke, 1938 », *War in History*, 8, n° 2, avril 2001, p. 191 à 207, consulté à l'adresse : doi:<http://dx.doi.org/10.1191/096834401668010059>, p. 194 à 196.
- 5 Diana Lary, « Drowned Earth: The Strategic Breaching of the Yellow River Dyke, 1938 », p. 196 et 197.
- 6 Jay Taylor, *The Generalissimo: Chiang Kai-shek and the struggle for modern China*, Cambridge, Massachussets, Belknap Press of Harvard University Press, 2011, p. 154.
- 7 Dutch, « The Largest Act of Environmental Warfare in History », p. 290 à 292. Lary, « Drowned Earth: The Strategic Breaching of the Yellow River Dyke, 1938 », p. 199.
- 8 Edgerton-Tarpley, « Between War and Water: Farmer, City, and State in China's Yellow River Flood of 1938-1947 », p. 98. Muscolino, « Violence Against People and the Land: The Environment and Refugee Migration from China's Henan Province, 1938-1945 », p. 298.
- 9 *Ibid.*, p. 155.
- 10 Dutch, « The Largest Act of Environmental Warfare in History », p. 292. Lary, « Drowned Earth: The Strategic Breaching of the Yellow River Dyke, 1938 », p. 201.
- 11 Edgerton-Tarpley, « Between War and Water », p. 100. Muscolino, « Violence Against People and the Land », p. 300 et 301.
- 12 Taylor, *The Generalissimo*, p. 155.
- 13 Lary, « Drowned Earth: The Strategic Breaching of the Yellow River Dyke, 1938 », p. 204.
- 14 F. Caprotti, « Malaria and technological networks: medical geography in the Pontine Marshes, Italy, in the 1930s », *Geographical Journal*, 172, n° 2, juin 2006, p. 145 à 155, consulté le 23 mars 2017, p. 146 et 147.
- 15 M. Hall, « World War II and the Axis of Disease », *War and the Environment: Military Destruction in the Modern Age*, College Station, Texas A & M University Press, 2009, p. 117. F. Caprotti, « Malaria and technological networks », p. 151.
- 16 F. Caprotti, « Malaria and technological networks », p. 150.
- 17 001/149/151/148, M. Hall, « World War II and the Axis of Disease », p. 114.
- 18 Erhard Geissler et Jeanne Guillemin, « German flooding of the Pontine Marshes in World War II », *Politics & The Life Sciences*, 29, n° 1, mars 2010, p. 2 à 23, consulté le 23 mars 2017. M. Hall, « World War II and the Axis of Disease », p. 117.
- 19 Geissler et Guillemin, « German flooding of the Pontine Marshes in World War II », p. 10, M. Hall, « World War II and the Axis of Disease », p. 117.
- 20 M. Hall, « World War II and the Axis of Disease », p. 118.
- 21 Geissler et Guillemin, « German flooding of the Pontine Marshes in World War II », p. 10 à 11.
- 22 *Ibid.*, p. 16.
- 23 Charles M. Wheeler, « Control of Typhus in Italy 1943-1944 by Use of DDT », *American Journal of Public Health and the Nations Health*, 36, n° 2, 1946, p. 119 à 129, consulté à l'adresse : doi:10.2105/ajph.36.2.119, 128. M. Hall, « World War II and the Axis of Disease », p. 124.
- 24 Tim M. Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », *Air Power History*, 52, n° 2, été 2005, 122585714.
- 25 Lcol Woody W. Parramore, « The Combined Bomber Offensive's Destruction of Germany's Refined-Fuels Industry », *Air and Space Power Journal*, 26, n° 2, mars et avril 2012, p. 72 à 89, consulté le 5 avril 2017, p. 83. Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », p. 14.
- 26 Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », p. 14.
- 27 *Idem*, p. 14 et 15.
- 28 *Idem*, p. 15 et 16. Patrick Cooney, « Dambusters' Raid on the Ruhr », *World War II*, 14, n° 1, mai 1999, p. 42, *Military & Government Collection*, EBSCOhost, consulté le 5 avril 2017, para 5, para 11 à 13.
- 29 Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », p. 18 et 19. Cooney, « Dambusters' Raid on the Ruhr », para 14 et 15.
- 30 Cooney, « Dambusters' Raid on the Ruhr », para 44.
- 31 Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », p. 20 et 21. James Holland, *Dam Busters: the true story of the inventors and airmen who led the devastating raid to smash the German dams in 1943*, New York, Atlantic Monthly Press, 2012, p. 357 et 369.
- 32 Holland, *Dam Busters*, 367.
- 33 *Ibid.*, p. 365 à 369.
- 34 Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », p. 20 et 21.
- 35 Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », p. 21. Holland, *Dam Busters*, p. 371.
- 36 Holland, *Dam Busters*, p. 372.
- 37 *Ibid.*, p. 375. Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », p. 21.
- 38 Holland, *Dam Busters*, p. 375 et 376.
- 39 Webster, « The Dam Busters Raid: Success Or Sideshow? », p. 21. Holland, *Dam Busters*, p. 382.
- 40 A. M. J. de Kraker, « Flooding in river mouths: human caused or natural events? Five centuries of flooding events in the SW Netherlands, 1500-2000 », *Hydrol. Earth Syst. Sci.*, 19, 2673-2684, consulté à l'adresse <https://doi.org/10.5194/hess-19-2673-2015>, 2015.
- 41 J. L. Granatstein, *The Best Little Army in the World: The Canadians in Northwest Europe, 1944-1945*, Toronto, Ontario, Harper Perennial, an imprint of Harper Collins Publishers Ltd, 2016, p. 139 et 140.
- 42 Granatstein, *The Best Little Army in the World: The Canadians in Northwest Europe, 1944-1945*, p. 141. Mark Zuehlke, *Terrible Victory: First Canadian Army and the Scheldt estuary campaign, September 13 - November 6, 1944*, Madeira Park, Douglas & McIntyre, 2014, chap. 6, para 5.
- 43 Goodlet, Kirk, « The Province of Zeeland, War and Reconstruction, 1940-1945 », *Canadian Journal of Netherlandic Studies*, 34, n° 2, 2013, 29/56/36/37.
- 44 Zuehlke, *Terrible Victory: First Canadian Army and the Scheldt estuary campaign, September 13 - November 6, 1944*, chap. 4, para 16.
- 45 Granatstein, *The Best Little Army in the World*, p. 158.
- 46 Zuehlke, *Terrible Victory*, chap. 12, para 6.
- 47 Granatstein, *The Best Little Army in the World*, p. 158.
- 48 Zuehlke, *Terrible Victory*, chap. 7, para 36 à 40. Tim Cook, *Fight to the Finish: Canadians in the Second World War, 1944-1945*, Toronto, Ontario, Canada Penguin, 2016, p. 359.
- 49 Kraker, « Flooding in river mouths: human-caused or natural events? » p. 2679. Cook, *Fight to the Finish: Canadians in the Second World War, 1944-1945*, p. 359. Goodlet, *The Province of Zeeland, War and Reconstruction, 1940-1945*, p. 42, Il convient de noter que les sources présentent des estimations différentes de la population réelle de Walcheren au moment de l'ouverture de brèches; par exemple, Cook parle de 30 000 personnes, Goodlet, de 70 000 et Zuehlke, de 100 000.
- 50 Cook, *Fight to the Finish: Canadians in the Second World War, 1944-1945*, p. 362.
- 51 Zuehlke, *Terrible Victory*, chap. 26, para 4 à 34.
- 52 Granatstein, *The Best Little Army in the World*, p. 166.



Des Snowbirds (CT114 Tutor) reposent sur l'aire de trafic alors que le soleil se couche, pendant le Spectacle aérien et Fin de semaine des Forces canadiennes, à la 8^e Escadre/BFC Trenton.

Caporal Igor Loutsiouk

Retraite est attendue depuis longtemps : Les Snowbirds de L'ARC

LIEUTENANT-COLONEL KIM WILTON

La Lcol Kim Wilton s'est enrôlée en 2001 et a piloté des CH146 et des CH147D en tant que membre du 408^e Escadron et a donné des instructions sur les CT146 et CT139 à la 3^e EPFC. Elle est actuellement Commandante à la 3^e École de Pilotage des Forces canadiennes à Southport au Manitoba.

Les Snowbirds sont l'équipe de démonstration aérienne de l'Aviation royale canadienne (ARC) depuis 1970, soit plus de cinquante ans. Il y a eu plusieurs équipes avant les Snowbirds, et il y aura probablement d'autres équipes après la retraite des Snowbirds. Les équipes ont souvent été retirées du service une fois que l'avion d'entraînement qu'elles pilotaient a été mis hors service, et aucune n'a existé aussi longtemps que les Snowbirds ou n'a utilisé la même plateforme que l'équipe actuelle. La plateforme utilisée par les Snowbirds n'a pas été utilisée pour l'entraînement depuis 2000. De plus, l'équipe de démonstration aérienne actuelle de l'ARC n'est pas alignée sur les autres équipes nationales de démonstration aérienne en ce qui concerne les ressources ou les mandats. Si l'on compare plus de 30 pays, le Canada est le seul à disposer d'une équipe à plein temps qui pilote une formation de

neuf aéronefs avec une plateforme qui n'est pas utilisée à d'autres fins. L'ARC est actuellement confrontée à une pénurie de pilotes et de techniciens. Ces pénuries touchent toutes les unités de l'ARC, y compris le 431^e Escadron de démonstration aérienne (DA) et l'unité Snowbirds.

Compte tenu des défis actuels liés à la pénurie de personnel et des pressions exercées sur l'ARC pour qu'elle remplisse de multiples nouvelles capacités, il est temps de retirer le 431^e Escadron DA et l'équipe de démonstration aérienne des Snowbirds. Bien que les Snowbirds aient une longue histoire, aucune politique gouvernementale ne donne la priorité à ce rôle. Si le gouvernement fédéral ne déclare pas qu'ils font partie intégrante de l'identité canadienne ou qu'ils constituent un outil clé pour le recrutement dans les forces armées canadiennes, les ressources nécessaires au maintien de l'unité ne sont pas viables pour l'ARC. Au lieu de cela, l'ARC doit s'aligner sur les pays pairs en revenant à une flotte d'entraînement composée d'instructeurs, les démonstrations aériennes n'étant qu'une tâche secondaire par rapport à l'instruction. L'équipe réduite participerait à des événements clés au Canada pendant les mois d'été, en pilotant des avions utilisés pour l'entraînement, le personnel navigant jouant le rôle d'instructeur la plupart du temps. Ce document examine l'histoire de la démonstration aérienne au Canada, la façon dont les pays pairs remplissent le rôle de la démonstration aérienne, la plateforme, le plan de reconstitution des Forces armées canadiennes (FAC), la dotation en personnel, le recrutement, le symbolisme et les priorités du gouvernement. L'ARC ne peut plus justifier la priorité accordée au 431^e Escadron DA, compte tenu des capacités et des priorités actuelles du gouvernement et des FAC.

Histoire

Pour la plupart des Canadiens, la seule équipe de démonstration aérienne militaire qu'ils connaissent est celle des Snowbirds, qui pilotent des Tutor depuis 1970. Cependant, l'histoire des équipes de démonstration aérienne de l'ARC est plus complexe. Les équipes précédentes ont existé sur plusieurs plateformes, des Golden Muskets aux Red Green Gophers en passant par les Golden Hawks, les Gimli Smokers, les Skylarks et les Dragonflies.¹ La plupart des équipes étaient temporaires, créées pour des réunions aériennes régionales utilisant des avions d'entraînement; certaines étaient formées pour des anniversaires précis, pour le pays ou pour l'ARC. Chaque équipe s'est succédé en fonction de son intérêt et de la disponibilité des plateformes. Les équipes étaient généralement composées d'instructeurs de vol qualifiés (IVQ) qui pilotaient des avions d'entraînement, ce qui constituait une tâche secondaire par rapport à leur rôle principal d'instructeur.

La première équipe canadienne de démonstration aérienne est celle des Siskins, un biplan Armstrong Whitworth Siskin à trois aéronefs.² Ils ont effectué plus de 100 spectacles entre 1929 et 1932, mais ont été dissous en raison des réductions budgétaires de l'ARC pendant la Grande Dépression.³ Les Golden Hawks ont existé de 1959 à 1964 et ont été la première équipe dédiée uniquement à la démonstration aérienne au Canada.⁴ Les Golden Hawks, prédécesseurs des Snowbirds, ont été créés en prévision du 35^e anniversaire de l'ARC et du 50^e anniversaire du

vol motorisé au Canada.⁵ Leur mandat initial était d'une durée d'un an seulement, et ils relevaient du commandement de la formation de l'aviation.⁶ Les IVQ de l'unité de formation opérationnelle ont piloté six Sabres.⁷ Bien que l'équipe ait commencé à bord d'un septuple, elle a volé à bord d'un quadruple en raison d'accidents mortels survenus lors de l'entraînement.⁸ En 1960, ils sont devenus une équipe à plein temps et, bien que leur routine soit populaire, plusieurs facteurs, notamment les réductions d'effectifs dans l'armée et le retrait du Sabre, ont conduit à la fin de l'équipe en 1964.⁹

Les Golden Hawks ont été suivis par les Golden Centennaires. Cette équipe a fait voler les Tutor pour la célébration du 100^e anniversaire du Canada. En 1967, l'équipe de huit Tutor a effectué 112 vols, dont l'ouverture de l'Expo 67 à Montréal.¹⁰ Les Centennaires ont été dissous immédiatement après leur dernier spectacle en 1967.¹¹ Cette même plateforme a été utilisée pour créer les Snowbirds en 1970, une équipe de neuf aéronefs basée à Moose Jaw, Saskatchewan (SK). Finalement, le 431^e Escadron a été ressuscité en 1977 pour donner à l'équipe un emplacement permanent.¹² Les Snowbirds sont devenus l'équipe de démonstration aérienne la plus ancienne, mais ils n'ont pas été les seuls, et l'histoire montre qu'il y aura probablement d'autres itérations du concept.

Démonstration aérienne dans d'autres forces armées

Il existe trois types d'équipes militaires de démonstration aérienne dans le monde, en fonction des plateformes qu'elles pilotent : les avions de chasse, les avions d'entraînement et les avions dédiés à la voltige. La catégorie des avions de combat comprend des équipes telles que les Blue Angels et les Thunderbirds aux États-Unis ou les Black Knights de Singapour.¹³ Ces équipes pilotent des avions à réaction très performants utilisés par les unités de combat de première ligne. La catégorie des avions d'entraînement est la plus importante et c'est à elle qu'appartenaient les Snowbirds jusqu'à ce que le Tutor soit retiré de l'entraînement en 2000. Ces équipes utilisent les mêmes avions que ceux utilisés par leur nation pour former les pilotes aux normes aéronautiques. Les exemples d'équipes dans cette catégorie vont des Roulettes australiennes aux Red Arrows de la Royal Air Force.¹⁴ La dernière catégorie d'avions de voltige compte trois pays : Chili, Maroc et Jordanie.¹⁵ Ces équipes pilotent de petits avions à turbopropulseurs qui ne sont pas des avions haute performance à siège éjectable comme le Tutor. L'équipe du 431^e Escadron DA appartenait initialement à la deuxième catégorie. Néanmoins, compte tenu du temps qui passe, c'est aujourd'hui la seule équipe de démonstration aérienne militaire qui pilote un avion qui a été retiré de tous les autres rôles de l'aviation.¹⁶

Lorsque les Snowbirds ont été mis sur pied en 1970, ils relevaient de la catégorie des avions d'entraînement, les pilotes étant issus d'une formation d'instructeur et les avions étant entretenus par l'école de pilotage des Forces canadiennes (2 EPFC) à Moose Jaw.¹⁷ Lorsque l'ARC a changé de plateforme d'entraînement en 2000, passant du Tutor à une flotte d'entraînement mixte composée d'avions Harvard II et Hawk, il n'y a pas eu de changement correspondant de l'équipe de DA vers l'une ou l'autre de ces flottes.¹⁸ En général, lorsqu'une flotte est retirée de son rôle, l'équipe de DA associée est soit retirée, soit transférée vers une plateforme plus récente. Cette transition est évidente lorsque l'on examine plusieurs équipes dans le monde ou même l'histoire du Canada en matière de démonstration aérienne.¹⁹

Le nombre d'avions utilisés par les Snowbirds est également une anomalie. Seuls trois autres pays font voler neuf avions dans leur formation : L'Inde, la Suisse et le Royaume-Uni, l'Italie en volant dix.²⁰ La taille moyenne d'une équipe militaire dans le monde est de cinq à six avions.²¹ L'équipe élargie présente des risques plus importants, des coûts de maintenance plus élevés et des besoins en personnel pour assurer le soutien et le pilotage de ces avions supplémentaires.

De nombreux pays n'ont pas de personnel dédié à une équipe en tant que tâche unique. Il est fréquent que les membres de l'équipe remplissent un rôle d'instructeur et participent à des réunions aériennes en tant que responsabilité secondaire. Les pays qui utilisent ce modèle sont Singapour, l'Australie, le Danemark, Israël, le Pakistan et la Nouvelle-Zélande.²² Pour les pays qui choisissent ce modèle, l'équipe effectue un entraînement avant la saison des réunions aériennes en raison des vols avancés et dangereux. Ils maintiennent un certain niveau d'instruction pendant la saison d'exposition. Une fois la saison des concours terminée, ils retournent à l'enseignement à temps plein.²³ Cette flexibilité permet à ces forces aériennes de remplir la mission de spectacle aérien avec des effectifs réduits. Dans ces pays, les équipes sont toujours composées d'instructeurs seniors.²⁴ Cette structure organisationnelle signifie également que ces pays ne disposent pas d'un escadron dédié à l'équipe de spectacle aérien.

Dans d'autres pays, comme le Canada, le personnel remplit cette fonction à plein temps; les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon en sont des exemples.²⁵ La durée d'affectation à l'équipe est de deux à trois ans, les candidats étant généralement issus du cadre des instructeurs.²⁶ Tous les pays disposant d'une équipe dédiée à plein temps dépassent le Canada sur le plan de taille de leur armée et de leur population.

Enfin, plusieurs forces aériennes ont complètement abandonné les démonstrations aériennes : Les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suède en sont quelques exemples.²⁷ Alors que d'autres pays n'ont jamais aligné d'équipe, la Norvège est un exemple de cette approche.²⁸ Le retrait des équipes de démonstration aérienne est généralement dû à des accidents de vol ou aux coûts de maintien de la capacité.²⁹ Il est important de noter que le fait de disposer d'une équipe de démonstration n'est pas un indicateur de la capacité d'une armée.

Si le Canada n'est pas le seul à disposer d'une équipe de démonstration aérienne, la structure des Snowbirds est différente de celle de la plupart de ses pairs. D'un avion autonome à près du double des avions des autres équipes, ce ne sont là que deux exemples de leur séparation des structures utilisées par les autres nations. Le fait que des militaires soient affectés à une unité indépendante dont la mission principale est d'organiser des spectacles aériens montre que le Canada consacre plus de ressources à cette mission que ses pairs.

Plateformes

Le MDN a acheté 190 Tutor en 1961 pour en faire l'avion d'entraînement principal de la 2 EPFC à Moose Jaw (SK).³⁰ Il s'agit d'un avion monomoteur à aile basse, propulsé par un turboréacteur et doté d'un cockpit côte à côte.³¹ Pendant quarante ans, cet appareil restera le principal avion d'entraînement de l'ARC, avant d'être remplacé en 2000. Le contrat de vingt ans attribué en 1998 à la 2 EPFC était l'Entraînement en vol de l'OTAN au Canada (NFTC), un partenariat public-privé.³² Le contractant a commencé la formation en 2000 sur 24 Harvard et 18 Hawk.³³ Ce passage à la formation sous contrat aurait plusieurs conséquences pour la 2 EPFC et le 431^e Escadron DA.

Pour le 431^e Escadron DA, cela a signifié une plus grande séparation avec l'école, car le maintien d'une équipe de démonstration aérienne ne faisait pas partie du programme NFTC, et les exigences du contractant concernant le soutien des démonstrations aériennes sont traitées dans le manuel des opérations de vol. Elle précise que la nature des contrats nécessite un examen approfondi avant de décider d'utiliser les actifs pour des activités autres que la formation.³⁴ Cette orientation garantit que les obligations contractuelles en matière de formation seront respectées et que les considérations relatives à la couverture de la responsabilité civile par l'assurance du contractant seront prises en compte.³⁵ L'ARC travaille avec l'entrepreneur et ne peut accepter de tâches ou de risques sans le soutien de l'entrepreneur. Ces restrictions sont presque sans objet étant donné que la flotte d'avions d'entraînement est nettement moins importante; l'achat initial d'avions Tutor en 1961 portait sur 190 appareils, alors que le nombre d'avions soutenant le NFTC n'était que de 42. La mise en place du NFTC a également posé des problèmes supplémentaires, puisqu'il fallait produire 81 sorties Harvard par jour dans le cadre d'un programme en cinq vagues.³⁶ Cette exigence nécessitait entre 17 et 21 avions en état de marche chaque jour, ce qui ne laissait aucune capacité excédentaire pour le rôle de démonstration aérienne.

L'ARC a choisi de maintenir la flotte de Tutor plutôt que de retirer l'équipe des Snowbirds en 2000, lorsque le NFTC a commencé. Cependant, les seules unités à utiliser le Tutor à partir de ce moment sont le 431^e Escadron DA et le Centre d'essais techniques aérospatiaux (CETA) de Cold Lake, en Alberta. Le CETA disposait initialement de cinq avions Tutor, mais ce nombre a été progressivement réduit à zéro d'ici 2020.³⁷ Le maintien de l'équipe sur une plateforme différente a constitué un changement par rapport à ce qui se faisait auparavant lorsqu'une plateforme d'entraînement était retirée du service.

Une fois qu'il a été décidé de conserver la flotte de Tutor pour les Snowbirds, le plan prévoyait de retirer les avions Tutor en 2010, dix ans après que l'ARC a cessé de les utiliser pour l'entraînement.³⁸ Cette date a été repoussée de dix ans, jusqu'en 2020, malgré un rapport interne de 2003 qui mettait en garde contre l'escalade des risques techniques, sécuritaires et financiers et demandait que la flotte soit remplacée immédiatement.³⁹ En outre, comme l'indique Lee Berthiaume, en 2008, les Forces canadiennes ont examiné les options de remplacement des Tutor en 2015 ou en 2020. Les autorités ont opté pour la date de 2020 en raison des inquiétudes concernant le coût d'achat de nouveaux avions.⁴⁰ Le ministre de la Défense, Peter MacKay, a déclaré que « même si la prolongation du CT114 jusqu'en 2020 sera techniquement difficile, elle peut être réalisée avec un risque minimal et à un coût nettement inférieur à celui de l'acquisition d'un nouvel aéronef ». ⁴¹ D'autres options, telles que la location ou le remplacement de l'avion de combat CF-188 Hornet, n'ont pas été retenues en raison de leur coût.⁴²

Le projet de remplacement de l'avion Snowbird (PRAS) a été créé et lié à la prolongation de la durée de vie du Tutor jusqu'en 2020.⁴³ Le PRAS a également envisagé de lier le Tutor au nouveau contrat NFTC prévu pour 2020. Cette connexion souhaitée est évidente lorsque le coût de remplacement du Tutor est estimé entre 500 millions et 1,5 milliard de dollars.⁴⁴ Alors que le programme FAcT (*Future Aircrew Training*), destiné à remplacer le NFTC, envisageait de joindre les exigences du Snowbird à ce contrat, il n'a pas été poursuivi, pas plus que la location d'aéronefs pour l'équipe. L'attribution du contrat FAcT aura lieu en 2023 et se concentre actuellement sur la formation des équipages et non sur les démonstrations aériennes.⁴⁵ Le PRAS est actuellement inactif et la flotte de Tutor a été prolongée jusqu'en 2030. « En repoussant les plans de retraite à 2030, certains d'entre eux auraient environ 67 ans ». ⁴⁶ Le contrat NFTC a également été prolongé de 2020 à 2027.⁴⁷

Cette dernière prolongation du Tutor jusqu'en 2030 a un coût élevé en raison des mises à niveau qui lui permettront de continuer à voler dans un espace aérien où les exigences en matière d'avionique sont beaucoup plus élevées que dans les années 1970. « Le 11 mars [2021], le ministère des Services publics et des Approvisionnements a attribué un contrat de 26 millions de dollars à L3 Harris pour la mise à niveau qui verra le développement d'une nouvelle suite avionique pour les avions de voltige ». ⁴⁸ En outre, « un autre contrat sera mis en place pour l'installation de l'équipement avionique, ce qui portera le coût total du projet à 30 millions de dollars ». ⁴⁹ Cette mise à niveau de l'avionique s'ajoute aux améliorations attendues du système de siège éjectable. Les projections pour l'ensemble des projets de modernisation se situent entre 50 et 99 millions de dollars.⁵⁰

Ces coûts et ces prolongations confirment qu'il est de plus en plus difficile de maintenir les anciennes plateformes en état de navigabilité, et que ce défi devient de plus en plus coûteux avec l'âge.⁵¹ Il est clair que les forces aériennes du monde entier préfèrent faire voler des avions utilisés pour l'entraînement ou les opérations, afin de justifier le coût et d'alléger le fardeau que représente l'entretien d'une plateforme entièrement distincte

pour les démonstrations aériennes. Compte tenu de ce que font les autres pays et de ce que l'ARC a fait par le passé, il serait plus abordable de lier le rôle de démonstration aérienne à la flotte d'entraînement.

Reconstitution et effectifs

Les FAC n'ont pas encore atteint les niveaux de dotation souhaités dans le document Protection, Sécurité, Engagement, à savoir 71 500 membres des forces régulières.⁵² Des rapports plus récents montrent qu'il manque 7 600 membres dans les FAC par rapport à l'objectif plus réaliste de 65 000 membres réguliers.⁵³ Le recrutement pendant la pandémie de COVID-19 a encore aggravé l'écart, le taux de recrutement ne représentant qu'un tiers de son taux habituel.⁵⁴ La pénurie est encore plus grave si l'on tient compte de l'attrition, les FAC ayant perdu 2 300 membres de la Force régulière.⁵⁵ « Ce problème est aggravé par le défi du milieu manquant »—près de 10 000 postes vacants dans les FAC, dont beaucoup sont des postes de sous-officiers supérieurs, d'officiers subalternes et de cadres supérieurs.⁵⁶

En raison de ces lacunes, le chef d'état-major de la défense (CEMD) a publié une directive de planification pour la reconstitution des forces armées canadiennes en juillet 2021. L'objectif de cette directive est de séparer « le discrétionnaire de l'essentiel. Mettre l'accent sur la formation des débutants. Donner la priorité à la dotation en personnel dans les écoles afin de garantir que les objectifs de génération de personnel soient atteints tout en réduisant les besoins de renforcement progressif ». ⁵⁷ Le 431^e Escadron DA n'est ni en formation, ni en génération de force (GF), ni en opération, ni en emploi de force (EF). C'est à la 1^{re} Division aérienne du Canada, qui contrôle l'EF pour l'ARC, qu'ils rendent compte pendant la saison des spectacles. Le 431^e Escadron DA relève de la 2^e Division aérienne du Canada, responsable de la GF pendant l'intersaison.⁵⁸ Ainsi, lorsque le CEMD donne la priorité à la dotation en personnel des écoles, le 431^e Escadron DA n'est pas un établissement de formation et n'est donc pas un effort principal pour le plan de reconstitution. Cependant, les effectifs du 431^e Escadron DA sont solides, 89 des 91 postes étant pourvus.⁵⁹

La santé professionnelle des pilotes est actuellement de 90 %, avec 1 396 pilotes formés.⁶⁰ Les prévisions en matière de santé au travail sont de 84 % en 2025 et de 80 % en 2029.⁶¹ Les prévisions commerciales sont actuellement en baisse en raison du nombre réduit d'étudiants qui obtiennent leur diplôme. Les facteurs de cette faible production sont multiples, mais la première raison est la pénurie d'IVQ dans les établissements de formation. En outre, l'ARC ne peut pas former suffisamment de pilotes pour compenser ceux qui sont libérés de l'institution. Le taux d'attrition typique pour le métier de pilote est de 6 %, ce qui équivaut à environ 84 personnes par an.⁶² La 2^e EPFC devrait produire 115 diplômés phase 2 chaque année.⁶³ Les prévisions actuelles sont de 60, la pénurie d'IVQ étant l'un des facteurs les plus importants de la réduction de la production.⁶⁴ Ce décalage de 24 ans entre la création et la diffusion des projets pilotes est à l'origine d'une tendance à la baisse de la santé au travail.



L'équipe de démonstration aérienne des Snowbirds, qui forme le 431^e Escadron, à Moose Jaw, en Saskatchewan, exécute le « Maple Split » (éclatement en feuille d'érable) au dessus de la Colline du Parlement, à l'occasion des célébrations de la fête du Canada, à Ottawa, le 1^{er} juillet 2008.

Cplc Robert Bottrill et Capt Martine Goulet

La 2 EPFC envoie chaque année la plupart des candidats aux essais des Snowbirds. Il s'agit également de la 2 EPFC dont les effectifs sont inférieurs à la moyenne de l'ARC. Sur les 76 postes de commandant de bord, seuls 53 sont pourvus, soit 70 %.⁶⁵ Parmi eux, seuls 32 sont des IVQ pleinement formés, soit 42 %.⁶⁶ Les autres n'ont pas suivi le cours d'instructeur de vol, sont interdits de vol pour des raisons médicales ou sont en congé parental.⁶⁷ Plusieurs facteurs ont conduit l'école à des niveaux d'effectifs insalubres qui ont considérablement réduit le nombre de pilotes diplômés à la moitié du nombre attendu par l'ARC. En outre, deux IVQ de la 2 EPFC ayant une expérience sur l'avion Tutor ont aidé le 431^e Escadron DA pendant les essais, ce qui a encore aggravé la pénurie à l'école.⁶⁸

Les métiers de la maintenance aéronautique sont également en mauvaise santé. En février 2022, la santé professionnelle des métiers de la maintenance aéronautique était considérée comme rouge, à 90 %, et la tendance est à la baisse en raison de la réduction des effectifs pendant la pandémie.⁶⁹ En outre, la santé réelle du métier est prise en compte à 80 % lorsqu'il s'agit de déterminer qui est pleinement qualifié pour effectuer le travail.⁷⁰ Comme le 431^e Escadron DA a une petite empreinte de maintenance, il ne reçoit pas d'apprentis techniciens pour combler les postes vacants, mais plutôt des compagnons qualifiés provenant d'autres flottes, principalement les CF188. La santé des techniciens d'entretien de l'air devrait connaître une tendance

à la baisse jusqu'en 2025.⁷¹ Cette réduction est principalement due au fait que l'entraînement pendant la pandémie n'a pas suivi le rythme de l'attrition et qu'elle est exacerbée par l'ajout de plusieurs nouvelles flottes pour l'ARC, telles que les systèmes aériens pilotés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (*Manned Airborne Intelligence Surveillance and Reconnaissance* ou MAISR) et les systèmes d'aéronefs pilotés à distance (*Remotely Piloted Aircraft System* ou RPAS).

Attirer des candidats qualifiés est devenu un défi important depuis que l'ARC a cessé d'utiliser le Tutor comme avion d'entraînement en 2000. Les candidats n'ont plus d'expérience sur le Tutor puisque tous les pilotes ont été formés sur le Harvard au cours des 22 dernières années. Historiquement, les candidats devaient avoir 1300 heures de vol en avion militaire.⁷² Le message d'appel d'offres le plus récent indique : « 1000 heures de vol et deux ans de vol opérationnel. La préférence sera donnée aux candidats ayant effectué un tour sur l'avion à siège éjectable ». ⁷³ Pour pallier le manque de candidats, l'unité « sollicitera désormais des candidatures directement auprès des communautés des multimoteurs et des aéronefs à voilure tournante. Les pilotes issus de ces communautés doivent s'attendre à passer une année de formation au sein du 431^e Escadron DA avant d'être placés dans une équipe de spectacle numérotée ». ⁷⁴ Ainsi, le nombre de pilotes affectés au 431^e Escadron DA sera supérieur à ce qu'il serait normalement, car on essaie de donner aux candidats le

temps d'acquérir de l'expérience avec les Tutor avant d'essayer d'intégrer l'équipe.

Un autre exemple du manque de désirabilité de l'unité peut également être vu dans le message d'appel d'offres le plus récent. Il précise que « les candidats retenus qui auront terminé leur période de service au sein du 431^e Escadron DA auront la possibilité d'être affectés au groupe consultatif sur les capacités (GCC) ou à la zone géographique de leur choix ». ⁷⁵ De telles promesses d'affectation ne sont offertes à aucun autre membre des FAC. Un autre signe de la difficulté à attirer des candidats est l'ajout récent au message de l'appel d'offres : « Les commandants d'unité doivent s'impliquer activement dans la recherche de candidats compétents et professionnels pour cette formidable opportunité ». ⁷⁶ Cette orientation souligne le faible intérêt et les pressions exercées sur toutes les communautés pour qu'elles remplissent ce mandat, même si toutes les communautés ressentent la pénurie actuelle de personnel.

Les essais ont lieu chaque automne et permettent à un maximum de huit personnes d'auditionner pour un maximum de quatre postes. Ces dernières années, le 431^e Escadron DA n'a eu que six candidats pour les quatre postes. ⁷⁷ L'unité a prolongé la durée d'affectation des candidats retenus, qui est passée de trois à quatre ou cinq ans, afin de s'assurer que l'équipe reste complète. ⁷⁸ Il est de plus en plus difficile de pourvoir les postes du 431^e Escadron DA, tant en raison des effectifs globaux de l'ARC que de l'expérience requise pour faire partie de l'équipe.

Outil de recrutement et symbolisme

Les Snowbirds déclarent qu'ils « servent d'ambassadeurs des FAC » et qu'ils « inspirent la poursuite de l'excellence partout où ils vont en Amérique du Nord ». ⁷⁹ Il ne fait aucun doute qu'au cours de leurs 52 années d'existence, ils sont devenus un symbole canadien. Cependant, aucune donnée ne permet d'établir un lien entre les performances des Snowbirds et l'augmentation du recrutement des FAC. Son mandat n'inclut pas non plus les relations extérieures, mais 20 à 35 % de ses spectacles annuels sont réalisés aux États-Unis. ⁸⁰ Ce nombre élevé de manifestations aériennes en dehors du Canada signifie également que les coûts consacrés à cette capacité ne servent qu'à soutenir 40 à 48 manifestations canadiennes par an.

Si rien ne permet d'affirmer que l'équipe a un impact sur le recrutement, qu'elle n'a pas de mandat en matière de relations extérieures et qu'un tiers de ses spectacles ne se déroulent pas au Canada, quel rôle militaire remplit-elle pour les FAC? Bien qu'ils soient une entité symbolique sur laquelle le gouvernement s'est appuyé, plus récemment lors de l'OPÉRATION INSPIRATION pendant la pandémie, la priorité accordée aux Snowbirds par l'ARC et le gouvernement mérite d'être remise en question. ⁸¹ Au minimum, les Snowbirds devraient faire partie d'une approche stratégique de marketing et de recrutement menée par les FAC. ⁸²

Priorités du gouvernement

En 2017, le gouvernement a publié le document Protection, Sécurité, Engagement (PSE), qui présente une vision à long terme de la politique de défense du Canada. ⁸³ Ce document de 113 pages présente les priorités des FAC et les projets d'acquisition prévus pour l'institution. Le recrutement et la fidélisation sont mentionnés, mais il n'y a aucune référence aux Snowbirds, à leur rôle ou à la modernisation de la flotte.

Le programme *Future Aircrew Training* (FACt) est en cours de contractualisation avec l'ARC. « Le programme comprendra la formation des pilotes, ainsi que la formation des officiers des systèmes de combat aérien et des opérateurs de capteurs électroniques aéroportés ». ⁸⁴ L'appel d'offres a été envoyé aux fournisseurs qualifiés. Ce contrat est important, car il combinera les contrats de formation à Moose Jaw, Southport et Winnipeg pour trois métiers. L'attribution du contrat est prévue pour 2023. ⁸⁵ FACt remplacera les flottes Harvard et Hawk à Moose Jaw. L'appel d'offres ne prévoit pas de soutenir une capacité de démonstration aérienne.

Le *Fighter Lead in Training* (FLIT) est le programme de vol qui comble le vide entre les pilotes qui obtiennent leurs ailes sur les flottes d'entraînement à Moose Jaw et ceux qui sont orientés vers le pilotage de jets, actuellement le CF-188 Hornet. Le programme FLIT relève actuellement du programme NFTC qui expire avec le contrat actuel et n'est pas inclus dans le programme FACt. Les démarches sont entamées auprès de l'industrie pour le contrat de remplacement du FFLIT (*Future FLIT*) en juin 2021, et le projet est actuellement dans la phase d'analyse des options avec une définition prévue pour l'été 2024. ⁸⁶ Le document de contexte stratégique ne fait pas de la démonstration de la qualité de l'air une exigence. ⁸⁷ L'ARC s'est orientée vers une solution contractuelle pour la formation des pilotes et n'a pas défini la démonstration aérienne comme une exigence ou une priorité dans l'un ou l'autre des programmes en cours de finalisation. Compte tenu du lien entre les flottes d'entraînement et la démonstration aérienne pour la plupart des forces aériennes, et compte tenu du passage à la passation de contrats pour les flottes d'entraînement, l'ARC doit être claire et inclure la démonstration aérienne dans les exigences des futurs contrats ou lancer le processus de remplacement de la flotte de manière plus traditionnelle si elle veut que la démonstration aérienne continue d'être une tâche à accomplir.

Le fait que le 431^e Escadron DA se trouve sur la base de la 15^e Escadre à Moose Jaw, où des parties des contrats FACt et FFLIT seront mises en œuvre, constitue une complication supplémentaire. Ces contrats prévoient également des infrastructures pour l'école, mais pas pour le 431^e Escadron DA. En l'absence de plan concret autre que l'utilisation de la plateforme actuelle jusqu'en 2030, la nécessité de moderniser les installations devra également être prise en compte si l'ARC estime que la poursuite de ce rôle justifie l'investissement.

Conclusion

Compte tenu des défis actuels liés à la pénurie de personnel et des pressions exercées sur l'ARC pour qu'elle remplisse de multiples nouvelles capacités, il est temps de retirer le 431^e Escadron DA et l'équipe de démonstration aérienne des Snowbirds. Le Canada a eu plusieurs équipes de démonstration aérienne au fil des ans. Lorsque le Tutor a été retiré de l'entraînement, il aurait dû être retiré des démonstrations aériennes, mais l'ARC en a décidé autrement. Aucun autre pays ne fait voler une équipe de neuf appareils à plein temps sur un avion qui n'a pas d'autre rôle dans son aviation.

L'ARC doit donner la priorité à la formation et à l'entraînement plutôt qu'au divertissement. Les Snowbirds sont un luxe d'une autre époque, pilotant un avion qui n'est plus utilisé pour l'entraînement depuis l'année 2000, et dont les membres de l'équipe n'ont pas d'autre rôle que celui de se donner en spectacle. L'extravagance d'avoir une unité de 100 personnes dédiée à la démonstration aérienne est révolue depuis longtemps. Les niveaux d'effectifs de l'ARC en témoignent, tout comme les difficultés rencontrées par le 431^e Escadron pour recruter des candidats.

Une fois les contrats attribués pour le FAcT et le FFLIT, l'ARC pourra évaluer si l'une de ces plateformes serait appropriée pour une équipe plus petite de cinq personnes au maximum qui

participerait à des événements canadiens en tant que tâche secondaire à l'instruction. Cette modification de contrat pourrait inclure des avions et des services supplémentaires pour soutenir ce rôle. L'ARC augmentant le nombre de ses appareils et de ses capacités tout en luttant contre l'attrition, l'institution doit réduire ou supprimer les démonstrations aériennes.

Les Snowbirds ont fêté leur 50^e anniversaire en 2021; cela aurait été le moment idéal pour mettre l'équipe à la retraite et entamer des efforts pour envisager l'avenir du pays en matière de démonstration aérienne. L'ARC célébrera son 100^e anniversaire en 2024. À ce moment-là, le Tutor aura volé pendant 64 ans. D'ici là, le contrat FAcT aura été attribué et l'obtention des informations FFLIT sera terminée. Il sera possible d'analyser la faisabilité de l'utilisation de l'une des futures plateformes d'entraînement pour les démonstrations aériennes. L'anniversaire de l'ARC semble être l'occasion idéale de célébrer et de clore le chapitre de l'équipe des Snowbirds. Le licenciement ne signifie pas que le Canada abandonne la démonstration aérienne, ni qu'il s'agit d'un indicateur de la manière dont l'équipe s'est comportée. Il y a eu de nombreuses équipes avant les Snowbirds; il n'y a aucune raison de croire qu'il n'y en aura pas d'autres. Il est temps pour l'ARC de prendre les décisions difficiles qu'exigent les effectifs et les priorités.

Notes

- 1 Dan Dempsey et Vic Johnson, *v Canada's Airshow Team Heritage* (Victoria, C.-B.) High Flight Enterprises, 2001): 297.
- 2 Siskins, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 19 novembre 2022, [Siskins - Wikipédia](#).
- 3 Dan Dempsey et Vic Johnson, *A Tradition of Excellence: Canada's Airshow Team Heritage* (Victoria, C.-B.) High Flight Enterprises, 2001): 297.
- 4 Luke Kowalski, The Public Face of the Royal Canadian Air Force: The Importance of Air Shows and Demonstration Teams to the RCAF, *The Ascendant Historian Vol. 2 No. 1* (2013): 45.
- 5 Dan Dempsey et Vic Johnson, *A Tradition of Excellence* ..., 253.
- 6 *Ibid.*, 263.
- 7 *Ibid.*, 263.
- 8 *Ibid.*, 274.
- 9 *Ibid.*, 297.
- 10 *Ibid.*, 253.
- 11 *Ibid.*, 253.
- 12 Canadian Forces Snowbirds, *gouvernement du Canada*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, <https://www.canada.ca/en/air-force/services/showcasing/snowbirds.html>
- 13 Blue Angels, *Blue Angels*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, <https://www.blueangels.navy.mil/>. Et Thunderbirds, *US Air Force*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, <https://www.airforce.com/thunderbirds/overview>. Et Fact Sheet: Profiles of the Republic of Singapore Air Force Black Knights Pilots, MINDEF Singapour, 3 août 2015. *Fact Sheet: Profiles of The Republic of Singapore Air Force Black Knights Pilots* (mindef.gov.sg)
- 14 Air Force Roulettes, page d'accueil de l'Air Force 100 consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Air Force Roulettes | Royal Australian Air Force](#). Et Red Arrows, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Red Arrows - Wikipédia](#).
- 15 Halcones, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, <https://en.wikipedia.org/wiki/Halcones>. Et Marche Verte, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://en.wikipedia.org/wiki/Marche_Verte. Et Royal Jordanian Falcons, *Royal Jordanian Falcons*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, <https://rjfalcons.com/>.
- 16 Nigel Howarth, Canada's Snowbirds Team - Unique in Military Aviation, *Aviation Week*, 25 mai 2016. *L'équipe canadienne des Snowbirds - Unique dans l'aviation militaire | Aviation Week Network*
- 17 Dan Dempsey et Vic Johnson, *A Tradition of Excellence* ..., 532.
- 18 J. Clow. RCAF Pilot Training and ASD: Assessing and Improving a Dysfunctional Paradigm for the Future, Collège des Forces canadiennes, 2015. p. 26.
- 19 Nombreux exemples. Roulettes, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Roulettes - Wikipédia](#) et Red Arrows, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Red Arrows - Wikipédia](#).
- 20 Surya Kiran, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://en.wikipedia.org/wiki/Surya_Kiran. Et Patrouille Suisse, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Patrouille Suisse - Wikipédia](#). Et Red Arrows, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Red Arrows - Wikipédia](#). Et Frece Tricolori, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://en.wikipedia.org/wiki/Frece_Tricolori.
- 21 Quarante équipes ont été examinées. Échantillons d'exemples. Black Knights, *Aerobatic Teams*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Équipe de voltige Black Knights \(aerobaticteams.net\)](#). Et Black Falcons, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Faucons noirs - Wikipédia](#).
- 22 Black Knights, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Équipe de voltige Roulettes \(aerobaticteams.net\)](#). Et Baby Blue, *Aerobatic Teams*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Équipe de voltige Baby Blue \(aerobaticteams.net\)](#). Et IAF Aerobatic Team, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://en.wikipedia.org/wiki/IAF_Aerobatic_Team. Et Sherdils, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, <https://en.wikipedia.org/wiki/Sherdils>. Et Black Falcons, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Black Falcons - Wikipédia](#). *Aerobatic Teams*, Page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, [Équipe de voltige Black Knights \(aerobaticteams.net\)](#) et les Roulettes, *Aerobatic Teams*
- 23 *Ibid.*
- 24 *Ibid.*

- 25 Blue Angels, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://en.wikipedia.org/wiki/Blue_Angels. Et Red Arrows, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, *Red Arrows - Wikipédia*. Et Blue Impulse, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://en.wikipedia.org/wiki/Blue_Impulse.
- 26 *Ibid.*
- 27 Solo Display Team, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://en.wikipedia.org/wiki/Solo_Display_Team. Et Crash of a Starfighter Formation of the German Air Force in 1962, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://asn.flightsafety.org/wikibase/55899-formation_der_luftwaffe_der_bundeswehr_1962. Et Team 60, *Aerobatic Teams*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, *Équipe 60 de voltige (aerobaticteams.net)*.
- 28 Royal Norwegian Air Force, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://en.wikipedia.org/wiki/Royal_Norwegian_Air_Force.
- 29 Crash of a Starfighter Formation of the German Air Force in 1962, *Wikipédia*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, https://asn.flightsafety.org/wikibase/55899-formation_der_luftwaffe_der_bundeswehr_1962. Et Team 60, *Aerobatic Teams*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, *Team 60 aerobatic display team (aerobaticteams.net)*.
- 30 J. Clow. RCAF Pilot Training and ..., 32.
- 31 Canadian Forces Snowbirds, *gouvernement du Canada*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022, tiré de <http://www.forces.gc.ca/en/business-defence-acquisition>.
- 32 J. Clow. RCAF Pilot Training and ..., 3.
- 33 *Ibid.*, 25.
- 34 Aviation royale canadienne, *Manuel des opérations aériennes*. 1^{re} Division aérienne du Canada. En vigueur du 21 décembre 2021 au 20 mars 2022. Section 2.7.2.5.
- 35 *Ibid.*, 2.7.2.5.
- 36 J. Clow. RCAF Pilot Training and ..., 41.
- 37 Chris Thatcher. AETE to join testing 'centre of excellence' in Ottawa. Portail de la sécurité et de la défense. 11 janvier 2019.
- 38 Kathleen Harris. Military Studies Extending life of Snowbird Aircraft 20 years past Retirement, *CBC*, 26 juillet 2016.
- 39 *Ibid.*
- 40 Lee Berthiaume. Clock Ticking as Royal Canadian Air Force Looks to Stop Hemorrhaging Experienced Pilots National Post (en ligne), 10 février 2019.
- 41 *Ibid.*
- 42 Lee Berthiaume. Clock Ticking as Royal Canadian Air Force Looks to Stop Hemorrhaging Experienced Pilots National Post (en ligne), 10 février 2019.
- 43 Archivé - Projet de remplacement de l'avion Snowbird, *Défense nationale*, dernière modification le 30 mai 2018, tiré de <http://www.forces.gc.ca/en/business-defence-acquisition>.
- 44 Joeutey Attariwala, Upgrade or Replace Canada's Snowbirds?, *Revue de la défense canadienne*, 20 octobre 2020.
- 45 Future Aircrew Training Program-Air-Defence and marine procurement-Buying and Selling-PSPC Services-PSPC (tpsgc-pwgsc.gc.ca)
- 46 Kathleen Harris, Military Studies Extending Life of Snowbird Aircraft...
- 47 CAE to support NATO Flying Training in Canada Through 2027, communiqué de presse de CAE, 2 mars 2022.
- 48 David Pugliese. Government Spending \$30 Million to keep Snowbirds Aircraft flying until 2030, *Saltwire*, 30 mars 2021.
- 49 *Ibid.*
- 50 Joeutey Attariwala, To Upgrade or Replace Canada's Snowbirds...
- 51 *Ibid.*
- 52 Canada, ministère de la Défense nationale. Protection, Sécurité, Engagement. La politique de défense du Canada. 2017. p. 13.
- 53 Ashley Burke. Canadian Military reports sagging Recruitment as NATO ramps up Deployment in Eastern Europe. Canadian Broadcast Corporation (en ligne), 23 mars 2022.
- 54 *Ibid.*
- 55 Canada. Chef d'état-major de la Défense. CDS Planning Directive for Canadian Armed Forces Reconstitution. Quartier général de la Défense nationale, Ottawa. 9 juillet 2021, p. 5.
- 56 *Ibid.*, 4.
- 57 *Ibid.*, 27.
- 58 Aviation royale canadienne, *Manuel des opérations aériennes*. 1^{re} Division aérienne du Canada. En vigueur du 21 décembre 2021 au 20 mars 2022. p. 547.
- 59 Canada. Quartier général de la 2^e Division aérienne du Canada. 431 Air Demonstration Squadron Training Standardization Visit Report. 1775-1 (D/SSO AOT) 30 oct. 2018. p. 7.
- 60 Canada. Défense nationale. Pilot (00183) 2021/2022 AMOR Presentation. Directeur de la recherche et de l'analyse des effectifs, GBMPRA. 2 décembre 2021. Diapositive 8.
- 61 Canada. Aircrew Production Update Fall 2021. Point de presse semestriel fourni au commandant de l'ARC créé par la 2^e Division aérienne du Canada, 25 octobre 2021. Diapositive 8.
- 62 Canada. Défense nationale. Pilot (00183) 2021/2022 AMOR Presentation. Directeur de la recherche et de l'analyse des effectifs, GBMPRA. 2 décembre 2021. Diapositive 15.
- 63 Canada. Aircrew Production Update Fall 2021. Point de presse semestriel fourni au commandant de l'ARC créé par la 2^e Division aérienne du Canada, 25 octobre 2021. Diapositive 5.
- 64 *Ibid.* Diapositive 4.
- 65 Canada, Quartier général de la 2^e Division aérienne du Canada. 2 Canadian Forces Flying Training School Flying Training Evaluation Report. 1775-1 (SO NFTC) 1^{er} déc. 2021. p. 10.
- 66 *Ibid.*, 10.
- 67 *Ibid.*, 10.
- 68 Canada. Quartier général de la 2^e Division aérienne du Canada. 431 Air Demonstration Squadron Training Standardization Visit Report. 1775-1 (D/SSO AOT) 30 oct. 2018. p. 7.
- 69 Les techniciens d'entretien d'aéronefs comprennent AVN, AVS et ACS dans le cadre de ce document, car il s'agit des techniciens requis par le 431^e Escadron. Canada. Directeur général Recherche et analyse (Personnel militaire) (DGRAPM). Establishment and Strength Report. Février 2022.
- 70 Canada. Maintenance Occupational Health Brief to Commander RCAF. Présentation semestrielle au commandant de l'ARC créée par la 2^e Division aérienne du Canada, 22 janvier 2022. Diapositive 6.
- 71 *Ibid.* Diapositive 6.
- 72 Mike Sroka, *Snowbirds : Behind the Scenes with Canada's Air Demonstration Team*. Calgary : Fifth House, 2006): 29.
- 73 CANAIRGEN 06/21. CAF Snowbirds call for Show Team Pilots Coordinator and PAO Applicants. Quartier général de la Défense nationale : Chef de l'Aviation, Ottawa, 11 août 2021.
- 74 *Ibid.*
- 75 *Ibid.*
- 76 *Ibid.*
- 77 Canada. Quartier général de la 2^e Division aérienne du Canada. 431 Air Demonstration Squadron Training Standardization Visit Report. 1775-1 (D/SSO AOT) 30 oct. 2018. p. 8.
- 78 CANAIRGEN 06/21. CAF Snowbirds call for Show Team Pilots Coordinator and PAO Applicants. Quartier général de la Défense nationale : Chef de l'Aviation, Ottawa, 11 août 2021.
- 79 Canadian Forces Snowbirds, *gouvernement du Canada*, page d'accueil consultée pour la dernière fois le 20 mars 2022.
- 80 *Ibid.*
- 81 Canadian Forces Snowbirds launch cross-Canada tour, *gouvernement du Canada*, consulté pour la dernière fois le 11 avril 2022.
- 82 Scanlon...
- 83 Canada, ministère de la Défense nationale. Protection, Sécurité, Engagement. La politique de défense du Canada. 2017.
- 84 Gouvernement du Canada. Défense nationale. Future Aircrew Training. Defence Capabilities Blueprint. Dernière consultation le 13 avril 2022.
- 85 *Ibid.*
- 86 Gouvernement du Canada. Future Fighter Lead-in Training Industry Engagement. Défense nationale. 1^{er} juin 2021.
- 87 *Ibid.*



Des membres d'équipage du NCSM CALGARY mènent des opérations de lutte contre la contrebande dans la mer d'Arabie au sein de la Force opérationnelle multinationale 150, au cours de l'opération ARTEMIS, le 6 juin 2021.

Capitaine Jeffery Klassen, officier des affaires publiques, Forces armées canadiennes

La Jeune École nouvelle formule : l'Ukraine et la résistance armée en mer

JUAN-CAMILO CASTILLO

Juan-Camilo Castillo, CD, est réserviste et assure aujourd'hui les fonctions d'officier des affaires publiques à bord du Navire canadien de Sa Majesté (NCSM) Carleton. Par le passé, il a servi au sein de la Force de réserve de l'Armée canadienne dans la 32^e Compagnie des activités d'influence, The Queen's York Rangers, le 51st Scottish Brigade (armée britannique) et le Régiment de la Colombie-Britannique. Dans la vie civile, il est conseiller des opérations de stabilisation pour Affaires mondiales Canada et il a servi en Irak en tant que conseiller principal de la Coalition internationale contre Daech/État islamique en Irak et en Syrie (EIIL). Il a également une expérience appréciable des opérations au Moyen-Orient, en Ukraine, dans la région de la mer Noire et dans l'hémisphère occidental. Juan-Camilo Castillo est actuellement doctorant à l'Université Complutense de Madrid où il étudie l'intégration civilo-militaire dans les doctrines d'opérations de résistance des pays d'Europe de l'Est. Il est titulaire d'une maîtrise en études stratégiques de l'Université d'Aberdeen et d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques de l'Université de la Colombie-Britannique.

L'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie a radicalement changé le contexte dans lequel les puissances mondiales envisagent les conflits et les crises. Après la guerre froide, les nations occidentales ont principalement prêté attention aux menaces telles que les conflits civils au sein des États, le terrorisme et la criminalité transnationale, parmi tant d'autres enjeux de sécurité non étatiques. Toutefois, les actions de la Russie, qui ont conduit au premier conflit majeur entre États en Europe au cours de ce siècle, ont incité les pays occidentaux à réévaluer leur approche de la gestion et de l'opposition à des États présentant des tendances conflictuelles.¹

Cela vaut non seulement pour l'Europe, mais aussi pour d'autres régions telles que l'Asie-Pacifique et le Moyen-Orient, car d'autres acteurs étatiques pourraient suivre l'approche de la Russie.² Malheureusement, le conflit en Ukraine a entraîné d'énormes souffrances humaines. Les attaques militaires russes ont rasé des villes et des zones civiles; les perturbations en Ukraine ont entraîné des problèmes d'approvisionnement alimentaire dans certaines des nations les plus vulnérables au monde et ont fragilisé davantage les marchés mondiaux de l'énergie.³ Le coût humain élevé de la guerre en cours est un rappel brutal de la manière dont les rivalités entre puissances peuvent perturber la paix et la stabilité dans le monde. Malgré ses graves répercussions, le conflit a également permis aux analystes et planificateurs occidentaux de tirer des leçons de l'expérience ukrainienne. Ces leçons peuvent orienter les efforts visant à prévenir les actions belliqueuses ou à riposter à celles-ci en cas de différends, de crises et de conflits internationaux.

L'approche pansociétale de défense de l'Ukraine a permis de trouver des moyens de défier un ennemi beaucoup plus puissant, qui est de loin supérieur en termes d'équipement, de personnel et de présence. Parmi les exemples bien documentés, citons l'utilisation de petits systèmes aériens sans pilote commerciaux pour le renseignement tactique, la surveillance et la reconnaissance (RSR); l'utilisation de systèmes aériens sans pilote pour lancer de petites munitions contre diverses cibles statiques et mobiles; le développement de logiciels de gestion de la connaissance de la situation accessibles aux unités tactiques; la modification de systèmes d'armes tels que les missiles antinavires et antiradiations afin qu'ils puissent être déployés à partir d'autres plateformes telles que des véhicules terrestres; et l'utilisation efficace des médias sociaux pour mener des opérations d'information.⁴ Cette capacité d'adaptation et cette approche stratégique asymétrique globale ont permis de faire jeu égal avec un adversaire beaucoup plus puissant dans de nombreux domaines, y compris le domaine maritime. Certaines des actions les plus marquantes ont été menées en mer. Il s'agit notamment du naufrage du croiseur lance-missiles *Movska*, fleuron de la flotte russe de la mer Noire, d'attaques contre des infrastructures essentielles en Crimée et de la prise de contrôle de plateformes en mer occupées par les forces russes.⁵ L'Ukraine a accompli toutes ces actions sans disposer de forces navales permanentes comparables à celles que la Russie a déployées dans la même zone d'opérations. Néanmoins, cela n'a pas empêché les forces armées ukrainiennes (FAU), et en particulier la marine ukrainienne, d'obtenir des résultats opérationnels et stratégiques notables contre la Russie. La dimension navale de cette approche asymétrique rappelle les paradigmes de la *Jeune École*, une théorie française de la guerre navale du XIX^e siècle qui proposait d'utiliser la vitesse, la furtivité et la dispersion contre les forces navales dotées de grands navires, qui constituaient à l'époque le principal atout opérationnel de la suprématie navale.⁶

À cet égard, l'objectif de cet article est d'examiner la façon dont la stratégie navale actuellement employée par l'Ukraine contre la Russie reflète une mise en œuvre contemporaine des principes préconisés par la *Jeune École*, en tant qu'approche asymétrique de la guerre en mer. L'argument principal est que les forces navales ukrainiennes, dans la lignée de la pensée stratégique française du XIX^e siècle, ont recours à l'innovation technologique comme solution pour relever le défi de la confrontation avec un ennemi doté de capacités plus importantes et

plus solides dans le domaine maritime. Pour ce faire, cet article reviendra sur les principes qui sous-tendent le paradigme et sur la manière dont ils s'intègrent dans un contexte plus large de guerre stratégique asymétrique et de conflit interétatique. L'article évaluera ensuite certaines des principales opérations navales entreprises par l'Ukraine et précisera en quoi elles constituent une interprétation contemporaine de la *Jeune École*. Enfin, l'article se termine par quelques considérations et enseignements à méditer par les forces navales et interarmées occidentales à mesure que le rythme de la concurrence géopolitique, des crises et des conflits s'accélère. En fin de compte, la guerre en Ukraine a non seulement marqué un changement majeur dans l'environnement sécuritaire international, mais elle a également donné à l'Occident l'occasion d'évaluer les approches opérationnelles et tactiques efficaces contre des adversaires de force presque égale. La guerre en Ukraine est menée dans différents domaines : espace terrestre, aérien, maritime, lié à la cybersécurité et cognitif, ce qui permet aux observateurs de découvrir comment les innovations interagissent entre les domaines, tout en permettant d'approfondir l'expérimentation propre à un domaine.

Origines de la *Jeune École*

La *Jeune École* était une théorie de la guerre navale qui mettait l'accent sur l'application des nouvelles technologies en tant qu'approche permettant aux forces navales les plus faibles de faire face à des adversaires beaucoup plus puissants en bénéficiant d'un avantage comparatif indirect. Ses fondements théoriques remontent à un dilemme stratégique français du XIX^e siècle portant sur la manière de combler les lacunes en termes de capacités par rapport aux adversaires de l'époque. Pendant cette période, la concurrence géopolitique entre les puissances européennes était rude, les pays cherchant non seulement à consolider leurs sphères d'influence sur le continent, mais aussi à projeter leur puissance à l'étranger, alors que la course à l'empire était à son apogée. En effet, la *Jeune École* est née de la collaboration entre plusieurs penseurs militaires et décideurs politiques partageant les mêmes idées sur la manière de briser le statu quo de la concurrence et de la guerre en mer. Un officier de marine français, le capitaine Richild Grivel, a été le premier à affirmer que, sur la base de décennies d'expérience opérationnelle dans les années 1800, une confrontation entre forces

navales conventionnelles se solderait toujours par la victoire de la force ayant le plus grand effectif et la mieux équipée. La Royal Navy britannique pouvait ainsi exercer sa domination sur des adversaires plus faibles.⁷ Pour Grivel, une approche indirecte visant à attaquer les réseaux d'approvisionnement et les navires civils vulnérables offrait une meilleure occasion de défier la Royal Navy en se concentrant sur la vulnérabilité de la Grande-Bretagne en mer.⁸ L'idée générale proposée par Grivel a trouvé un écho auprès du vice-amiral Hyacinthe Laurent Théophile Aube, un officier supérieur de la marine française qui s'est efforcé de trouver des moyens novateurs pour accroître les effets stratégiques des forces navales françaises à l'étranger. Pour Aube, l'essentiel est de déterminer les centres de gravité stratégiques sur lesquels les forces navales peuvent avoir un impact, plutôt que de se concentrer sur des batailles décisives en mer. Pour le contexte et l'adversaire perçu de l'époque, cela impliquait de cibler la richesse du pays en attaquant la navigation commerciale, ou ce qu'Aube considérait comme la ligne de vie d'une Grande-Bretagne insulaire.⁹ Une fois l'effet stratégique défini, il était question pour Aube de déterminer comment parvenir à ses fins, en particulier lorsque l'un des facteurs principaux était d'éviter des scénarios conduisant à des batailles navales majeures, et à ce titre, la réponse de son point de vue reposait sur l'innovation technologique. Le point central de cette innovation était la torpille et son vecteur, le torpilleur, qui était un petit navire rapide et facile à manœuvrer pouvant transporter une charge utile suffisante pour détruire ou endommager des cibles plus importantes.¹⁰ Ces bateaux, en escadrilles pouvant aller jusqu'à vingt, seraient en théorie soutenus par des navires plus importants, tels que des canonnières, des croiseurs et des navires de défense côtière plus grands susceptibles d'apporter un soutien supplémentaire en cas de confrontation avec une flotte ennemie composée de plus grands navires, comme on pourrait s'y attendre de la part d'autres puissances européennes.¹¹

Selon Aube et d'autres responsables partageant son point de vue, l'atout majeur du torpilleur était qu'il apporterait mobilité, vitesse et létalité en mer, remettant en cause les approches tactiques existantes telles que les blocus navals et les convois de navires beaucoup plus grands. Le nombre de torpilleurs dans chaque escadrille permettrait également, en cas d'offensive, de recourir à plusieurs axes d'attaque, selon une approche similaire à celle qui consiste à frapper puis se replier. L'armement lourd et le tonnage plus élevé des navires de plus grande taille constitueraient ainsi un sérieux handicap.¹² En effet, la flotte la plus importante se retrouverait confrontée à un dilemme stratégique majeur, car si elle devait protéger ses lignes de ravitaillement de produits commerciaux et navals essentiels, il faudrait se poser la question de savoir où concentrer les forces navales sur les vastes océans.¹³ En fin de compte, la puissance des torpilleurs pourrait rapidement rendre des zones inaccessibles à la navigation commerciale du fait de l'exploitation des ressources limitées de l'adversaire. Dans le système plus large défini par Aube, les voies de navigation commerciale ne sont pas les seules à constituer une cible stratégique. Un journaliste et proche collaborateur d'Aube, Gabriel Charmes, a déterminé un autre élément

de cette approche indirecte de la guerre navale : il consiste à cibler les infrastructures maritimes essentielles pour s'assurer que les marchandises et les biens transportés par voie maritime atteignent les métropoles sur le continent.¹⁴ À cette fin, Charmes considère les canonnières et les navires de défense côtière comme un élément important de la stratégie qu'il propose, car ils peuvent être utilisés pour attaquer des cibles côtières.¹⁵ En principe, ces bateaux offriraient quelque peu la mobilité et la vitesse des torpilleurs (par rapport aux grands navires classiques de l'époque), et seraient capables d'infliger des dommages aux zones littorales, en fonction de la portée des systèmes d'armes qu'ils transportent.

La fin du siècle est marquée par une opposition entre l'approche proposée par Aube, Grivel, Charmes et d'autres écrivains et officiers de marine, connus sous le nom de *Jeune École*, et celle des traditionalistes qui prônent sans cesse la supériorité par le biais de batailles décisives entre des navires de plus grande taille. À la fin du XIX^e siècle, certaines des idées de la *Jeune École* ont eu des réactions favorables et ont été mises à l'essai avec des résultats mitigés en raison de lacunes technologiques et de problèmes opérationnels qui en découlaient, tels que la portée opérationnelle des petits navires ou l'efficacité réelle des systèmes d'armes au regard des effets escomptés, c'est-à-dire l'effet cinétique produit par les petites canonnières sur des cibles terrestres.¹⁶ Ce débat s'est poursuivi tout au long du tournant du siècle et, avec l'apparition de nouvelles technologies, telles que les sous-marins, certaines de ces propositions ont continué à trouver un écho parmi les penseurs militaires, même si elles n'ont jamais atteint un niveau d'acceptation qui aurait propulsé ce paradigme au rang de principe central de la doctrine navale française à l'époque de la *fin du siècle*.¹⁷ Plus important encore pour les observateurs contemporains, la *Jeune École* offre un premier aperçu de l'application de la guerre asymétrique par le biais de l'innovation technologique dans le domaine maritime.

Une approche asymétrique de la guerre navale

Comme indiqué dans la section précédente, le concept stratégique préconisé par Aube et d'autres partisans repose sur certains principes fondamentaux communs à la guerre asymétrique, créant ainsi une brèche pour son application dans le domaine maritime. Selon la définition pertinente de Breen et Getzel, une approche asymétrique de la guerre consiste en la capacité de transformer la source perçue de force ou de supériorité stratégique d'un adversaire en une vulnérabilité.¹⁸ Les deux auteurs suggèrent ensuite qu'une telle approche ne tient pas compte des acteurs, en ce sens qu'elle peut être adoptée par des acteurs puissants ou faibles, qu'il s'agisse d'États ou d'entités violentes non étatiques, contre des adversaires égaux, plus faibles ou plus puissants. Cela remet en question la conception courante selon laquelle la guerre asymétrique est ontologiquement réservée aux acteurs considérés comme faibles qui font face à un adversaire disposant de ressources plus importantes, notamment lors d'une insurrection.¹⁹ Dès la fin des années 1990, Bennett,

Twomey et Treverton ont considéré les stratégies asymétriques comme une approche pouvant être appliquée par des acteurs étatiques désireux de défier un adversaire beaucoup plus puissant en ciblant des vulnérabilités non perçues, au moyen d'outils issus de l'innovation technologique, opérationnelle et informationnelle dans toutes les phases de la guerre.²⁰ Dans une certaine mesure, cela correspond à l'approche indirecte de Lidell Harts, selon laquelle la stratégie doit être axée sur les instruments clés de la puissance militaire, tels que « le moral, le contrôle et le ravitaillement », plutôt que de s'attaquer directement à ses capacités militaires.²¹

Ces paradigmes aident à clarifier les principes prônés par la *Jeune École* visant à permettre à la marine française de défier ou de combattre des adversaires plus puissants. En outre, cette approche permettrait à l'un des belligérants d'éviter une confrontation entre des capacités égales grâce à un avantage comparatif rentable qui peut être développé, soutenu et, en fin de compte, utilisé pour augmenter ses chances de succès. Le principal problème consiste à obtenir les effets et les résultats politico-militaires escomptés dans un contexte où l'adversaire dispose de capacités supérieures en termes de ressources, notamment matérielles, technologiques, humaines, entre autres. À cette fin, l'incapacité des flottes à disposer de grands navires, la capacité perçue des forces navales de l'époque à tenir le terrain en raison de la nature de l'environnement maritime, ainsi que les limites en termes de vitesse et de positionnement, sont autant de possibilités que les théoriciens de la *Jeune École* considèrent qu'il conviendrait d'exploiter. Pour ce faire, il fallait avoir recours à de nouveaux outils, de nouvelles tactiques et de nouvelles approches visant à cibler ce qui était considéré comme les piliers de la force navale. Dans cette perspective, il est utile d'évaluer dans quelle mesure certaines des caractéristiques opérationnelles de la guerre asymétrique correspondent aux idées sous-jacentes de la *Jeune École* et ses partisans au cours des XIX^e et XX^e siècles. Bennett *et al.* ont mis en évidence trois types d'actions opérationnelles caractéristiques de la guerre asymétrique et susceptibles d'être mises en œuvre pour soutenir des effets stratégiques spécifiques contre l'adversaire le plus puissant.²² Ces actions opérationnelles comprennent (i) l'interdiction militaire et/ou économique, (ii) la perturbation militaire et (iii) la perturbation politique et/ou économique.²³

En ce qui concerne les opérations d'interdiction, les partisans de la *Jeune École* ont été prompts à reconnaître qu'une opération d'interdiction maritime pouvait être menée grâce à la mobilité et à la rapidité qu'offrent les nouvelles technologies militaires. Selon Aube, Chambers et d'autres partisans, les torpilleurs, les canonnières et, à terme, les sous-marins étaient des outils tactiques qui empêchaient les navires de guerre traditionnels de faire des blocus.²⁴ Ces outils, ainsi que la dispersion des ports, remettraient en question l'une des tactiques courantes des nations maritimes dotées de puissantes forces navales, car ils permettraient de tirer parti de la vitesse, de la manœuvrabilité et de la furtivité de navires plus petits, toujours capables de projeter une importante charge utile sur des cibles faciles plus importantes.²⁵ Plus tard, les partisans de la *Jeune École* ont également fait valoir que les

opérations d'interdiction pouvaient être menées dans les ports ennemis grâce à l'avènement des sous-marins, créant ainsi une certaine incertitude en ciblant les grands navires quittant le port.²⁶ L'accent mis sur la nécessité d'éviter les batailles décisives impliquait que le recours aux nouvelles technologies militaires serait axé sur des tactiques consistant à frapper puis se retirer, la mise en séquence de la dispersion et de la concentration des forces navales, ainsi que l'exploitation de la vitesse des navires plus petits et du soutien logistique plus léger nécessaire à leur mise en œuvre.²⁷ Cependant, l'approche stratégique d'Aube était principalement axée sur la perturbation politique et économique par le biais de raids commerciaux, qu'il considérait comme le centre de gravité de puissances navales telles que la Grande-Bretagne à l'époque.²⁸ En fin de compte, la *Jeune École* a incarné le concept de guerre asymétrique en se servant de l'innovation comme d'un outil permettant de transformer la force de l'adversaire en vulnérabilité. Bien que l'approche ait été limitée par les contraintes technologiques et politiques de l'époque, la situation actuelle en Ukraine est devenue une étude de cas dans laquelle la nécessité militaire a entraîné la mise en œuvre de stratégies conformes aux concepts préconisés par Aube et d'autres partisans de la *Jeune École*.

L'Ukraine comme étude de cas

La dimension maritime de la résistance actuelle de l'Ukraine contre l'invasion illégale à grande échelle de la Russie a mis en exergue les fondements théoriques de la *Jeune École* datant de plus d'un siècle, principalement la manière dont les innovations technologiques peuvent être mises à profit pour mener une guerre asymétrique en mer contre un ennemi disposant de capacités navales plus importantes, tel que la Russie. Le concept global d'application de l'innovation technologique à la conduite de la guerre asymétrique en mer contre un adversaire beaucoup plus puissant en est une illustration. Entre 2014 et le début de l'invasion à grande échelle, l'Ukraine a essayé de réorganiser sa force navale après qu'elle ait été réduite à néant par les forces russes à la suite de la prise illégale de la Crimée.²⁹ Il s'agissait non seulement de construire sa flotte de surface, mais aussi de développer des capacités mieux adaptées pour lutter contre une force navale russe beaucoup plus importante en passe de se renforcer davantage.³⁰ Au moment de l'invasion, la flotte russe de la mer Noire comptait environ 58 navires, dont six sous-marins et six navires de surface, ainsi qu'un corps d'infanterie de marine et deux régiments d'aviation navale (à voilure fixe et à voilure tournante).³¹ En revanche, l'Ukraine s'est retrouvée, après 2014, avec une force navale composée de 22 navires, dont un seul navire de combat de surface coulé par la marine ukrainienne pour empêcher sa prise de contrôle par les Russes, ainsi qu'une force d'infanterie marine et d'aviation navale constituée de 6 000 militaires, équipée principalement d'hélicoptères.³² Néanmoins, au cours de cette période, la marine ukrainienne a commencé à se doter de capacités en phase avec les innovations technologiques récentes, telles que le véhicule aérien de combat sans pilote TB-2 Bayraktar, capable de transporter des charges antinavires, ainsi qu'à fabriquer un missile de croisière longue portée, le R-360

Neptune.³³ Le déséquilibre relatif de la puissance maritime entre l'Ukraine et la Russie est devenu manifeste au cours des premières étapes de l'invasion à grande échelle, la Russie cherchant à imposer rapidement sa suprématie dans le domaine maritime par le contrôle de « terrains clés », tels que les îles ukrainiennes et les plateformes pétrolières dans sa zone littorale, par des tirs de longue portée à partir de ressources maritimes et par une tentative de blocus naval des ports ukrainiens encore en activité. Néanmoins, l'Ukraine a tout de même réussi à prendre les devants et, avec ses ressources limitées, à dominer la mer Noire grâce à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre d'une stratégie navale qui a transformé la puissance russe en conditions exploitables pour la marine et les forces armées ukrainiennes. Ces éléments peuvent être examinés sous le prisme d'une opération d'interdiction militaire et de la perturbation militaire, politique ou économique inhérentes aux paradigmes de la *Jeune École* et de la guerre asymétrique.

Le recours à des opérations d'interdiction maritime par le biais du déploiement de nouvelles technologies a été un élément essentiel de la stratégie navale de l'Ukraine en mer Noire. De la même manière qu'Aube et Charmes avaient envisagé l'utilisation de torpilleurs et de canonnières comme moyens de perturbation susceptibles d'empêcher les forces navales disposant de navires plus importants de mettre en place des blocus et d'autres formes de contrôle naval, la marine ukrainienne a intensivement utilisé une variété d'outils innovants, notamment des navires de surface sans pilote plus connus sous le nom de drones navals. Ces drones navals de fabrication locale peuvent effectuer des missions de type « kamikaze », qui ont limité la capacité de la flotte russe de la mer Noire à lancer des missiles de croisière mer-sol contre des cibles ukrainiennes, en créant une zone de sécurité où ils peuvent frapper et couler toutes sortes de navires avec équipage, y compris des navires de combat de surface.³⁴ La fabrication de ces navires sans équipage est peu coûteuse. De même, ils sont conçus pour être rapides, ont un profil bas et peuvent produire le même effet qu'une munition antinavire onéreuse. Compte tenu de leur succès global dans les opérations offensives et d'interdiction de zone, la marine ukrainienne a créé une unité spécialisée dans la gestion des drones navals, la 385^e brigade séparée, qui dispose actuellement d'une variété de drones de surface et souterrains fabriqués localement.³⁵ Outre ces drones, la marine ukrainienne a également intégré d'autres outils, notamment les missiles antinavires Neptune et Harpoon, qui sont lancés à partir de plateformes terrestres, afin de dissuader les navires russes de s'approcher de ces systèmes d'armes.³⁶ De même, l'utilisation des systèmes aériens de combat sans pilote a été intégrée dans la stratégie d'interdiction maritime et aurait contribué au naufrage du *Movska* grâce au soutien RSR (renseignement, surveillance et reconnaissance) apporté aux frappes de missiles ukrainiens Neptune qui ont porté le coup de grâce au croiseur russe.³⁷ Par conséquent, la conception, l'application et l'utilisation de nouvelles technologies de guerre navale, en plus de la doctrine et des tactiques nécessaires, ont placé les forces navales et interarmées ukrainiennes dans une position qui leur permet de contrecarrer

la suprématie russe en mer Noire, indépendamment de la taille de sa flotte dans la zone d'opérations.

En outre, ces mêmes capacités ont été utilisées pour mener des opérations de perturbation dans la mer Noire, en particulier dans la Crimée occupée. Les drones navals ont été l'outil de prédilection utilisé pour attaquer les bases navales et les navires russes aux alentours de la péninsule, y compris à Sébastopol, siège de la flotte russe de la mer Noire, afin de dissuader les navires de s'exposer en se plaçant hors de portée des défenses portuaires.³⁸ De même, les attaques contre des navires (y compris une corvette lance-missiles et un sous-marin), les systèmes de défense aérienne, les aérodromes et les centres de commandement et de contrôle terrestres ont également permis d'utiliser efficacement des missiles antinavires à des fins offensives plus avancées.³⁹ Ces frappes ont également nécessité l'utilisation intensive de systèmes aériens sans pilote aux fins de reconnaissance et pour servir de leurres aux missiles en approche.⁴⁰ Les équipes de raids amphibies ont joué un rôle primordial dans les efforts navals asymétriques déployés par l'Ukraine pour contrôler le terrain et traquer les forces d'occupation russes dans les zones littorales. Il s'agit là de l'un des éléments de la panoplie d'outils opérationnels. Les raids amphibies ont permis de reprendre le contrôle de l'île des Serpents, tombée aux mains des troupes russes malgré la résistance farouche des gardes-frontières ukrainiens qui y étaient stationnés; de reprendre le contrôle des plateformes de forage gazier à proximité de la Crimée, dont la Russie se servait comme stations radars marines; et, plus audacieusement, de mener des raids consistant à frapper et à se replier sur la péninsule, afin de saboter les équipements militaires à proximité de la côte et de remettre en question le sentiment de contrôle de Moscou sur le territoire.⁴¹ L'utilisation orchestrée et intégrée de ces divers outils opérationnels en Crimée a été déterminante non seulement pour limiter les opérations navales russes en mer Noire, mais aussi pour créer les conditions permettant de perturber les opérations terrestres, étant donné que la péninsule est un centre logistique et de soutien essentiel pour les unités de l'armée russe opérant dans le sud de l'Ukraine.⁴² Au-delà de la dimension militaire, l'approche asymétrique ukrainienne de la guerre navale en Crimée a également été appliquée pour produire des effets de perturbation politique et économique. Pour ce faire, des opérations ont été menées contre des cibles importantes d'un point de vue politique, telles que le pont de Kertch, qui a été attaqué par le biais de divers moyens, notamment des drones navals, des missiles de croisière et des frappes aériennes.⁴³ Le pont est une ligne de vie essentielle entre la Crimée et la Russie continentale. Par ailleurs, s'agit d'un projet de prestige érigé par le Kremlin après l'annexion de la péninsule.⁴⁴ En outre, le rythme constant d'attaques contre la Crimée a également eu un impact sur des industries essentielles telles que le tourisme et a mis à mal l'image de contrôle absolu que Moscou voulait donner depuis son annexion en 2014.

Sur le plan opérationnel, la campagne maritime en cours menée au moyen des capacités navales asymétriques de l'Ukraine a permis de réduire la pression exercée par la flotte de la mer Noire. Le succès des attaques ukrainiennes a contraint les forces

navales russes à opérer dans la partie orientale de la mer Noire, limitant ainsi le recours aux missiles de croisière, car la distance permet de lancer des alertes rapides, de préparer les civils et de réagir au moyen de la défense aérienne.⁴⁵ Par ailleurs, l'Ukraine a pu reprendre le commerce maritime, qui avait été perturbé par les forces navales russes, au point d'avoir pu exporter 26 millions de tonnes de marchandises par la mer Noire entre août 2023 et février 2024, soit un niveau proche de celui d'avant-guerre, d'après les autorités ukrainiennes.⁴⁶ Sur le plan militaire, des informations de source ouverte indiquent qu'environ 21 à 24 navires de surface, ainsi qu'un sous-marin ont été détruits par les Ukrainiens, un chiffre qui ne tient pas compte des petits navires auxiliaires et des frappes contre les infrastructures terrestres.⁴⁷ Le rythme des attaques est également à souligner, car diverses sources indiquent qu'entre janvier et décembre 2023, environ 184 attaques ont été menées à l'aide de navires de surface sans pilote, de systèmes aériens sans pilote et de missiles longue portée contre la flotte de la mer Noire et des cibles en Crimée.⁴⁸ Bien que les conditions opérationnelles actuelles puissent changer et que la Russie puisse trouver des moyens de neutraliser ces différentes capacités à partir de 2024, l'approche a consisté à limiter l'exposition de la flotte ukrainienne, tandis que les cibles en Crimée restent vulnérables aussi longtemps que l'Ukraine sera apte à conserver les capacités navales asymétriques en sa possession.

Conclusion

Face à un adversaire disposant de capacités maritimes supérieures en termes de matériel, de personnel et de ressources, la marine ukrainienne a adopté une approche asymétrique de la guerre navale qui vise, par le biais de l'innovation technique, à exploiter les faiblesses qui émergent de la position de force perçue de la Russie. Cette approche stratégique se rapproche fortement de l'approche théorique de la *Jeune École*, apparue en France au XIX^e siècle et qui a connu un certain succès jusqu'au tournant du siècle. Cette approche visait à résoudre le problème stratégique consistant à vaincre les puissantes forces navales, dont la force reposait sur le nombre de navires de guerre, au moyen d'une approche indirecte fondée sur des innovations technologiques et tactiques. À l'époque, il était question de contrecarrer la puissance de feu par la vitesse, la furtivité, le nombre et la mobilité, à l'aide de navires plus petits et plus rapides, capables de déployer de nouveaux systèmes d'armes, comme les torpilleurs ou, plus tard, les sous-marins. En outre, une telle approche représente en soi un aspect de la guerre asymétrique dans le domaine maritime, dans la mesure où elle vise à transformer la force de l'adversaire en faiblesse par le biais d'opérations d'interdiction et de perturbation. Si l'on se penche sur le contexte ukrainien actuel, il est possible de constater que les principes généraux de la *Jeune École* sont appliqués dans un scénario réel. Au lieu de torpilleurs rapides et de canonnières, l'on assiste au recours de technologies en plein

essor principalement sous la forme de drones, aussi bien des navires de surface sans pilote que des systèmes aériens de combat sans pilote, ainsi qu'à l'utilisation de missiles surface-surface reconvertis pour être déployés à partir de diverses plateformes et pour frapper un éventail de cibles.

Ces approches novatrices sont utilisées dans le cadre d'une approche indirecte qui vise à interdire et à perturber, en capitalisant sur les limites des grandes formations navales, telles que la flotte russe de la mer Noire. Pour les étudiants en études stratégiques ainsi que pour les professionnels de la politique et de l'armée, c'est l'occasion de tirer des enseignements qui peuvent être appliqués dans d'autres contextes. D'une part, cela soulève la question de savoir comment les pays occidentaux, même ceux qui disposent d'une force navale de grande envergure, pourraient adopter une approche asymétrique de la guerre navale, que ce soit directement ou en collaboration avec des partenaires, pour empêcher un adversaire d'exercer un contrôle sur le domaine maritime. Les forces navales occidentales devraient envisager de procéder à des investissements ciblés pour développer des capacités peu coûteuses mais à la pointe de la technologie, telles que les navires de surface sans pilote et les systèmes aériens sans pilote, voire de moderniser d'anciens systèmes d'armes en y intégrant de nouvelles technologies de ciblage. Des unités spécialisées pourraient se concentrer sur les essais et l'éventuelle opérationnalisation de telles capacités à court et à moyen terme. Les investissements peuvent être modestes mais ciblés dans le but de mettre à l'essai l'application de nouvelles technologies tout en conservant une approche peu coûteuse susceptible d'être mise à l'échelle une fois les principales capacités recensées, développées et prêtes à être mises en œuvre. Une fois qu'elles seront opérationnelles, ces capacités serviraient de multiplicateurs de puissance pour les investissements existants, tels que les navires de combat de surface et les navires de patrouille modernisés qui demeurent la pierre angulaire des forces navales alliées. Cela est particulièrement important si l'on souhaite éviter le déploiement de moyens navals essentiels et nécessitant de nombreuses ressources, tels que les navires de combat de surface. D'autre part, le contexte ukrainien constitue également un avertissement pour l'Occident et ses forces navales sur les vulnérabilités potentielles qui peuvent être exploitées par des acteurs étatiques et non étatiques au moyen d'une approche asymétrique sur d'autres théâtres d'opérations. Au Moyen-Orient en particulier, il a été constaté que des adversaires tels que l'Iran et ses mandataires en Irak et au Yémen ont rapidement maîtrisé la mise au point de drones et de missiles balistiques à l'aide de technologies accessibles et de composants bon marché. En fin de compte, il s'agit d'une occasion d'étudier les possibilités d'appliquer les principes de la *Jeune École* dans l'environnement stratégique actuel afin d'accroître la capacité globale et de réduire les risques potentiels dans le domaine maritime.

Notes

- 1 Congressional Research Service. *Great Power Competition: Implications for Defense—Issues for Congress* (R43838), Washington : Bibliothèque du Congrès, 3 octobre 2023, pp. 6-7
- 2 *Ibid.*
- 3 Lasocki, Janek. « The Cost of War in Ukraine. » *RUSI Commentary* Royal United Services Institute. 24 février 2023. <https://www.rusi.org/explore-our-research/publications/commentary/cost-war-ukraine>
- 4 Jones, Seth G.; Riley, McCabe; et Palmer, Alexander. « Ukrainian Innovation in a War of Attrition. » *CSIS Briefs*. enter for Strategic & International Studies. 10 mars 2023, pp. 8-10
- 5 Ackerman, Elliot. « A Whole Way of War Sank with the Moskva. » *The Atlantic*, 22 mai 2022. <https://www.theatlantic.com/ideas/archive/2022/05/ukraine-russia-moskva-military-marine-corps/629930/>; and Whitem, Dan « The Ghost of Hetman Sahaidachny: Evaluating Ukraine's Maritime Military Operations. » *Wilson Center*, 16 octobre 2023. <https://www.wilsoncenter.org/blog-post/ghost-hetman-sahaidachny-evaluating-ukraines-maritime-military-operations-0>
- 6 Holmes, James R., et al. *A Brief Guide to Maritime Strategy*. Naval Institute Press, Annapolis, Maryland, 2019, p. 142
- 7 Canuel, Hugues. « From a Prestige Fleet to the Jeune École, » *Naval War College Review*; Vol. 71 : N° 1. 2018, p. 104
- 8 *Ibid.*
- 9 Dahl, Erik J. « Net-centric before Its Time—The Jeune École and Its Lessons for Today », *Naval War College Review*; Vol. 58 : N° 4, 2005, pp. 134-135
- 10 Røksund, Arne. *The Jeune École: The Strategy of the Weak*. Brill, Leiden, Pays-Bas 2007, pp. 53-54
- 11 *Ibid.*
- 12 Dahl. 2005, p. 116
- 13 Canuel. 2018, p. 105
- 14 Dahl, 2005, p. 115
- 15 Røksund. 2007, p. 23
- 16 *Ibid.*, p. 83
- 17 Dahl, 2005, pp. 118-119
- 18 Breen, Michael & Geltzer, Joshua A. « Asymmetric Strategies as Strategies of the Strong », *Parameters*, 41, n° 1 2011, p. 43
- 19 *Ibid.* p. 44
- 20 Bennett, Bruce W., Trevorton, Gregory F. et Twomey, Christopher. *What Are Asymmetric Strategies?* Rand, Santa Monica, CA 1999, pp. 2-6
- 21 Liddell Hart, B. H. *Strategy of the Indirect Approach*, 4^e édition, Faber and Faber Limited, Londres, 1941, pp. 4-5
- 22 Bennet et al. 1999, p. 8
- 23 *Ibid.*
- 24 Røksund. 2007, p. 18
- 25 *Ibid.*
- 26 *Ib.* p. 196
- 27 *Ib.* p. 226
- 28 Dahl. 2005, p. 114
- 29 Kormych, Borys & Malyarenko, Tetyana. « From gray zone to conventional warfare: the Russia-Ukraine conflict in the Black Sea », *Small Wars & Insurgencies*, 34,7, 2023, p. 1246
- 30 *Ibid.*
- 31 Institut international d'études stratégiques (IIES), T.I.I. *The Military Balance 2022* (1^{ère} éd.). Routledge, 2022, pp. 204-205
- 32 *Ibid.*, pp. 212-213
- 33 Kormych & Malyarenko, 2023, p. 1249
- 34 Kunertova, Dominika. « The war in Ukraine shows the game-changing effect of drones depends on the game. » *Bulletin of the Atomic Scientists* 79, 2, 2023, p. 98
- 35 Sutton, H. I. World's first Specialized Explosive Naval Drone unit formed in Ukraine. *Naval News*. 3 septembre 2023, <https://www.navalnews.com/naval-news/2023/08/worlds-first-specialized-explosive-naval-drone-unit-formed-in-ukraine/>
- 36 Zabrodskyi, M., Watling, J., Danylyuk, O. V. et Reynolds, N. *Preliminary Lessons in Conventional Warfighting from Russia's Invasion of Ukraine, February-July 2022*. Londres : Royal United Services Institute for Defence and Security Studies, 2022, p. 22
- 37 Tavsan, Sinan. « Turkish-made drones likely involved in Moskva sinking. » *Nikkei Asia*. 18 avril 2023, <https://asia.nikkei.com/Politics/Ukraine-war/Turkish-made-drones-likely-involved-in-Moskva-sinking>.
- 38 Zafra, Mariano & McClure, John. Sea drones, missile strikes and blockade: Ukraine's counteroffensive in Crimea. *Reuters*. 18 août 2023. <https://www.reuters.com/graphics/UKRAINE-CRISIS/CRIMEA/qdvzwrmlpw/>
- 39 Goncharenko, Oleksiy. 2023 review: Ukraine scores key victories in the Battle of the Black Sea. *Atlantic*. 2023 Council. <https://www.atlanticcouncil.org/blogs/ukrain-alert/2023-review-ukraine-scores-key-victories-in-the-battle-of-the-black-sea/>
- 40 Pickrell, Ryan. Ukraine appears to be hunting Russia's formidable S-400 air defense systems in Crimea with modified Neptune anti-ship missiles. *Business Insider*. 14 septembre 2023. <https://www.businessinsider.com/ukraine-hunting-russian-air-defenses-with-anti-ship-missile-2023-9>
- 41 Adams, Paul. « Ukraine claims to retake Black Sea drilling rigs from Russian control. » *BBC News*. <https://www.bbc.com/news/66779639>; Cotovio, Vasco; Pletigen, Frederik; Hodge, Daniel; et Gak, Kostyantyn. « Ukraine's special forces use daring raids and distraction tactics in bid to free Crimea. » *CNN*. 18 octobre 2023. <https://www.cnn.com/2023/10/18/europe/crimea-ukraine-raids-jet-skis-intl-cmd/index.html>
- 42 Zafra & McClure. 2023
- 43 *Ibid.*
- 44 Adams, Paul. Kerch bridge is hated symbol of Russian occupation. *BBC News*. 17 juillet 2023. <https://www.bbc.com/news/world-europe-66221252>
- 45 Eckel, Mike. « Ukraine Has No Navy. But It's Hammering Russia in the Black Sea. » *RadioFreeEurope/Radioliberty*, 19 février 2024. www.rferl.org/a/ukraine-navy-black-sea-russia/32826343.html.
- 46 Interfax-Ukraine. « Exports via Ukrainian Maritime Corridor Reaches 26 Mln Tonnes - Kubrakov. » *Interfax-Ukraine*, 23 février 2024, en.interfax.com.ua/news/economic/969336.html.
- 47 Eckel, 2024
- 48 « BlackSeaNews | a Database of Attacks by Ukrainian Drones and Missiles on the Territory of Occupied Crimea and Russian Ships in the Black Sea in January-December 2023. » *BlackSeaNews*, www.blackseanews.net/en/read/213084.



Des membres du NCSM William Hall, avec l'appui de la Force de défense de Saint-Kitts-et-Nevis, aident à effectuer des rénovations et des réparations au centre communautaire de Conaree lors d'un événement de relations communautaires alors que le navire est à quai à Basseterre, à Saint-Kitts-et-Nevis, pendant l'opération CARIBBE le 5 juin 2025.

Technicien/technicienne d'imagerie - Forces armées canadiennes au Canada

Tester l'efficacité de S.P.A.C.E. : Une intervention fondée sur la pleine conscience et le caractère

LOBNA CHÉRIF, MACHADO DA SILVA ET PALESA LUZIPO

Lobna Chérif, Ph.D., CAPP, CRT, PPCC, MBSP, est fondatrice et directrice du programme Résilience Plus au Collège militaire royal, où elle est professeure agrégée au département de psychologie militaire et de leadership et où elle est également titulaire de la chaire en résilience. Les recherches actuelles de la D^{re} Chérif portent sur les forces de caractère, l'intelligence émotionnelle, la pleine conscience, la résilience et l'accomplissement—et sur la manière d'appliquer cette compréhension à l'amélioration du bien-être et du rendement.

Machado da Silva est membre de la faculté du département de comportement organisationnel et de leadership et membre du conseil scientifique et pédagogique de l'Académie navale de Lisbonne au Portugal. Il est titulaire d'une maîtrise en comportement organisationnel de l'Institut des sciences psychologiques, sociales et de la vie, est formateur certifié en leadership et a créé le département de leadership à l'école de la marine.

Palesa Luzipo est officière militaire, psychologue industrielle/organisationnelle agréée et chargée de cours à la faculté des sciences militaires de l'université de Stellenbosch. Elle est titulaire d'une maîtrise en psychologie industrielle. Ses recherches portent sur la psychologie militaire, la psychologie positive, la psychologie adaptative, le leadership militaire, le bien-être, la formation et le développement, et la spiritualité sur le lieu de travail.

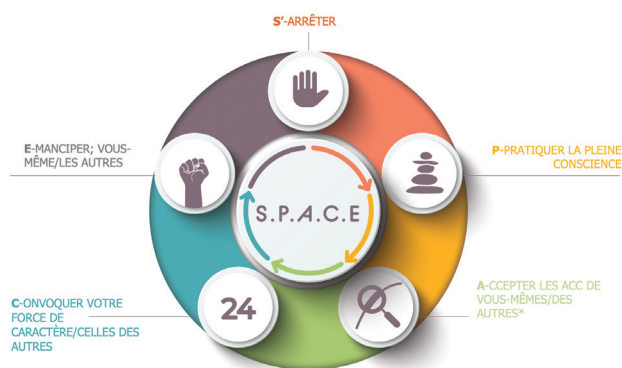
Les interventions en psychologie positive (IPP) ont fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années en tant qu'approches efficaces pour améliorer le bien-être psychologique et la résilience.¹ Face à l'augmentation croissante des problèmes de santé mentale sans précédent, les IPP visent à améliorer le bien-être général des personnes et leur capacité à faire face à l'adversité.² L'une de ces interventions est l'intervention S.P.A.C.E.,³ une intervention basée sur la pleine conscience et le caractère (MCBI) qui intègre diverses techniques fondées sur des données probantes afin de promouvoir la résilience et d'améliorer la réponse d'une personne au stress. L'intervention correspond aux principes de la psychologie positive et propose des stratégies pratiques permettant aux personnes de relever les défis de manière plus efficace.

Citation de Viktor E. Frankl : « Entre le stimulus et la réponse, il y a un espace. Dans cet espace est notre pouvoir de choisir notre réponse. » Cela constitue l'essence même de l'action humaine. Contrairement à de nombreux animaux non humains dont les réactions sont instinctives, les êtres humains peuvent réagir consciemment. Cette capacité à allonger l'espace entre le stimulus et la réponse définit notre humanité, nous permettant de faire des choix réfléchis et d'obtenir de meilleurs résultats.

Selon la science de l'évaluation du stress, les réactions aux stimuli sont souvent instinctives et impulsives, sous l'effet des émotions et de la réaction de lutte ou de fuite de notre cerveau. En revanche, les réponses impliquent un processus plus réfléchi d'évaluation cognitive et de résolution de problèmes.⁴ Alors que les réactions impulsives ont assuré notre survie au cours de l'évolution, les menaces modernes exigent des réponses rationnelles qui font appel au cortex préfrontal pour réguler nos pensées et nos actions.⁵

La MCBI S.P.A.C.E., développée par Chérif et Wood,⁶ décrit une IPP structurée comprenant cinq étapes destinées à perturber et à transformer le cycle habituel stimulus-réponse. Cette intervention s'appuie sur plusieurs théories psychologiques bien établies et sur des pratiques fondées sur des données probantes. Plus précisément, l'intervention intègre les principes de la pleine conscience,⁷ qui met l'accent sur la conscience du moment présent; le triangle cognitif de la thérapie cognitivo-comportementale,⁸ qui met en évidence l'interaction entre les émotions, les comportements et les pensées; et la flexibilité psychologique, une composante essentielle de la thérapie d'acceptation et d'engagement,⁹ afin de promouvoir des réponses adaptatives au stress. En outre, la MCBI S.P.A.C.E. incorpore les forces de caractère¹⁰ pour améliorer la résilience et la réponse au stress.

Figure 1 : S.P.A.C.E. : Une intervention basée sur la pleine conscience et le caractère



Les étapes de la MCBI S.P.A.C.E. sont les suivantes :

1) S'arrêter :

La première étape du modèle S.P.A.C.E. consiste à s'arrêter pour reconnaître le défi ou l'événement déclencheur. Cette pause cruciale permet une prise de conscience initiale de la situation, un désengagement des réactions automatiques et la création d'un espace mental pour observer clairement l'événement.

Nos vies trépidantes font qu'il est facile de s'empêtrer dans les regrets du passé ou les inquiétudes de l'avenir. En s'arrêtant simplement et en reconnaissant le défi dans le moment présent, nous pouvons créer une distance par rapport aux réponses émotionnelles ou cognitives automatiques qui accompagnent souvent les situations stressantes. Cette étape jette les bases des phases suivantes de l'action intentionnelle.

2) Pratiquer la pleine conscience :

Une fois que nous nous sommes arrêtés et que nous avons reconnu l'événement déclencheur, l'étape suivante consiste à pratiquer la pleine conscience pour gérer nos réactions émotionnelles et physiologiques. La pleine conscience implique de cultiver deux qualités essentielles : la conscience (la capacité de se concentrer sur le moment présent) et l'acceptation (une attitude ouverte, sans jugement, à l'égard de ses expériences).¹¹ En favorisant ces qualités, les personnes peuvent accroître leur flexibilité psychologique¹² et mieux gérer les facteurs de stress.

La pleine conscience peut être pratiquée à l'aide de diverses techniques, notamment le balayage corporel, la méditation, l'imagerie guidée et les exercices de respiration. L'une des techniques de respiration les plus efficaces est la respiration tactique¹³—également appelée respiration de combat ou respiration en boîte—qui implique un schéma structuré conçu pour réguler le stress, réduire l'anxiété et améliorer la concentration. Cette méthode est particulièrement efficace pour faire passer le corps d'un état sympathique (lutte ou

fuite) à un état parasympathique plus calme, ce qui permet aux personnes de reprendre le contrôle et de garder leur sang-froid dans les moments de stress.

Dans les scénarios de stress élevé, tels que ceux auxquels sont confrontés les unités militaires d'élite, les athlètes ou les intervenants d'urgence, la respiration tactique aide à réguler la réponse de l'organisme en stimulant le système nerveux parasympathique (SNP), réduisant ainsi l'impact physiologique du stress. En pratiquant la respiration tactique, nous pouvons retrouver notre calme et notre concentration, et atténuer les effets néfastes du stress sur le corps et l'esprit.

Cette pratique s'appuie également sur l'ancienne technique de yoga du pranayama,¹⁴ une méthode de respiration contrôlée qui sert de pont entre l'esprit et le corps et favorise la guérison holistique. Dans les approches thérapeutiques contemporaines, telles que la thérapie cognitive basée sur la pleine conscience (MBCT), la conscience de la respiration est une stratégie cruciale pour la régulation émotionnelle et la gestion du stress.

Les avantages physiologiques de la respiration tactique sont les suivants :

- **Activation du système nerveux parasympathique (SNP) :** Les respirations lentes et profondes activent le SNP, réduisent le rythme cardiaque et favorisent la relaxation.¹⁵
- **Régulation du système nerveux sympathique (SNS) :** La respiration tactique s'oppose à la réponse du corps au stress et rétablit l'équilibre.
- **Réduction des hormones de stress :** La respiration tactique diminue la libération de cortisol et d'adrénaline, aidant ainsi à gérer les niveaux de stress.
- **Amélioration de la variabilité de la fréquence cardiaque (VFC) :** La respiration tactique améliore la VFC, ce qui est lié à une meilleure résistance au stress.
 - **Régulation du système nerveux sympathique (SNS) :** La respiration tactique permet de contrecarrer les effets du SNS et de ramener le corps à l'équilibre.
 - **Réduction des hormones de stress :** La respiration tactique réduit la libération d'hormones de stress comme le cortisol et l'adrénaline.
 - **Amélioration de la variabilité de la fréquence cardiaque (VFC) :** Une VFC plus élevée, associée à une meilleure résistance au stress, peut être améliorée par la respiration tactique.

La respiration tactique peut être réalisée en suivant ces quatre étapes de base :

- Inspirez profondément par le nez en comptant jusqu'à quatre ou pendant quatre secondes.
- Retenez votre respiration en comptant jusqu'à quatre.
- Expirez lentement par la bouche en comptant jusqu'à quatre.
- Retenez votre respiration en comptant jusqu'à quatre.

Répétez ce cycle autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que vous vous sentiez plus détendu et concentré. La respiration contrôlée et rythmée est une pratique de pleine conscience qui diminue le stress et l'anxiété.¹⁶

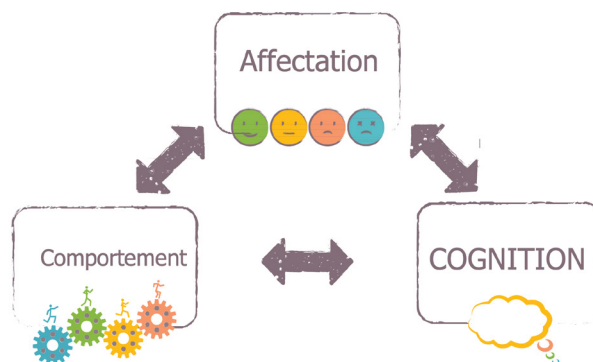
Figure 2 : Cycle respiratoire tactique



3) Reconnaître et accepter les affects, le comportement et la cognition (ACC) des autres :

Cette étape souligne l'importance de reconnaître et d'accepter les émotions, les comportements et les pensées de soi-même et des autres. L'acceptation—qui est au cœur de la thérapie d'acceptation et d'engagement (TAE)—consiste à vivre pleinement ses pensées et ses sentiments sans tenter de les supprimer, de les éviter ou de les modifier. Plutôt que de résister à l'inconfort, l'acceptation crée un espace pour s'engager dans ces expériences internes en toute conscience. Le modèle ACC, également à la base de la thérapie cognitivo-comportementale (TCC), met en évidence la manière dont les affects (émotions), les comportements (actions) et les cognitions (pensées) interagissent et façonnent nos réponses aux défis.¹⁷

Figure 3 : Le triangle ACC : Interaction entre l'affect, le comportement et la cognition

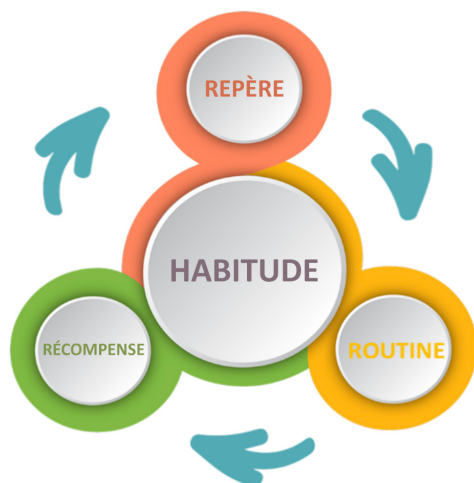


Affects : Reconnaître et accepter les émotions. Se demander : Qu'est-ce que je/ils ressens/ressentent ? Puis-je/peuvent-ils nommer les émotions ? Nommer les émotions sans jugement est la première étape vers l'intelligence émotionnelle et la croissance personnelle. L'intelligence émotionnelle implique la reconnaissance, la nomination, la compréhension et la régulation des émotions en soi et chez les autres. Elle est essentielle au développement personnel et aux interactions sociales efficaces. L'intelligence émotionnelle comporte quatre domaines clés :

- **La conscience de soi** : Capacité à reconnaître ses émotions et à comprendre leur influence sur les pensées et les comportements.
- **La gestion de soi** : Capacité à réguler ses réponses émotionnelles et à maîtriser ses actions pour éviter les réactions impulsives.
- **La conscience sociale** : Capacité à percevoir les émotions d'autrui, à faire preuve d'empathie et à comprendre les codes sociaux.
- **La gestion des relations** : Capacité à communiquer clairement, à résoudre les conflits et à maintenir des relations positives.

Comportement : Observer et accepter les actions. Réfléchir : Comment est-ce que je réagis / est-ce qu'ils réagissent? Comment mes émotions influencent-elles mon/leur comportement? Mes actions sont-elles en accord avec mes valeurs fondamentales? Les comportements sont souvent influencés par les habitudes, qui fonctionnent de manière automatique. La boucle de l'habitude¹⁸ (repère, routine, récompense) permet d'expliquer comment les comportements sont déclenchés et maintenus. La prise de conscience des signaux et des récompenses associés aux comportements habituels permet de choisir plus intentionnellement les habitudes à changer ou à conserver. L'autorégulation, élément clé de l'intelligence émotionnelle, permet aux personnes de gérer leurs comportements de manière à soutenir des objectifs à long terme plutôt que de se laisser guider par des réactions impulsives.

Figure 4 : La boucle des habitudes



Cognition : Prendre conscience de ses pensées et les accepter. Demandez : Quelles sont les pensées qui se présentent—sont-elles positives, neutres ou négatives? Dans quelle mesure ces pensées sont-elles valables ou déformées? Les distorsions cognitives, telles que la pensée du tout ou rien, la surgénéralisation ou le catastrophisme, peuvent perpétuer des schémas de pensée négatifs. En acceptant les pensées telles qu'elles sont – sans jugement ni besoin de les changer—nous créons un espace pour des actions plus intentionnelles et fondées sur des valeurs.

L'acceptation consiste à faire l'expérience de nos ACC et de ceux des autres—effets, comportements et cognitions—sans jugement, ni besoin de les changer. Cela correspond à l'accent mis par la TAC sur la flexibilité psychologique, qui réduit la lutte interne et renforce la résilience. La TAC encourage une réflexion sans jugement sur la manière dont ces expériences correspondent aux valeurs personnelles, ce qui permet de procéder à des ajustements plus intentionnels si nécessaire.

Le principe de défusion de la TAC est ici essentiel. La défusion consiste à considérer les pensées et les émotions comme des événements mentaux transitoires plutôt que comme des vérités ou des instructions absolues. En reconnaissant la nature temporaire des pensées et des sentiments, les personnes peuvent réduire leur influence sur le comportement, ce qui permet des actions plus réfléchies et fondées sur des valeurs. Les techniques de défusion, telles que la visualisation des pensées et des émotions comme des nuages qui passent dans le ciel, aident à créer une distance par rapport aux pensées inutiles et à réduire leur impact.

Nous pouvons mieux comprendre comment les émotions et les pensées façonnent nos comportements en intégrant l'intelligence émotionnelle—axée sur la conscience de soi, l'autorégulation et l'empathie—et la conscience des habitudes. La combinaison de la défusion de la TAC et de la restructuration cognitive de la TCC offre des outils pour recadrer les pensées négatives et favoriser des réponses plus saines aux défis de la vie. Cette approche sans jugement cultive une plus grande flexibilité psychologique, favorisant une compréhension compatissante de soi et des autres et permettant un comportement plus adaptable et fondé sur des valeurs dans les situations difficiles.

4) Faites appel à vos forces de caractère ou à celles des autres :

Cibler et exploiter ses propres forces de caractère et celles des autres pour gérer efficacement les situations. Peterson et Seligman décrivent les six vertus et les 24 forces de caractère comme un cadre solide pour favoriser le développement personnel et la résilience. En reconnaissant et en utilisant vos propres forces et celles des autres, vous pouvez aborder les défis plus efficacement et harmoniser vos actions et vos valeurs fondamentales.

- **Sagesse** : Créativité, curiosité, jugement, amour de l'apprentissage et perspective.
- **Courage** : Courage, persévérance, honnêteté et enthousiasme.

- **Humanité** : Amour, gentillesse et intelligence sociale.
- **Justice** : Travail d'équipe, équité et leadership.
- **Tempérance** : Pardon, humilité, prudence et autorégulation.
- **Transcendance** : Appréciation de la beauté et de l'excellence, gratitude, espoir, humour et spiritualité.

Chacun de ces points forts peut être mis à contribution dans des situations précises. Par exemple, en utilisant la cartographie de Brown des 87 émotions et expériences humaines,¹⁹ nous suggérons la cartographie suivante pour lier efficacement les forces de caractère aux émotions :

Stress, accablement, anxiété, inquiétude, évitement, excitation, crainte, peur, vulnérabilité	Bravoure : Affronter les peurs, ne pas reculer devant les menaces ou les défis.	Persévérance : Surmonter les obstacles, persistance.
	Curiosité : Ouverture à l'expérience, exploration de nouvelles possibilités.	Autorégulation : Gestion des impulsions et des émotions.
	Espoir : Optimisme, vision positive de l'avenir.	
Angoisse, désespoir, tristesse, chagrin	Espoir : Optimisme, le fait d'espérer le meilleur et de travailler pour l'obtenir.	Gratitude : Remercier, exprimer sa reconnaissance.
	Amour : Valorisation des relations étroites, chaleur.	Perspective : Sagesse, conseils avisés.
	Gentillesse : Générosité, compassion.	
Joie, bonheur, calme, contentement, gratitude, joie prémonitoire, soulagement, tranquillité	Zeste : Vitalité, enthousiasme pour la vie.	Amour : Chaleur authentique, relations étroites.
	Humour : Jouer, faire sourire les autres.	Gratitude : Sentiment de bénédiction.
	Perspective : Sagesse, conseils avisés.	
Ennui, déception, attentes, regrets, découragement, résignation, frustration	Persévérance : Terminer ce que l'on commence.	Espoir : Espérer le meilleur et travailler pour l'obtenir.
	Curiosité : Recherche de la nouveauté et de l'exploration.	Jugement : Pensée critique, réflexion sur tous les aspects de la question.
	Créativité : Voir et faire les choses différemment.	
Honte, compassion pour soi-même, perfectionnisme, culpabilité, humiliation, embarras	Humilité : Modestie, laisser les réalisations parler d'elles-mêmes.	Pardon : Clémence, acceptation des défauts d'autrui.
	Honnêteté : Authenticité, fait d'être fidèle à soi-même.	Gentillesse : Générosité, compassion.
	Autorégulation : Gestion des impulsions et des émotions.	

Fierté, orgueil, humilité	Humilité : Modestie, laisser les réalisations parler d'elles-mêmes.	Perspective : Sagesse, conseils avisés.
	Gratitude : Remercier, exprimer sa reconnaissance.	Honnêteté : Sincérité sans prétention.
	Autorégulation : Gestion des impulsions et des émotions.	
Comparaison, admiration, révérence, envie, jalousie, ressentiment, schadenfreude, freudenfreude	Gratitude : Admiration pour la compétence et la grandeur morale.	Humilité : Éviter l'arrogance.
	Intelligence sociale : Conscience des motivations et des sentiments.	Perspective : Sagesse, qui consiste à avoir une vue d'ensemble.
	Gentillesse : Générosité, attention.	
Compassion, pitié, empathie, sympathie, limites, souffrance comparative	Gentillesse : Générosité, attention, compassion.	Amour : Valorisation des relations étroites, chaleur authentique.
	Intelligence sociale : Savoir ce qui fait réagir les autres.	Pardon : Clémence, acceptation des défauts d'autrui.
	Perspective : Sagesse, conseils avisés.	
Colère, mépris, dégoût, déshumanisation, haine, autosatisfaction	Pardon : Abandon des blessures.	Autorégulation : Gestion des impulsions et des émotions.
	Équité : Respecter les principes de justice.	Humilité : Modestie, éviter l'arrogance.
	Bravoure : S'exprimer pour défendre ce qui est juste.	
Émerveillement, confusion, curiosité, intérêt, surprise	Curiosité : Exploration, ouverture à l'expérience.	Amour de l'apprentissage : Maîtriser de nouvelles compétences et de nouveaux sujets.
	Appréciation de la beauté et de l'excellence : Admiration et émerveillement pour la beauté.	Créativité : Voir et faire les choses différemment.
	Perspective : Sagesse, conseils avisés.	
Appartenance, intégration, connexion, déconnexion, insécurité, invisibilité, solitude	Amour : Valorisation des relations étroites, chaleur.	Intelligence sociale : Conscience de ses sentiments et de ceux des autres.
	Gentillesse : Générosité, attention.	Gratitude : Remercier, exprimer sa reconnaissance.
	Travail d'équipe : Contribuer à un effort de groupe, loyauté.	

Amusement, douceur amère, nostalgie, dissonance cognitive, paradoxe, ironie, sarcasme	Humour : Jouer, faire sourire les autres.	Perspective : Sagesse, qui consiste à avoir une vue d'ensemble.
	Curiosité : Intérêt et exploration.	Créativité : Voir et faire les choses différemment.
	Zeste : Vitalité, enthousiasme pour la vie.	
Amour, manque d'amour, chagrin d'amour, confiance, confiance en soi, trahison, défensive, inondation, blessure	Amour : Aimer et être aimé.	Honnêteté : Fidélité à soi-même, intégrité.
	Pardon : Accepter les défauts des autres.	Espoir : Optimisme, attente du meilleur.
	Bravoure : Faire face aux défis émotionnels.	

5) Se donner les moyens d'agir :

Cette étape met l'accent sur ce qui peut être contrôlé, en encourageant des mesures proactives pour gérer les facteurs de stress. Plutôt que de s'attarder sur les limites, elle met l'accent sur l'optimisation des situations en se mettant l'accent sur des solutions réalisables. Il est essentiel de cultiver un sentiment de contrôle, de confiance et d'optimisme pour gérer efficacement le stress et renforcer la résilience.²⁰

La MCBI S.P.A.C.E. pour les élèves-officiers de marine

Dans ce contexte, nous avons conçu une intervention en une seule séance pour améliorer la résilience psychologique et la gestion du stress chez les élèves-officiers de la marine. L'intervention s'est déroulée en groupes et a duré 90 minutes. Nous avons intitulé la session « S.P.A.C.E. ou prolonger l'espace pour promouvoir l'antifragilité », en soulignant la nature pratique et structurée de l'intervention, qui se concentre sur le développement personnel et la résilience face aux défis.

La présente étude

La présente étude visait à tester la MCBI S.P.A.C.E. parmi les élèves-officiers de la marine afin d'évaluer son efficacité à améliorer la résilience et les compétences en matière de gestion du stress. Plus précisément, les objectifs étaient (1) d'évaluer la faisabilité de l'intégration de la MCBI S.P.A.C.E. dans les programmes de formation des élèves-officiers de la marine, (2) de recueillir les commentaires des participants, et (3) d'explorer les développements futurs potentiels de l'intervention.

Méthodologie

Participants

82 élèves-officiers de la marine (56 de première année et 26 de troisième année) de l'académie navale portugaise ont participé à l'étude. La majorité d'entre eux étaient des hommes (86,6 %), avec une proportion plus faible de femmes (13,4 %). Les participants étaient âgés de 18 à 33 ans.

Procédure

L'étude s'est déroulée en trois phases : pré-test, intervention et post-test. Lors de la phase de pré-test, les participants ont été informés de l'objectif de l'étude et ont reçu une lettre d'information et un formulaire de consentement. Ils ont ensuite été invités à remplir deux questionnaires : la Brief Resilience Scale (BRS) et la Response to Stressful Experience Scale (RSES).

Après le prétest, les participants ont assisté à une session de formation de 90 minutes, au cours de laquelle ils ont découvert et pratiqué la MCBI S.P.A.C.E. Bien que la participation à la formation soit obligatoire dans le cadre de l'entraînement militaire, les considérations éthiques ont été soigneusement respectées et les participants étaient libres de ne pas répondre aux questions du sondage ou de se retirer de l'étude sans pénalité.

Dans la phase de post-test, les participants ont répondu aux mêmes enquêtes que dans la première phase afin d'évaluer les changements dans la résilience et les réponses au stress.

Mesures

- **Résilience** : Évaluée à l'aide de la Brief Resilience Scale (BRS), qui comprend six éléments (p. ex., « J'ai tendance à récupérer rapidement après des moments difficiles »). Les participants ont évalué les éléments sur une échelle de cinq points allant de 1 = « pas du tout d'accord » à 5 = « tout à fait d'accord ». La BRS a montré un bon coefficient de fiabilité (indice alpha de Cronbach = 0,893).
- **Réponse au stress** : Mesurée à l'aide de l'échelle RSES (Response to Stressful Experience Scale), un instrument de 22 éléments évaluant cinq facteurs de résilience : la recherche de sens et la restauration, l'adaptation active, la flexibilité cognitive, la spiritualité et l'auto-efficacité. Chaque élément a été évalué sur une échelle de Likert en 5 points allant de « exactement comme moi » (4) à « pas du tout comme moi » (0). La RSES a démontré une excellente cohérence interne (indice alpha de Cronbach = 0,949).

Analyse des données

Toutes les analyses statistiques ont été réalisées à l'aide de R (R Core Team) et de RStudio (RStudio Team). La trousse R tidyverse a été utilisée pour nettoyer les données, et la trousse rstatix a été utilisée pour valider les hypothèses du modèle et réaliser les mesures répétées ANOVA sur la moyenne des résultats BRS et RSES (moyenne sur l'ensemble des sujets).

Résultats

Avant d'effectuer nos analyses principales, nous avons évalué les corrélations entre les résultats BRS et RSES pour les trois évaluations. Les résultats BRS à T0 étaient fortement corrélés avec les résultats T1, $r(80) = 0,70, p < 0,001$, et T2, $r(80) = 0,67, p < 0,001$, et les résultats T1 étaient fortement corrélés avec les résultats T2, $r(80) = 0,84, p < 0,001$. En outre, les résultats RSES à T0 étaient fortement corrélés avec les résultats T1, $r(80) = 0,79, p < 0,001$, et T2, $r(80) = 0,72, p < 0,001$, et les résultats T1 étaient fortement corrélés avec les résultats T3, $r(80) = 0,86, p < 0,001$.

Pour tester l'efficacité de notre MCBI S.P.A.C.E. (c.-à-d. pour savoir si un groupe de personnes participant à une session de formation MCBI S.P.A.C.E. ferait état d'une amélioration des résultats BRS et RSES au fil du temps), nous avons effectué deux analyses de variance à mesures répétées : l'une sur les résultats BRS et l'autre sur les résultats RSES en tant que variables de résultats. Après avoir établi les valeurs aberrantes (9 dans l'étude BRS et 2 dans l'étude RSES), celles-ci ont été exclues de l'analyse. Pour les autres participants, il n'y avait pas de différence statistiquement significative dans les résultats BRS au fil du temps, $F(2, 150) = 1,165, p = 0,315, \eta^2 = 0,004$. Cependant, il y avait une différence statistiquement significative dans les résultats RSES au fil du temps, $F(2, 158) = 7,89, p < 0,01, \eta^2 = 0,013$. Le test de Mauchly n'a pas confirmé l'hypothèse de sphéricité, mais une correction de Greenhouse-Geisser a été appliquée pour tenir compte des violations de cette hypothèse. Les tests t à mesures répétées post hoc avec corrections de Bonferroni ont révélé un effet principal en réponse au stress, indiquant une augmentation globale de l'adaptation et du bien-être, comme le montrent les résultats RSES entre T0 ($M = 3,80, SD = 0,42$) et T2 ($M = 3,92, SD = 0,46$).

Tableau 1. Statistiques descriptives de la réponse au stress en fonction du temps.

Heure	M	SD	n
T0	3,80.	0,42.	80.
T1	3,87.	0,44.	80.
T2	3,92.	0,46.	80.

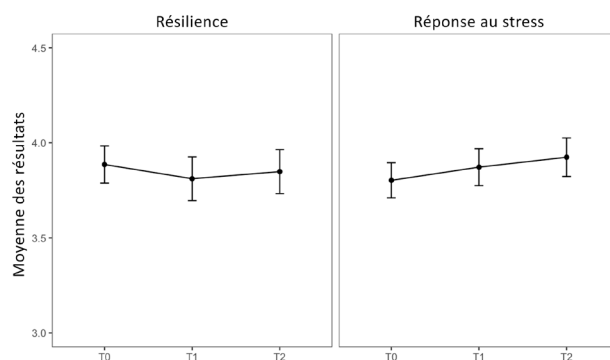
Remarque : M et SD représentent respectivement la moyenne et l'écart-type.

Tableau 2. Statistiques descriptives de la résilience en fonction du temps.

Heure	M	SD	n
T0	3,89.	0,44.	76.
T1	3,81.	0,51.	76.
T2	3,85.	0,51.	76.

Remarque : M et SD représentent respectivement la moyenne et l'écart-type.

Figure 5. Résilience moyenne et réponse au stress en fonction du temps.



Discussion :

Cette étude pilote, à laquelle ont participé 82 élèves officiers de l'académie navale portugaise, a fourni des informations précieuses sur l'impact de l'intervention MCBI S.P.A.C.E. Dans le cadre de l'intervention, les participants ont suivi une séance de formation standardisée de 90 minutes. Des commentaires ont été recueillis auprès des participants et des animateurs afin d'évaluer l'efficacité du programme, ainsi que des données sur la résilience et le bien-être. Ces mesures ont permis d'évaluer la clarté du contenu de l'intervention, l'adéquation des activités de la session et l'efficacité globale de l'intervention dans l'amélioration de la résilience et la réduction du stress.

La MCBI S.P.A.C.E. a apporté des améliorations significatives dans les réponses au stress des participants, suggérant son efficacité potentielle dans l'amélioration du bien-être psychologique et de la résilience. Ces résultats sont conformes aux recherches existantes sur les composantes individuelles de la MCBI S.P.A.C.E.—à savoir la pleine conscience, l'acceptation des affects, des comportements et des actions, l'intelligence émotionnelle, la flexibilité psychologique et les forces de caractère—qui se sont avérées avoir une influence positive sur la résilience, le bien-être et la gestion du stress dans des études antérieures.

« La MCBI S.P.A.C.E. a apporté des améliorations significatives dans les réponses au stress des participants, suggérant son efficacité potentielle dans l'amélioration du bien-être psychologique et de la résilience. »

Pleine conscience : La composante « pleine conscience » de S.P.A.C.E., qui consiste à être présent et à accepter le moment tel qu'il est, a été largement reconnue pour ses effets bénéfiques sur la réduction du stress et l'amélioration du bien-être. Les pratiques de pleine conscience aident les personnes à développer une plus grande conscience et une meilleure acceptation de leurs pensées et de leurs émotions, améliorant ainsi leur flexibilité psychologique et leur résilience.²¹ La recherche a montré que les interventions basées sur la pleine conscience peuvent réduire efficacement les symptômes d'anxiété, de dépression et de stress tout en favorisant la régulation émotionnelle et le bien-être général.²²

Triangle cognitif : Le modèle du triangle cognitif, qui traite de l'interaction entre les pensées, les émotions et les comportements, est un élément fondamental de la thérapie cognitivo-comportementale (TCC). Ce modèle aide les personnes à cibler et à remettre en question les schémas de pensée négatifs, ce qui conduit à des réponses émotionnelles et comportementales plus adaptées.²³ Des études ont démontré l'efficacité de la TCC dans le traitement d'un large éventail de problèmes psychologiques, y compris le stress et l'anxiété, en favorisant la restructuration cognitive et des mécanismes d'adaptation plus sains.²⁴

L'intelligence émotionnelle (IE) consiste à reconnaître, comprendre et gérer ses propres émotions et à reconnaître, comprendre et influencer les émotions des autres.²⁵ L'intervention S.P.A.C.E. intègre des éléments qui renforcent l'IE, tels que l'autorégulation, l'empathie et les compétences sociales. Une intelligence émotionnelle élevée est associée à une meilleure gestion du stress, à une meilleure santé mentale et à une plus grande résilience.²⁶ En développant l'IE par des pratiques telles que la pleine conscience, la conscience cognitive et l'exploitation des forces de caractère, les personnes peuvent améliorer leur capacité à gérer le stress et à maintenir leur bien-être.

Flexibilité psychologique : La flexibilité psychologique, mise en avant dans la thérapie d'acceptation et d'engagement (TAE), implique de rester présent et engagé dans des activités significatives malgré des pensées et des émotions difficiles.²⁷ Cette approche encourage les personnes à accepter leurs expériences internes plutôt que de les éviter, ce qui favorise la résilience et améliore le bien-être général. La recherche a montré que des niveaux élevés de flexibilité psychologique sont associés à des niveaux de stress plus faibles et à une meilleure santé psychologique.²⁸

Forces de caractère : L'accent mis sur les forces de caractère dans l'intervention S.P.A.C.E. correspond aux principes de la psychologie positive, soulignant l'importance de tirer parti des forces individuelles pour promouvoir le bien-être et la résilience.²⁹ L'identification et l'utilisation des forces personnelles peuvent aider les personnes à relever les défis plus efficacement et contribuer à une plus grande satisfaction face à la vie et à une meilleure santé psychologique. Des études ont montré que les interventions encourageant l'utilisation des forces de caractère conduisent à des améliorations significatives du bien-être et à des réductions du stress.³⁰

Orientations futures de la recherche

Pour mieux évaluer l'efficacité de la MCBI S.P.A.C.E., un essai contrôlé randomisé (ECR) est proposé. Les participants seront assignés au hasard soit au groupe d'intervention (formation MBSI S.P.A.C.E.), soit à un groupe de contrôle (atelier sur les compétences en communication), ce qui garantira une comparaison impartiale entre les deux conditions. Cet essai contrôlé randomisé suivra une approche méthodologique rigoureuse, mesurant les résultats à plusieurs moments afin de fournir des informations solides sur l'efficacité de l'intervention. En intégrant les commentaires complets des participants et des animateurs et en affinant l'intervention sur la base des résultats de l'étude pilote, cette recherche future vise à valider et à étendre les applications pratiques de la MCBI S.P.A.C.E. à diverses populations.

En outre, des révisions mineures ont été apportées à l'intervention afin d'en améliorer la clarté et l'efficacité. Ces révisions comprennent une explication plus détaillée des concepts clés et l'inclusion d'exercices pratiques supplémentaires à chaque étape de la formation MCBI S.P.A.C.E. Ces exercices permettront aux participants de pratiquer et d'intérioriser les techniques, facilitant ainsi leur intégration dans la vie quotidienne.

Un livret complet à l'intention des participants a également été élaboré pour consolider la participation à l'intervention. Le livret comprend des résumés détaillés de chaque composante de la MCBI S.P.A.C.E., ainsi que des messages-guides destinés à guider la réflexion des participants au cours des quatre semaines suivant la formation. Ces messages visent à faciliter l'intégration continue de la MCBI S.P.A.C.E. dans les routines quotidiennes des participants. Les participants seront encouragés à documenter régulièrement leur expérience de l'utilisation de la MCBI S.P.A.C.E. au cours de la période post-atelier. Des commentaires écrits personnalisés, basés sur les entrées du journal des participants, seront fournis pour améliorer leur compréhension et leur application de l'intervention. Cette rétroaction offrira des conseils et un soutien personnalisés, aidant les participants à approfondir leur engagement envers la MCBI S.P.A.C.E.

Notes

- 1 Seligman, M. E. et Csikszentmihalyi, M. (2000). *Positive psychology: An introduction* (Vol. 55, N° 1, p. 5). American Psychological Association.
- 2 Sin, N. L., et Lyubomirsky, S. (2009). Enhancing well-being and alleviating depressive symptoms with positive psychology interventions: A practice-friendly meta-analysis. *Journal of clinical psychology*, 65(5), 467-487.
- 3 Chérif, L. et Wood, V. (2022). S.P.A.C.E ou prolonger l'espace pour promouvoir l'antifragilité. *Revue militaire canadienne*, 22(4), 59.
- 4 Lazarus, R. S. et Folkman, S. (1984). *Stress, appraisal, and coping*. Springer Publishing Company.
- 5 Miller, E. K., et Cohen, J. D. (2001). An integrative theory of prefrontal cortex function. *Annual Review of Neuroscience*, 24(1), 167-202.
- 6 Chérif, L. et Wood, V. (2022). S.P.A.C.E ou prolonger l'espace pour promouvoir l'antifragilité. *Revue militaire canadienne*, 22(4), 59.
- 7 Kabat-Zinn, J. (1994). *Wherever you go, there you are: Mindfulness meditation in everyday life*. Hyperion
- 8 Beck, J. S. (2011). *Cognitive behavior therapy: Basics and beyond* (2^e éd.). Guilford Press.
- 9 Hayes, S. C., Luoma, J. B., Bond, F. W., Masuda, A. et Lillis, J. (2006). Acceptance and commitment therapy: Model, processes and outcomes. *Behaviour Research and Therapy*, 44(1), 1-25.
- 10 Peterson, C. et Seligman, M. E. P. (2004). *Character strengths and virtues: A handbook and classification*. Oxford University Press.
- 11 Bishop, S. R., Lau, M., Shapiro, S., Carlson, L., Anderson, N. D., Carmody, J., Segal, Z. V., Abbey, S., Speca, M., Velting, D., et Devins, G. (2004). Mindfulness: A proposed operational definition. *Clinical Psychology: Science and Practice*, 11(3), 230-241. <https://doi.org/10.1093/clipsy.bph077>.
- 12 Peterson, C. et Seligman, M. E. P. (2004). *Character strengths and virtues: A handbook and classification*. Oxford University Press.
- 13 Novotny, S. et Kravitz, L. (2007). The science of breathing. *IDEA Fitness Journal*, 4(2), 36-43.
- 14 Jerath, R., Edry, J. W., Barnes, V. A. et Jerath, V. (2006). Physiology of long pranayamic breathing: Neural respiratory elements may provide a mechanism that explains how slow deep breathing shifts the autonomic nervous system. *Medical Hypotheses*, 67(3), 566-571.
- 15 Farb, N. A., Segal, Z. V. et Anderson, A. K. (2015). Attentional modulation of primary interoceptive and exteroceptive cortices. *Cerebral Cortex*, 23(1), 114-126.
- 16 Bouchard, S., Bernier, F., Boivin, É., Morin, B. et Robillard, G. (2012). Using biofeedback while immersed in a stressful videogame increases the effectiveness of stress management skills in soldiers. *PLoS ONE*, 7(4), Article e36169. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0036169>.
- 17 Beck, A. T. (1960). Cognitive therapy : Nature and relation to behavior therapy. *Behavior Therapy*, 1(2), 184-200.
- 18 Duhigg, C. (2012). *The power of habit: Why we do what we do in life and business*. Random House.
- 19 Brown, B. (2022). *Atlas of the heart: Mapping meaningful connection and the language of human experience*. Random House Audio.
- 20 Schwarzer, R. et Warner, L. M. (2012). Perceived self-efficacy and its relationship to resilience. Dans *Resilience in children, adolescents, and adults: Translating research into practice* (pp. 139-150). New York, NY : Springer New York.
- 21 Rahl, H. A., Lindsay, E. K., Pacilio, L. E., Brown, K. W. et Creswell, J. D. (2017). Brief mindfulness meditation training reduces mind wandering: The critical role of acceptance. *Emotion*, 17(2), 224-230. <https://doi.org/10.1037/emo0000250>.
- 22 Novotny, S. et Kravitz, L. (2007). The science of breathing. *IDEA Fitness Journal*, 4(2), 36-43.
- 23 Ekman, P. (1999). Basic emotions. Dans T. Dalgleish et M. Power (Eds.), *Handbook of cognition and emotion* (pp. 45-60). Wiley.
- 24 Duhigg, C. (2012). *The power of habit: Why we do what we do in life and business*. Random House.
- 25 Schwarzer, R. et Warner, L. M. (2012). Perceived self-efficacy and its relationship to resilience. Dans *Resilience in children, adolescents, and adults: Translating research into practice* (pp. 139-150). New York, NY : Springer New York.
- 26 Schwarzer, R. et Warner, L. M. (2012). Perceived self-efficacy and its relationship to resilience. Dans *Resilience in children, adolescents, and adults: Translating research into practice* (pp. 139-150). New York, NY : Springer New York.
- 27 Peterson, C. et Seligman, M. E. P. (2004). *Character strengths and virtues: A handbook and classification*. Oxford University Press.
- 28 Peterson, C. et Seligman, M. E. P. (2004). *Character strengths and virtues: A handbook and classification*. Oxford University Press.
- 29 Hayes, S. C., Luoma, J. B., Bond, F. W., Masuda, A. et Lillis, J. (2006). Acceptance and commitment therapy: Model, processes and outcomes. *Behaviour Research and Therapy*, 44(1), 1-25.
- 30 Hayes, S. C., Luoma, J. B., Bond, F. W., Masuda, A. et Lillis, J. (2006). Acceptance and commitment therapy: Model, processes and outcomes. *Behaviour Research and Therapy*, 44(1), 1-25.



Tuzla Resurrection.

Adjudant-maître (à la retraite) Robert Bradley

Un moment de méditation à l'intérieur d'un hangar d'avions à réaction MIG : la Bosnie en guerre

MAJOR (À LA RETRAITE) S.K. MOORE

S.K. (Steve) Moore, docteur en théologie, a été aumônier dans les Forces armées canadiennes (FAC) pendant la guerre en Bosnie (1993). Il a mené ses recherches doctorales en Afghanistan (2006) qui sont à l'origine de la création d'une capacité opérationnelle d'aumônerie concernant l'établissement de rapports avec les chefs religieux (ERCR), qui s'est traduite par une politique (janvier 2013) élaborée avec le Service de l'aumônerie royale canadienne, ainsi que par une note de doctrine (juillet 2013) élaborée avec l'Armée canadienne (la doctrine interarmées des FAC sur l'ERCR est en cours d'élaboration).

Il a enseigné à la United Nations Training School en Irlande (Dublin, 2011-2014), et a participé à l'initiative Understand to Prevent (U2P) [Comprendre pour prévenir], regroupant des chercheurs militaires et civils de 13 pays de l'OTAN et de pays partenaires de l'OTAN (Royaume-Uni, 2015-2017), contribuant ainsi au guide U2P (2017). En 2018, Moore a été l'un des principaux orateurs et panélistes de la Commonwealth Conference du Centre for Interfaith and Cultural Dialogue de l'Université Griffith, à Brisbane (Australie).

Moore a également publié l'ouvrage Military Chaplains as Agents of Peace: Religious Leader Engagement in Conflict and Post-conflict Environments avec Rowman et Littlefield (Lexington Books, 2013).

En référence à la couverture du numéro 25.3 : « Tuzla Resurrection », une peinture de l'adjudant-maître (à la retraite) Robert Bradley—son interprétation d'une messe de communion administrée par le Padre S.K. Moore, à Tuzla, en Bosnie-Herzégovine, en 1993.

J'ai découvert Robert Bradley à travers ses peintures et ses sculptures exposées à la Fritz Gallery de la Great Canadian Theatre Company, à Ottawa. Ma partenaire, Deborah Moore, qui réalise également des œuvres d'art sur la guerre, a immédiatement été séduite par son travail, car il illustre la façon dont une personne surmonte ses expériences personnelles de la guerre par l'art.

L'inspiration pour *Tuzla Resurrection* est venue à Bradley en me regardant reproduire en ligne une messe de communion du dimanche de Pâques que j'avais célébrée avec les troupes des FAC pendant la guerre de Bosnie. La COVID-19 avait frappé au début de l'année 2020, ne nous laissant d'autre choix que d'interrompre le culte public à l'église unie Southminster, au centre-ville d'Ottawa. J'ai commencé à tenir des offices religieux le dimanche matin en ligne depuis mon salon. Robert Bradley s'est joint à nous depuis son studio de Chelsea, au Québec, pour le culte du dimanche de Pâques, le 12 avril 2020. Tout en préparant mon autel de fortune, qui comprenait ma trousse de communion de campagne des FAC, j'ai présenté à mes paroissiens en ligne la vie dans le théâtre de guerre en Bosnie.

À l'automne 1992, j'ai participé à un déploiement en ex-Yougoslavie avec le groupement tactique du 2 RCR, dans le cadre de l'opération CAVALIER, sous les auspices de la Force de protection des Nations Unies. Au printemps 1993, la compagnie Golf (environ 120 troupes et véhicules) avait été chargée de percer les lignes serbes pour hisser le drapeau de l'ONU dans l'enclave musulmane de *Srebrenica*, qui tomba deux ans plus tard aux mains des forces serbes (un massacre de plus de 8 000 hommes et garçons s'ensuivit).¹ La compagnie Golf était cantonnée sur une base de la JNA (Armée nationale yougoslave) à Tuzla, en Bosnie-Herzégovine, une base qui avait été réquisitionnée par un bataillon d'infanterie mécanisée britannique.

Je suis arrivé à Tuzla, à une heure au nord de Srebrenica, avec un convoi de ravitaillement la fin de semaine de Pâques, un voyage ardu à travers un terrain montagneux. J'étais venu prêt à célébrer le culte et à conférer le sacrement aux troupes. La compagnie Golf s'était vue attribuer un hangar d'avions à réaction MIG abandonné comme zone de rassemblement. Le hangar était construit à flanc de colline pour ne pas être visible en vol, avec une piste en béton menant à l'aire de trafic. Il n'avait pas été utilisé depuis plusieurs années, et son délabrement était évident. Deux grandes portes sur rails et poulies servaient d'entrée au hangar, dont la hauteur et la largeur étaient suffisantes pour accueillir un chasseur à réaction. Faute d'électricité, nous produisions notre propre énergie et notre propre lumière. Entièrement en béton, le hangar était froid et sombre, avec le ruissellement constant de l'eau du toit recouvert de terre, qui s'accumulait dans un coin éloigné. L'eau s'infiltrait à travers le sol en béton fissuré, mais n'inondait jamais le hangar. Le personnel dormait à l'intérieur du hangar, tout comme moi. L'humidité du béton mouillé montait et nous empêchait de dormir. J'ai passé la

majeure partie de la nuit à discuter avec des soldats chargés de surveiller le feu d'un tonneau alimenté en permanence par toutes sortes de débris combustibles.

J'ai célébré mon office du dimanche de Pâques au matin du lundi de Pâques, le seul moment disponible au milieu des préparatifs de notre déménagement à Srebrenica. Les aumôniers en mission apprennent à s'adapter à toutes les situations. J'ai trouvé un fût de 170 litres et quelques planches qui ont servi de base à un autel. Une partie de la toile de jute verte omniprésente de la grande bobine a servi de nappe d'autel. Après avoir aligné les lits de camp pour qu'ils servent de bancs, j'ai déballé ma trousse de communion de campagne et j'ai procédé aux derniers préparatifs pour mon service de communion du dimanche de Pâques... le lundi. Mon homélie portait sur la résurrection à partir de ce qui semblait être « l'intérieur du tombeau lui-même »... la lumière qui brille dans les ténèbres de l'humanité... un thème approprié pour les circonstances.

Bradley m'observait en ligne pendant que je déplaçais une citerne pluviale, que j'y installais des planches et que je recouvrais le tout d'une grande toile verte en guise de nappe d'autel. J'ai utilisé la même trousse de communion que celui utilisé sur le terrain et j'ai raconté l'histoire en célébrant l'eucharistie avec ma congrégation en ligne.

Robert m'a immédiatement contacté pour me demander la toile verte. Il avait une idée. Il a construit un cadre, y a tendu la toile et appliqué plusieurs couches de gesso pour préparer la surface avant de peindre sa vision du service dans le hangar. À l'heure actuelle, *Tuzla Resurrection* est en cours d'acquisition par le Musée canadien de la guerre à Ottawa, qui envisage de l'ajouter à sa collection générale.

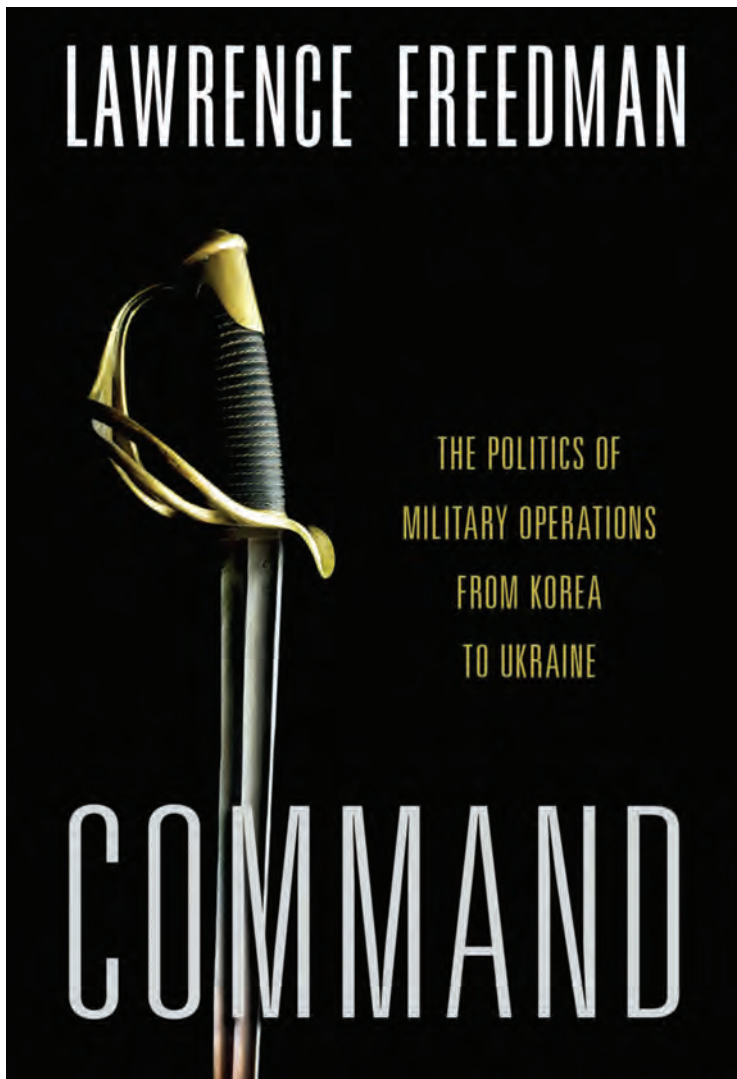
Cependant, ce qui est véritablement remarquable dans toute cette histoire, c'est le parcours personnel de Robert Bradley. Adjudant-maître et sapeur à la retraite, ses souvenirs les plus douloureux sont ceux de la guerre en ex-Yougoslavie. Comme pour beaucoup d'autres militaires, ses nombreuses missions ont eu un effet cumulatif et il a été diagnostiqué avec un trouble de stress post-traumatique en mai 2012. Dans le cadre de son rétablissement, il a été initié à l'art-thérapie. Il n'avait jamais tenu un pinceau ou un ciseau de toute sa vie pour une activité artistique. Dans ses propres mots, Bradley a déclaré :

« Peindre et sculpter sont une excellente distraction de mon quotidien. Je me concentre sur ce que je fais. Je ne suis stressé par rien d'autre; je profite simplement de ce moment agréable et je crée quelque chose qui exprime ce que je ressens. »²

Diplômé du programme de trois ans de l'École d'art d'Ottawa, il est maintenant artiste professionnel à temps plein à Chelsea,³ où il peint, sculpte et expose régulièrement ses œuvres.⁴

Notes

- 1 Encyclopedia Britannica, « Identifying the Victims in Srebrenica Genocide », *Encyclopedia Britannica* (dernière mise à jour le 14 février 2025). Internet : <URL:https://www.britannica.com/event/Srebrenica-genocide/Identifying-the-victims>.
- 2 « Art Helps former soldier overcome horrors of Yugoslav wars », (consulté le 16 décembre 2024). Sur Internet : <URL:https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/veteran-art-therapy-ptsd-1.4571503>.
- 3 https://www.instagram.com/hobbit_studios/
- 4 <https://toutculture.ca/evenement/perspective-by-robert-bradley-671d26ff0171050063733107/>



Command: The Politics of Military Operations from Korea to Ukraine.

Oxford University Press

Revue du livre de Lawrence Freedman intitulé *Command: The Politics of Military Operations from Korea to Ukraine*

(New York : Oxford University Press, 2022) 589 pages, ISBN 978-0-19-754067.

CRITIQUE DE JOEL WATSON

Joel Watson est doctorant au Collège militaire royal et assistant de recherche au Centre Gregg pour l'étude de la guerre et de la société de l'Université du Nouveau-Brunswick. C'est un ancien officier de l'armée et directeur des services juridiques du ministère des Anciens Combattants. Joel a exercé le droit pendant près de 30 ans dans les secteurs privé et public.

Éminent spécialiste des affaires militaires, Lawrence Freedman est professeur émérite d'études de guerre au King's College de Londres, historien officiel de la campagne des Malouines et membre de la commission d'enquête sur l'Irak. Son livre intitulé *Command: The Politics of Military Operations from Korea to Ukraine*, est recommandé à toutes les personnes qui s'intéressent à la manière dont les forces armées sont utilisées pour mettre en œuvre les politiques gouvernementales et à la manière dont les forces armées mettent en œuvre ces politiques par le biais de leurs propres chaînes de commandement. Les questions civilo-militaires ont été étonnamment mises en lumière en raison des événements violents survenus le 6 janvier 2022 aux États-Unis suite à la certification par le Congrès de l'élection présidentielle. Des polémiques ont également été soulevées au sujet de la prétendue utilisation abusive de l'armée à des fins d'expérimentation sociale par d'autres gouvernements.

Il est décevant de constater que Freedman ne réexamine pas clairement les ouvrages *The Soldier and the State* de Samuel Huntington et/ou *Armed Servants* de Peter Feaver dans le contexte de l'ère moderne.¹ Honnêtement, Freedman n'indique pas que telle est son intention et ne fait référence qu'aux articles de Feaver, et non au livre intitulé *Armed Servants*. Toutefois, il est difficile de comprendre pourquoi il n'a pas adopté une approche plus résolue, étant donné que non seulement il évoque le président Truman dès le début de l'ouvrage *Command* et le clôture avec le président Trump, mais qu'il conclut aux pages 512 et 515 que :

« l'obéissance au commandant en chef a des limites

Les personnes qui donnent les ordres doivent avoir l'autorité qui leur vaut le respect de leurs collègues et de leurs subordonnés. L'autorité se mérite, elle ne va pas de soi, et cela vaut pour les civils comme pour les militaires » [notre traduction].

Ces déclarations et l'argument de Freedman selon lequel les acteurs politiques et militaires doivent faire preuve de « sensibilité politique » remettent en cause de manière significative la thèse de Feaver sur le « droit d'avoir tort des civils » [notre traduction]. La référence de Freedman aux sensibilités politiques se rapproche davantage de celle des pragmatistes décrits dans *The Professional Soldier* de Morris Janowitz.² En outre, Freedman ne fait que brièvement référence à la condamnation par H.R. McMaster de l'échec du rapport de commandement à l'origine de la débâcle américaine au Vietnam dans *Dereliction of Duty*, où le « droit d'avoir tort » a été bafoué de telle manière que le président et ses conseillers civils n'ont délibérément pas sollicité d'avis militaire, et que les chefs d'état-major interarmées ont suivi les ordres plutôt que de formuler de meilleurs conseils—une question qui reste en suspens entre l'approche théorique absolutiste de Feaver et l'analyse historique de McMaster, mais qui demeure très pertinente.³ L'incapacité de Freedman à remettre explicitement en question les principes de Huntington et de Feaver liés aux sciences sociales (qui, ironiquement, comme les « Whiz Kids » [petits génies] de Robert McNamara, préfèrent les abstractions théoriques à l'expérience réelle et à l'observation empirique) est regrettable car, comme le révèlent, entre autres, des ouvrages récents tels que *Dangerous Instrument: Political Polarization and US Civil-Military Relations* de Michael Robinson et *Warriors and Citizens: American Views of Our Military* de James Mattis et Kori Schake, de nombreuses personnes sont

préoccupées par le fossé qui sépare les forces armées et les politiciens occidentaux.⁴ Cette dissociation perçue exige une réponse et si Freedman en fournit une, elle est plus implicite qu'explicite.

Dans l'ouvrage intitulé *Command*, Freedman s'appuie sur quinze différentes études de cas historiques pour démontrer les dysfonctionnements inhérents au commandement entre les autorités civiles et militaires et au sein des forces armées. Il met en exergue les changements dans la conduite de la guerre, et par conséquent, dans le rapport de commandement, en raison de l'utilisation d'armes nucléaires, ce qui pourrait exclure la possibilité de gagner à tout prix, de l'essor de la guerre irrégulière et de la cyberguerre, de l'édification de nations, du djihad, du colonialisme et du changement d'identité des combattants, de sorte que la plupart des soldats, des marins et des équipages occidentaux se considèrent comme des professionnels, même si leurs pairs civils prennent de plus en plus de distance par rapport aux soldats-citoyens des guerres mondiales.

Il convient de souligner que les études de cas particulièrement intéressantes portent aussi bien sur les démocraties occidentales que sur les révolutionnaires communistes et les dictateurs du Moyen-Orient, ce qui permet de s'appuyer sur un large éventail de preuves historiques pour discuter de la nature des rapports de commandement, plutôt que de rester l'otage de débats théoriques entre spécialistes en sciences sociales accablés par des visions du monde conservatrices ou progressistes dans un environnement purement américain. Malheureusement, Freedman n'expose pas clairement son argument selon lequel les rapports de commandement couronnés de succès, tant entre civils et militaires qu'au sein des forces armées, impliquent le plus souvent un partenariat qui nécessite d'allier la confiance et la familiarité à la discussion, plutôt qu'une abstraction théorique stricte ou la dictature. Il aurait pu être beaucoup plus explicite, par exemple, sur le fait que le régime dictatorial de Saddam Hussein ou de Vladimir Poutine est l'image inversée du « droit d'avoir tort » de Feaver, mais le lien, et les faiblesses qu'une telle dynamique absolutiste engendre, sont laissés à l'appréciation de chacun.⁵

En recourant à divers scénarios en l'absence d'un cadre thématique, à ne pas confondre avec un cadre théorique, Freeman rend l'analyse décousue parce qu'il n'établit pas précisément les liens, mais laisse le lecteur les déduire. L'absence de liens thématiques, la diversité des scénarios et l'amalgame entre les dysfonctionnements inhérents au commandement au sein des

hiérarchies militaires, ainsi qu'entre civils et militaires, risquent d'occulter l'argument principal de Freedman, essentiel mais tardif, selon lequel un commandement réussi entre civils et militaires n'est jamais absolu.

Contrairement à l'examen judicieux des rapports de commandement dans une perspective globale, Freedman limite chronologiquement son analyse historique à la période après la guerre de Corée. Il aurait peut-être dû remonter plus loin dans l'histoire des relations entre civils et militaires et se référer à l'ouvrage de Russell Wigley intitulé *The American Military and the Principle of Civilian Control from McClellan to Powell* pour replacer les épisodes MacArthur, McNamara, Clinton et McChrystal dans un contexte plus large.⁶ Il a ainsi raté l'occasion de se concentrer davantage sur les relations elles-mêmes plutôt que de se laisser entraîner dans la défense partisane d'un président ou d'un général donné, comme semblent s'y prêter certains autres chercheurs. Si Freedman avait adopté cette démarche, il n'aurait peut-être pas affirmé que l'acceptation de l'autorité civile était si profondément ancrée que la perspective d'un coup d'État « ... n'était pas un enjeu majeur aux États-Unis jusqu'à la présidence de Donald Trump » [notre traduction]. S'inscrivant dans une perspective plus historique, il aurait fait remarquer qu'aux États-Unis, la subordination constitutionnelle de l'armée à l'autorité civile tire principalement ses origines d'une révolution menée par George Washington, un officier américain ayant servi dans l'armée britannique, et aurait rappelé la célèbre décision de Robert E. Lee de refuser le commandement de l'armée de l'Union pour diriger les confédérés sécessionnistes. Les cas de désobéissance dans l'armée ne sont pas si rares que certains le prétendent, mais le contexte est certainement déterminant.

Malheureusement, aucun de ces contextes historiques ou aucune de ces préoccupations pour la période actuelle ne figure dans les premières pages de l'ouvrage *Command*. En revanche, Freedman émaille son introduction de discussions sur les « ordres », les « coups d'œil » (nos traductions) et la supériorité du général Dwight Eisenhower en matière de commandement général par rapport aux approches des personnalités classiques appréciées dans l'armée, notamment le maréchal Bernard Montgomery et le général George Patten. Autant de considérations intéressantes, mais qui ne permettent pas d'établir une distinction claire entre les bons et les mauvais rapports de commandement. On en déduit que le génie opérationnel et tactique ne s'accompagne pas toujours d'une perspicacité politique, et que les décisions opérationnelles sont souvent limitées par des nécessités politiques et économiques : cependant, il aurait été judicieux d'être plus précis et de présenter des exemples de dirigeants qui ont su allier ces deux aspects, comme Wellington. Freedman souligne l'importance de la « sensibilité politique », sans citer Janowitz, qui l'exigeait à juste titre des officiers militaires. Il évoque brièvement la distinction entre la « haute » et la « basse » politique, sujet qui pourrait faire l'objet de nombreux articles, car la politique partisane, la politique stratégique et la politique constitutionnelle ont chacune des implications et des restrictions différentes pour les professionnels militaires, y compris le fait de ne pas prendre part à la politique partisane. Il écrit

ensuite platement : « Ce livre aborde les questions soulevées par l'interaction entre ces considérations politiques et opérationnelles en examinant une série de décisions de commandement prises après 1945 [...] » [notre traduction], sans pour autant alerter le lecteur sur la menace d'une révolution, d'un coup d'État ou d'une débâcle militaire en cas de dysfonctionnement de l'« interaction » civilo-militaire. Il est à nouveau en deçà de la réalité lorsqu'il écrit :

« La nature politique inévitable des décisions opérationnelles est le thème central de ce livre. Cela n'implique pas que la séparation institutionnelle entre les forces armées et les gouvernements soit sans importance ou dénuée de pertinence... La meilleure politique est susceptible d'émerger de la volonté du gouvernement de mener un débat dynamique... Dans la guerre moderne, il existe une interaction complexe entre les objectifs politiques et les options militaires. Il s'avère ainsi nécessaire de discuter d'un éventail de stratégies éventuelles... » [notre traduction]

Il devrait sembler évident que les autorités civiles et militaires doivent discuter ouvertement du recours à la force comme moyen, parmi tant d'autres, d'atteindre des objectifs politiques, selon Clausewitz, et les études de cas de Freedman démontrent que le manque de communication est un problème majeur. Ce n'est qu'à la conclusion que Freedman affirme que le « commandement » n'est pas une simple consigne émanant de deux institutions souveraines dans leurs propres sphères, l'une exerçant un contrôle objectif hiérarchique, mais plutôt que le « commandement » est un consensus interdépendant dans un monde de plus en plus complexe, où les dirigeants politiques doivent rester proches de leurs forces armées et où les professionnels militaires ne peuvent pas s'isoler comme s'ils étaient membres d'une caste de guerriers puristes, à l'abri des réalités politiques.

Freedman ne propose pas de feuille de route au lecteur dans l'introduction, et son argumentation repose sur des déductions dissimulées dans les nombreux détails sur chaque étude de cas, de sorte que la leçon à tirer n'est pas explicite jusqu'à la fin. La phrase choc « L'obéissance au commandant en chef a des limites » n'apparaît qu'à la conclusion de Freedman, où il évoque le refus du général Mark Milley de s'impliquer dans la contestation des résultats de l'élection par le président Donald Trump, et l'appel du lieutenant-général à la retraite Michael Flynn en faveur du recours à la « loi martiale pour réorganiser l'élection » [notre traduction]. Le lecteur peu attentif pourrait se dire « Bien sûr, c'est Trump » [notre traduction], mais Freedman a en fait posé ce problème 464 pages plus tôt, lorsqu'il a évoqué le limogeage du général Douglas MacArthur par le président Harry Truman. Dans ce cas, Freedman ne sait pas s'il pense à Trump ou à Truman lorsqu'il mentionne la question de savoir ce qu'il faut faire lorsque les chefs militaires sont en désaccord avec « un président particulier » [notre traduction] et qu'il pose la question suivante : « qu'est-ce qu'un officier était censé faire lorsque la chaîne de commandement exigeait un comportement illégal, en contradiction avec les valeurs fondamentales ou qui était

autrement déraisonnable? C'est une question sur laquelle nous nous pencherons dans de ce livre » [notre traduction].

Le problème est que dans l'introduction, Freedman évoque Truman, pas Trump. De plus, Truman ne faisait rien d'illégal et a dû relever MacArthur de son commandement à la suite de son insubordination répétée et ouverte, ainsi que de ses échecs à répétition sur le champ de bataille, lesquels faisaient planer la menace d'une guerre mondiale à une plus grande échelle. Laissant le lecteur dans l'amalgame entre Trump et Truman, Freedman ne revient véritablement à cette question centrale qu'à la page 512, où il fait observer que le choix de Milley de faire barrage à la tentative de coup d'État de Trump au motif que l'armée a prêté serment à la Constitution, et non au président, est presque le même argument avancé par le général Douglas MacArthur au chapitre 1 lorsqu'il a désobéi à Truman. Le contexte et la Constitution sont complexes, mais entre l'introduction et la conclusion, Freedman ne fait qu'à peine allusion à la question des valeurs contradictoires tout au long du livre, même lorsqu'il évoque la frustration du président Nixon à l'égard de ses généraux au Vietnam, la neutralisation par le président Hussein de ses généraux dans les guerres d'Irak et la rébellion en France causée par le refus des militaires de contrôler les civils en Algérie.

Le rapport civilo-militaire est une question qui mérite d'être réexaminée. Huntington et Janowitz ont tous deux consacré des ouvrages à ce sujet il y a plusieurs décennies. Les abstractions théoriques de Feaver « travailler et se défiler » et « l'agence » (nos traductions) s'effondrent sous l'effet de l'examen empirique. En outre, le « droit d'avoir tort » doit être clarifié, tout particulièrement dans une république où les mécanismes de contrôle et d'atténuation devaient empêcher toute forme de pouvoir absolu. De plus, comme l'ont souligné à juste titre Freedman et

d'autres chercheurs, l'évolution des perspectives sur les dommages collatéraux, le déclin du militarisme civique en Occident, l'évolution des valeurs et de la culture sociétales, la polarisation, les difficultés liées à la lutte contre les insurrections au Moyen-Orient et ailleurs, ainsi que les changements technologiques ont complexifié davantage les rapports civilo-militaires. L'innovation technologique illustre clairement la nécessité de mieux comprendre qui est responsable de quoi. Lorsque Freedman évoque les images du président Obama et de son équipe de sécurité nationale regardant les forces spéciales mener un raid contre Oussama ben Laden, on est en droit de se demander ce que Winston Churchill aurait pensé d'une telle technologie. La vision d'un Churchill équipé de drones, ou d'un Trump aux côtés des chefs d'état-major interarmées de Johnson, nous conforte dans l'idée que *Command* est un livre incontournable. Cela dit, le lecteur a tout intérêt à lire le premier chapitre et la conclusion avant l'introduction et les autres parties.

En résumé, dans son ouvrage *Command*, Freedman laisse passer une occasion unique d'aller au-delà des théories des sciences sociales américaines de Huntington et Feaver, et de fournir des orientations fondées sur des preuves quant à la manière dont le « commandement », tant au sein des hiérarchies militaires qu'entre les dirigeants civils et militaires, peut être efficace à une époque où la guerre est devenue beaucoup plus complexe et où les acteurs politiques et militaires issus de différents secteurs de la société sont de plus en plus nombreux. Les études de cas de Freedman démontrent que la confiance et la compréhension mutuelles, qu'elles constituent une composante du commandement de mission ou de la stratégie géopolitique, doivent renforcer les concepts théoriques d'un commandement absolu et incontesté, mais malheureusement, les arbres cachent la forêt.

Notes

1 Samuel Huntington, *The Soldier and the State: The Theory of Politics of Civil-Military Relations* (Cambridge, Massachusetts : The Belknap Press of Harvard University Press, 1957). Peter D. Feaver, *Armed Servants: Agency, Oversight, and Civil-Military Relations* (Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press, 2003).

2 Morris Janowitz, *The Professional Soldier: A Social and Political Portrait* (New York : Free Press, 1960).

3 H. R. McMaster, *Dereliction of Duty: Lyndon Johnson, Robert McNamara, The Joint Chiefs of Staff, and the Lies that led to Vietnam* (New York : Harper Collins, 1997).

4 Michael A. Robinson, *Dangerous Instrument: Political Polarization and US Civil-Military Relations* (New York : Oxford University Press, 2023). Kori Schake & Jim Mattis, éd., *Warriors & Citizens: American Views of Our Military* (Stanford, Californie : Hoover Institution Press, 2016).

5 Sous réserve d'élections libres, bien entendu, mais ce n'est peut-être pas une grande consolation pour l'instant.

6 Russell F. Weigley, « The American Military and the Principle of Civilian Control from McClellan to Powell », *The Journal of Military History*, 57 (octobre 1993) 5.